

Est Ensemble Grand Paris

Pour le climat et la justice sociale !

ÉDITION 2025

RAPPORT ANNUEL

sur le Prix et la Qualité du Service public de collecte des déchets ménagers et assimilés

Direction de la prévention et de la valorisation des déchets

Bagnolet · Bobigny · Bondy · Le Pré-Saint-Gervais · Les Lilas · Montreuil · Noisy-le-Sec · Pantin · Romainville

Direction de la Prévention et de la Valorisation des Déchets

Rapport établi conformément à l'article L.2224-17-1 du Code général des collectivités territoriales

SOMMAIRE

Rapport annuel — sur le Prix et la Qualité du Service public de collecte des déchets ménagers et assimilés

01 LES FAITS MARQUANTS 05

02 PRÉSENTATION DE LA COLLECTIVITÉ 07

COMPOSITION ET SITUATION GÉOGRAPHIQUE 07

COMPÉTENCES ET GOUVERNANCE DE LA COLLECTIVITÉ 08

03 ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DÉCHETS 11

LA PRÉ-COLLECTE 11

LA COLLECTE 19

LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION 32

L'INFORMATION 34

04 SENSIBILISATION ET PRÉVENTION 39

LA POLITIQUE DE PRÉVENTION ET DE SENSIBILISATION 39

LA PRÉVENTION 43

LA SENSIBILISATION 46

05 BILAN DES TONNAGES DES DÉCHETS COLLECTÉS 53

REPÈRES 53

PRÉSENTATION DES TONNAGES TRAITES 55

PERFORMANCE DE COLLECTE 67

06 COÛTS DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DÉCHETS 70

07 CONCLUSION ET PERSPECTIVES 75

08 ANNEXES 76

LES FAITS MARQUANTS

DE L'ANNÉE 2025 (1/2)

01

LA REDEVANCE SPÉCIALE ÉVOLUE

Par délibération du Conseil de Territoire du 11 février 2025, Est Ensemble adopte un nouveau règlement territorial de la Redevance Spéciale, entré en vigueur le 1er juillet 2025. Facturation semestrielle, audits systématiques et identification des usagers professionnels garantissent l'équité du financement du service public.



02



PRÉCOLLECTE : LE PLUi DEVIENT PRESCRIPTEUR

2025 est une année charnière pour le PLUi : enquête publique du 10 février au 17 mars 2025 sur la modification n°3, approbation le 24 juin, puis entrée en vigueur de la version opposable le 17 novembre. Une note de préconisations précollecte accompagne cette évolution : locaux déchets et équipements adaptés dès la conception des opérations immobilières.

03

FIN DE LA COLLECTE PNEUMATIQUE À ROMAINVILLE

Quatorze ans après son inauguration, le réseau de collecte pneumatique (CPOM) de Romainville est progressivement démantelé au profit d'une collecte en bacs. Les 150 bornes aspirantes sont retirées : des travaux d'environ 1,5 M€ pour Est Ensemble pour un service plus écologique, plus fiable et moins coûteux.



04



LE TRI S'INSTALLE HORS FOYER

Conformément à la loi AGEC, Est Ensemble a engagé au second semestre 2025 le déploiement de corbeilles de tri bi-flux dans l'espace public : 65 équipements installés dans les parcs et squares des neuf villes, avec des premiers résultats encourageants.

LES FAITS MARQUANTS

DE L'ANNÉE 2025 (2/2)

05

« RÉDUIRE, TRIER, AGIR » : UNE NOUVELLE IDENTITÉ VISUELLE

Le chantier de refonte et d'harmonisation des supports de communication, engagé en 2024 avec la Direction de la communication, a abouti en 2025 : nouvelle charte visuelle, slogan « Réduire, trier, agir ».
L'ensemble des supports de sensibilisation ont également été revus.



06



DÉCHÈTERIES : L'ACCÈS SE DÉMATÉRIALISE

Un nouveau parcours « Compte déchèterie » est créé dans la plateforme de Gestion de la Relation Usager : demandes d'accès centralisées, instruction des justificatifs et délivrance d'un QR code valable un an. L'accès est simplifié et le contrôle des équipements fiabilisé.

07

FIN DE GÉODÉCHETS, CAP SUR MONTRI

Le site Géodéchets a été arrêté par son développeur au 1er mai 2025 (6417 utilisateurs en 2024) : l'information usagers est désormais portée par Montri. Fin 2025, l'application compte 8 599 utilisateurs mobiles et
14 111 utilisateurs web, en forte progression par rapport à 2024.



08



UNE COLLECTE QUI SE DÉCARBONE

10 nouveaux véhicules électriques (3 camions-bennes de 26 t, 7 camions-plateaux Goupil) sont arrivés, financés avec le soutien de la Métropole du Grand Paris (712 526 €).
35 % de la flotte industrielle, de la régie de collecte d'Est ensemble, roule désormais sans émettre de CO2 — objectif : 100 % d'ici 2027.

PARTIE 02

PRÉSENTATION DE LA COLLECTIVITÉ



COMPOSITION ET SITUATION GÉOGRAPHIQUE

Née en 2010 comme communauté d'agglomération, Est Ensemble est devenue en 2016 un Établissement Public Territorial (EPT n°8) de la Métropole du Grand Paris**.**

Son territoire est constitué de 9 communes du département de la Seine-Saint-Denis et compte 441 048 habitants (source INSEE 2025) pour une superficie d'environ **39,3 km²**.

Le territoire se caractérise par une population urbaine dense qui ne cesse de s'accroître (plus de **13 343 habitants/ km²**) où l'habitat collectif est majoritaire (plus de **83,7%**).



Figure 1 — Situation du territoire de l'EPT Est Ensemble

Tableau 1 — Données démographiques des villes du territoire d'Est Ensemble

	Population 2025	Superficie (Km²)	Densité de population (habitants/Km²)	Taux d'habitat vertical (2022)
Bagnolet	41 776	2,6	16 255	88 %
Bobigny	55 270	6,8	8 164	75 %
Bondy	51 066	5,5	9 335	71 %
Le Pré Saint-Gervais	16 733	0,7	23 904	91 %
Les Lilas	23 262	1,3	18 461	87 %
Montreuil	110 758	8,9	12 416	83 %
Noisy-le-Sec	45 915	5,1	9 110	81 %
Pantin	60 954	5,0	12 166	94 %
Romainville	35 314	3,4	10 265	80 %
Total	441 048	39,3	13 343	84 %

COMPÉTENCES ET GOUVERNANCE DE LA COLLECTIVITÉ



Le conseil de territoire est composé de 80 élus à parité, désignés fin 2020 au sein des conseils municipaux de chacune des 9 communes membres.

Il est chargé de gérer, par ses délibérations, les affaires de l'Intercommunalité dans la limite des compétences qui lui ont été transférées (vote du budget, décisions des investissements, modalités de gestion du service, etc.)

Est Ensemble a la compétence «Déchets» (collecte et traitement) depuis sa création. L'arrêté préfectoral du 11 avril 2018, qui acte la substitution de la communauté d'agglomération en établissement public territorial, stipule que la gestion des déchets ménagers et assimilés est une de ses compétences obligatoires.

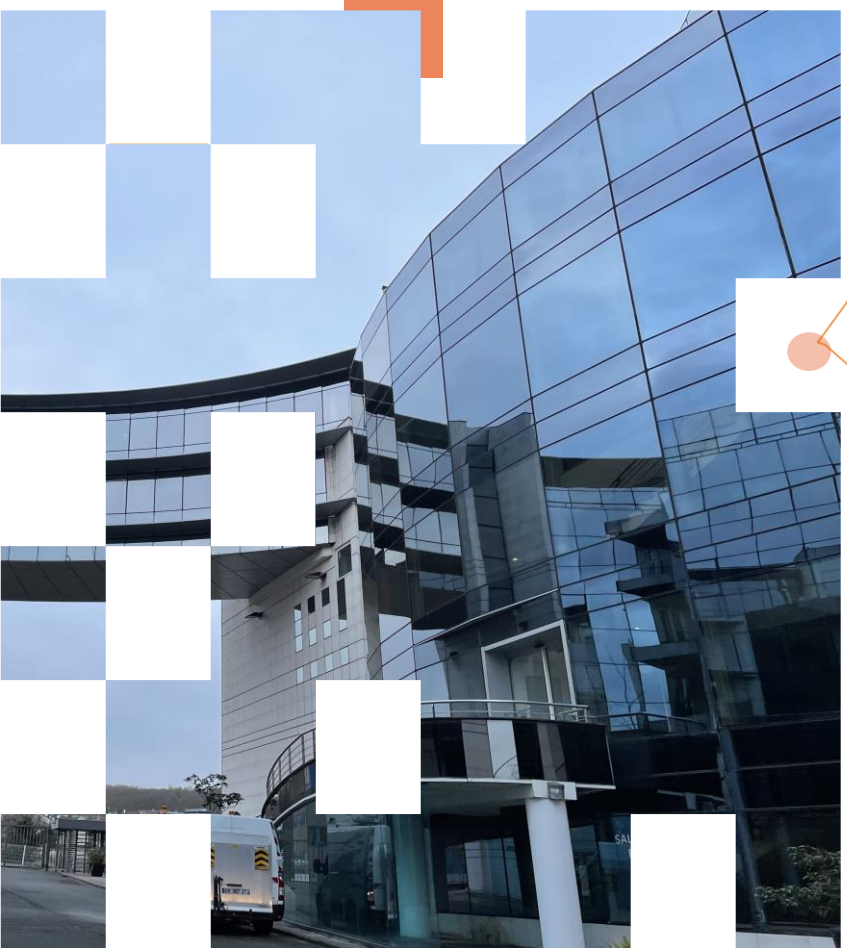
La Direction de la Prévention et de la Valorisation des Déchets au sein d'Est Ensemble assure les missions de collecte :

- La collecte des déchets ménagers et assimilés,
- L'évacuation des dépôts sauvages illégaux sur l'espace public,
- Le vidage des corbeilles de rues,
- La gestion et la maintenance des conteneurs à déchets.



Pôle Prévention et Sensibilisation
10 agents

- Service animation et évènements
- Service des maîtres-composteurs
- Service des appels à projets et projets externalisés



128 agents

organisés en



Directrice

Responsable projets stratégiques

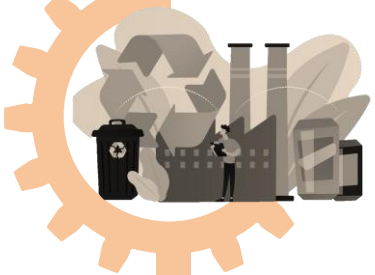
Assistante de direction

Chargée de mission SI

Pôle Espace Public et Travaux	Pôle Administratif et Qualité	Pôle Exploitation	Pôle Collecte
13 agents	4 agents	81 agents	16 agents
Service déchets non ménagers et Redevance spéciale	Service qualité	Service maintenance	Service de contrôle de l'espace public
Service aménagement pré-collecte	Service administratif et financier	Régie	
Service études et exploitation infrastructures de valorisation			

Figure 2 — Organigramme de la Direction de la Prévention et de la Valorisation des Déchets en 2025

TRI/ TRAITEMENT



La compétence « traitement » est, quant à elle, déléguée au SYCTOM (l'agence métropolitaine des déchets ménagers d'Ile-de-France). Seul le traitement des gravats, des déchets verts et des déchets dangereux est aujourd'hui directement géré par Est Ensemble.

En résumé :

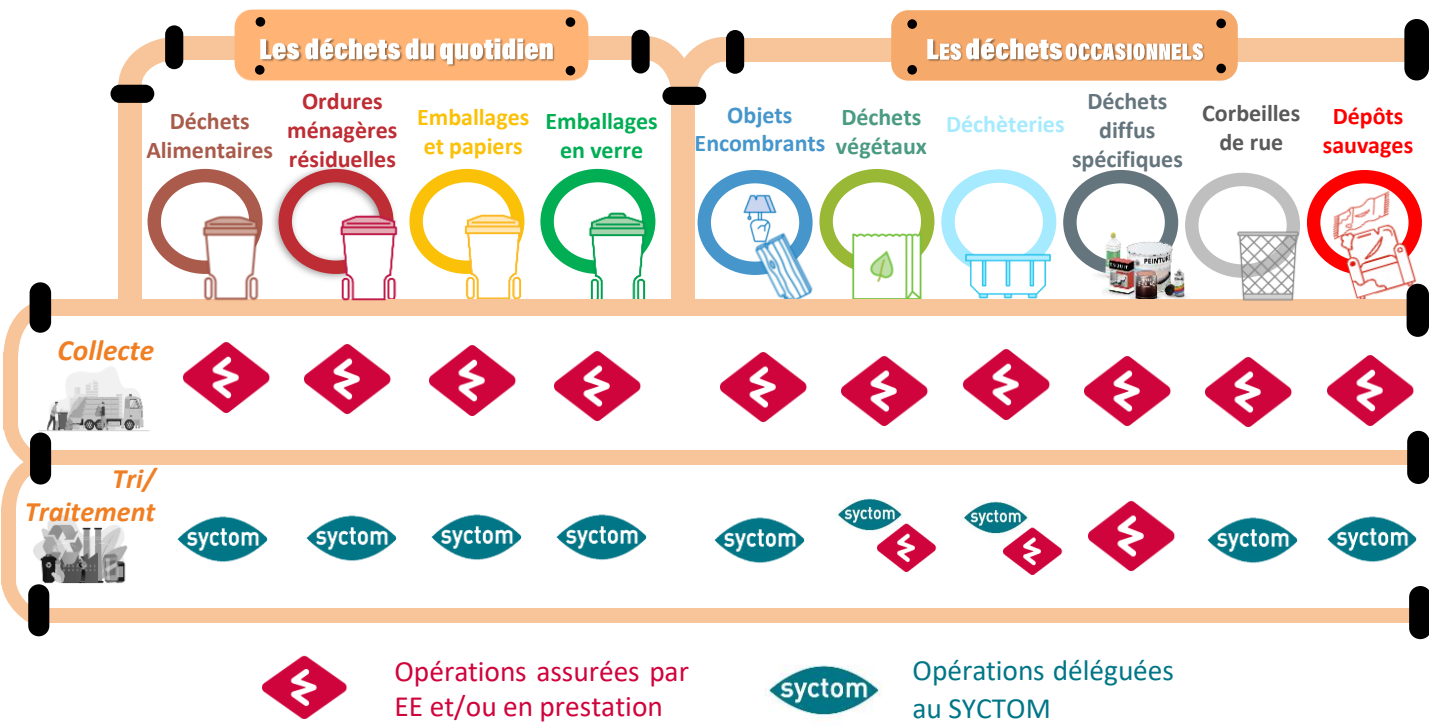


Figure 3 — Répartition de la compétence « Collecte et traitement des déchets » selon les différents flux

PARTIE 03

ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC



LA PRÉ COLLECTE

EXPERTISE

Dans le cadre de sa compétence en matière de gestion des déchets, Est Ensemble accompagne les porteurs de projets immobiliers dans la conception et le dimensionnement des équipements dédiés (locaux poubelles, points d'apport volontaire (PAV), abris bacs).

Annexée au PLUi depuis 2020, la note de prescriptions techniques encadrant la gestion et la collecte des déchets ménagers vaut règlement depuis la modification n°3 du PLUi, votée en juillet 2025 par le Conseil de territoire. Désormais, les avis d'instruction de la DPVD sont opposables à l'attribution du permis de construire par la commune.

Cette évolution marque un changement majeur dans la prise en compte de la gestion des déchets pour toute nouvelle construction ou réhabilitation de bâtiments à vocation d'habitation ou commerciale.



Dossiers de permis de construire ont été traités

en 2025



LES BACS

La collecte en porte-à-porte (en bacs) est le **mode de collecte principal** des ordures ménagères et des emballages sur les neuf communes du territoire. Certaines communes, telles que Bobigny, Bondy, Pantin et Romainville, bénéficient également d'une **collecte du verre en porte-à-porte**.

Depuis 2024, Est Ensemble collabore avec la société **SULO** dans le cadre d'un marché public pour la fourniture et la maintenance des bacs roulants, respectant le code couleur suivant :

- Cuve **gris anthracite** pour les ménages et **vert olive pour les professionnels** ,
- Couvercle **grenat**, **jaune**, **marron** ou **vert** selon le type de déchets.

Depuis le renouvellement du marché de fourniture des bacs, le 1 er juin 2024, les nouvelles clauses imposent au prestataire de **remettre le bac à l'usager contre signature** , avec une preuve photographique prise devant l'adresse du producteur. Pour les immeubles, toute commande est désormais précédée d'une **visite obligatoire des locaux poubelles** . Ce dispositif a permis de fiabiliser le parc de conteneurs et de supprimer les bacs obsolètes de la base de données.

Est Ensemble assure la **fourniture et la réparation des bacs** pour les ménages et les professionnels (en dessous de 20 000 L/semaine).

La **régie Maintenance**, composée de **7 agents** , gère le déploiement des bacs lors des manifestations et les réparations de matériel de pré-collecte. À cet effet, elle dispose d'un **stock de bacs de prêt** , reconnaissables à leurs cuves rouges.

Toutes les demandes doivent être formulées exclusivement via le canal web dédié : https://services.est-ensemble.fr/



Nombre de bacs sur le territoire



161 547 bacs

87 % pour les ménages

-14 % en 2025

Ordures ménagères résiduelles	Ménages	Assimilés
	67 903	13 236

Emballages et papiers	Ménages	Assimilés
	45 718	6 340

Emballages en verre	Ménages	Assimilés
	13 133	785

Déchets alimentaires	Ménages	Assimilés
	13 187	1 245

Figure 4 — Nombre de bacs par flux et par type de producteur

LES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

Est Ensemble dispose de plus de **1 500** bornes d'apport volontaire sur son territoire qui s'ajoutent à la collecte en **porte-à-porte.**

Depuis novembre 2023, la **société SULO** fournit, pose et répare ces équipements dans le cadre d'un marché public avec Est Ensemble.

La mise en service et la gestion quotidienne des **PAV**— **collecte, maintenance, nettoyage, réparation, nettoyage des périscopes et ramassage des dépôts à proximité** — sont encadrées par une **convention signée** entre **Est Ensemble et les bénéficiaires** des équipements, tels que les bailleurs sociaux ou les syndicats de copropriété. Lorsque les équipements sont implantés sur le domaine public, la commune concernée est également **signataire** de cette convention.



Figure 5 — Points d'Apport Volontaire Enterrés (PAVE)

RÉPARTITION DES RESPONSABILITÉS

À la charge d'Est Ensemble

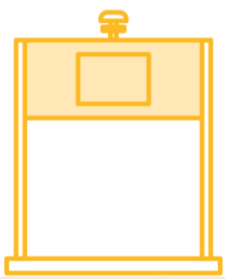
- Fourniture, livraison, pose et mise en service.
- Campagne de sensibilisation et d'information (**habitants, gardiens**).
- Opération de maintenance préventive (**1 fois par an**).
- Réparation et remplacement des pièces mécaniques / stickers consignes.
- Lavage, nettoyage et désinfection des cuves (**1 fois par an**).
- Renouvellement du parc de PAVA vieillissant.

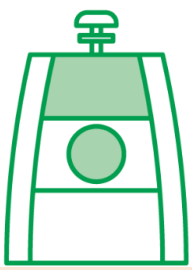
À la charge du porteur de projet

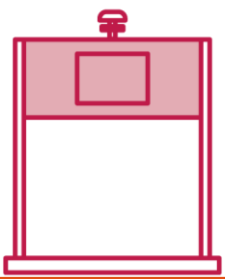
- Travaux de génie civil (fosses, remblaiements et finitions autour des PAVE après la pose).
- Sondage, dévoiement de réseaux.

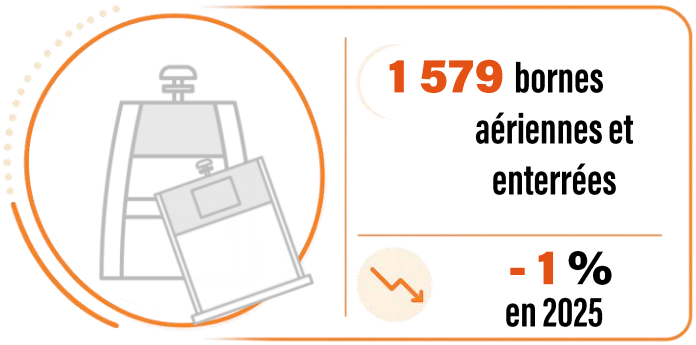
À la charge du bailleur ou de la copropriété

- Maintien de la propreté des PAVE dans un rayon de 2 mètres autour de la bordure de la plateforme.
- Retrait des objets encombrants déposés sur et autour des colonnes.









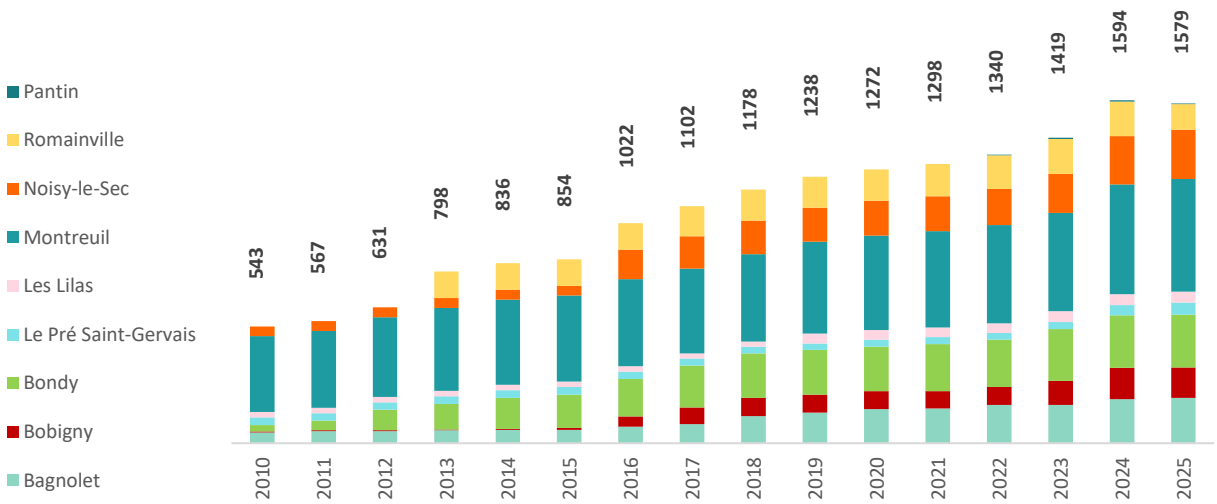


Figure 6 — Evolution du nombre de bornes d'apport volontaire par ville

CPOM: CLÔTURE D'UN DISPOSITIF, OUVERTURE D'UNE NOUVELLE ORGANISATION

Le 14 février 2023, Est Ensemble et la Ville de Romainville ont décidé conjointement, avec validation du Conseil municipal, de mettre fin progressivement à la collecte des déchets ménagers par aspiration pneumatique dans les quartiers Cachin, Gagarine et rue de Benfleet.

Entre décembre 2024 et septembre 2025, les bornes de collecte et vannes d'air ont été déposées et les cuves de stockage enterrées retirées.

L'ensemble des équipements — centrale d'aspiration, biens matériels et réseau enterré — seront formellement rétrocédés à la Ville en avril 2026.



Figure 7 — Travaux de terrassement avant dépose des bornes et des vannes de stockage

UNE SORTIE MAÎTRISÉE, DES ALTERNATIVES DÉPLOYÉES

En amont des travaux, les gestionnaires de patrimoine et les riverains ont été informés par courrier de l'arrêt du service et des modalités de substitution mises en place. Afin de garantir la continuité du service, les nouvelles solutions de collecte ont été installées avant la condamnation des bornes existantes.

La stratégie de remplacement a été adaptée aux caractéristiques de chaque site. Les Points d'Apport Volontaire Aériens (PAVA) ont été privilégiés en l'absence de locaux poubelles, tandis que la collecte en porte-à-porte a été déployée lorsque la configuration des immeubles le permettait, conformément au Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

L'implantation des PAVA sur des places de stationnement a permis d'optimiser l'occupation de l'espace public, tout en respectant, dans la mesure du possible, une distance maximale de 50 mètres depuis les halls d'immeubles.



Figure 8 — Point de collecte en apport volontaire rue André Malraux, Cachin

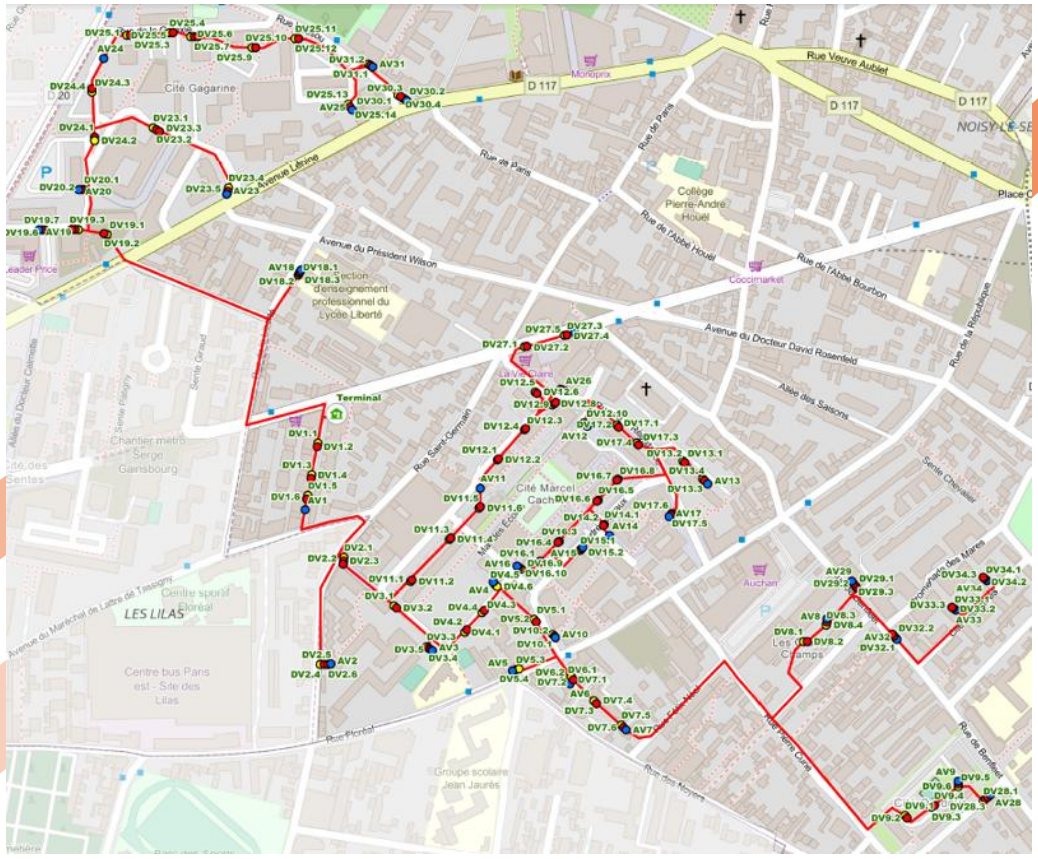


Figure 9 — Réseau de collecte par aspiration pneumatique

APPORT VOLONTAIRE POUR LA COLLECTE DES DÉCHETS ALIMENTAIRES (DA)

Dès 2017, Est Ensemble a déployé une collecte en porte-à-porte des déchets alimentaires à Romainville. Cette expérimentation initiale, financée par le **SYCTOM**, ciblait environ **6 000** habitants ainsi que divers professionnels, notamment les marchés alimentaires, les cuisines centrales et les restaurants scolaires.

Pour faire suite à la directive cadre européenne sur les déchets et à la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (**loi AGEC**), Est Ensemble a décidé d'étendre la collecte en bornes de tri des déchets alimentaires à l'ensemble de la ville de Romainville au printemps **2023**, puis de déployer la collecte en porte-à-porte dans l'habitat pavillonnaire de **5 villes**, pour ensuite généraliser l'installation de bornes progressivement à l'ensemble du territoire.



500 bornes en service



Figure 10 — Borne (abri-bac) de collecte des déchets alimentaires

Mise en place et développement de la collecte en apport volontaire

En 2025, 219 nouvelles bornes ont été installées dans 6 **villes** du territoire, venant s'ajouter aux 281 bornes installées en 2023 et 2024, soit un total de 500 **bornes** mises en service fin **2025.**

À noter que fin 2025, 4 **villes** sont désormais totalement desservies par ce dispositif de collecte des déchets alimentaires (en bornes et/ou en porte-à-porte) : **Bagnolet, Le Pré Saint-Gervais, Les Lilas et Romainville**. Les autres villes sont partiellement couvertes et feront l'objet d'un déploiement complémentaire en 2026.

Tableau 2 — Répartition des bornes DA par ville

Ville	2024	2025
Bagnolet	24	84
Bobigny	0	20
Bondy	0	15
Noisy-le-Sec	0	12
Le Pré Saint-Gervais	28	28
Les Lilas	31	31
Montreuil	71	165
Pantin	75	93
Romainville	52	52
Total	281	500

CE QUI VA DANS LA BORNE



LA COLLECTE DES TEXTILES EN APPORT VOLONTAIRE

Depuis 2011, Est Ensemble a mis en place la collecte des textiles en PAV.

En septembre 2022, Est Ensemble a renouvelé ses conventions avec trois organismes chargés de la mise à disposition des bornes, de leur collecte et du traitement des textiles : Le Relais 75 à Pantin, Le Relais Nord-Est – Île-de-France à Bobigny, Bondy, Montreuil et Noisy-le-Sec, ainsi qu'Ecotextile à Bagnolet. Des bornes situées sur des espaces privés sont également accessibles aux usagers, mais leur gestion ne relève pas d'Est Ensemble.

En 2025, **401,4 tonnes** de textiles ont été collectées, dont **45,07 tonnes par Ecotextile et 356,3 tonnes par Le Relais**. Le territoire comptait **124 bornes sur l'espace public**, **contre 130 en 2024**.

Cette diminution s'inscrit dans un contexte de crise nationale de la filière textile, principalement liée à la saturation des débouchés pour les vêtements de seconde main. La baisse de la qualité des textiles collectés rend également leur réemploi et leur valorisation plus difficiles. Ces difficultés fragilisent le modèle économique des opérateurs, qui sont conduits à adapter leurs activités et leur parc de bornes.

124 bornes
sur l'espace public



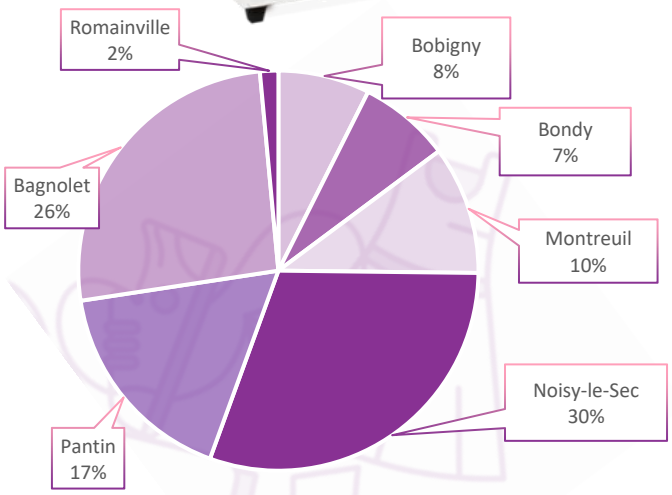


Figure 11 — Répartition des bornes « textile » par ville du territoire

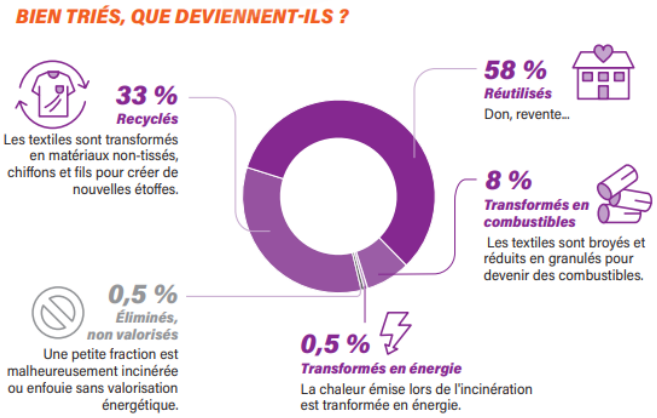


Figure 12 — Débouchés de la filière textile

Tableau 3 — Répartition des tonnages par villes / canal (T)

VILLE	Tonnage
Bagnolet	45
Bobigny	47,8
Bondy	49
Romainville	3,2
Montreuil	30
Noisy-le-Sec	114
Pantin	111,5
Le Pré-Saint Gervais	0,9

Canal :Conteneur dans l'espace public et Déchèterie

OÙ TRIER NOS VÊTEMENTS ET TEXTILES ?



Bornes textiles

- Dans la borne textile, **déposer les vêtements (propres et secs)** dans **un sac bien fermé.**
- **Ne rien déposer au pied de la borne textile.** Les vêtements et textiles seraient considérés comme des dépôts sauvages, sanctionnés par une amende.

À retrouver sur montri.fr



Ressourceries

À DÉPOSER



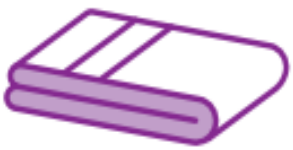
Vêtements pour enfants ou adultes



Accessoires et maroquinerie
Sacs, bonnets, écharpes, ceinture, cravates...



Chaussures liées par paires ou solitaires



Linge de maison
Draps, serviettes, nappes...

NE PAS DÉPOSER



Jouets, vêtements sales, humides ou mouillés (pour éviter la moisissure), vêtements ou textiles trop gros (ils risqueraient de boucher les bornes)

UN DOUTE, UNE QUESTION ?

services.est-ensemble.fr
0805 055 055

MONTRI.FR

Télécharger dans l'App Store | Disponible sur Google Play

EN SAVOIR +



RÉDUIRE TRIER AGIR

LA COLLECTE

Le système de collecte des déchets, déployé depuis le 2 octobre 2023, est aujourd'hui pleinement opérationnel sur l'ensemble du territoire d'Est Ensemble.

Il marque une transformation majeure du service public de gestion des déchets, avec une logique renforcée de tri à la source :

- Montée en puissance des collectes sélectives,
- Collecte séparée des déchets alimentaires,
- Equilibrage des fréquences de collecte d'ordures ménagères résiduelles (OMR) et d'emballages et papiers.

Lots géographiques (porte-à-porte – PAP) :

- **Lot 1** : attribué à **COVED**
- **Lot 2** : attribué à **SEPUR**
- **Lot 3** : attribué à **SUEZ**

(voir figure n°13)

Lots techniques (spécifiques à certains flux) :

- **Lot 4** : Collecte des Points d'Apport Volontaire (PAV) : attribué à **COVED**, sur tout le territoire
- **Lot 5** : Collecte des déchets alimentaires : attribué à **MOULINOT**, sur tout le territoire
- **Lot 6** : Groupement **LEMON AIDE** Collecte des cartons des commerçants de centre-ville

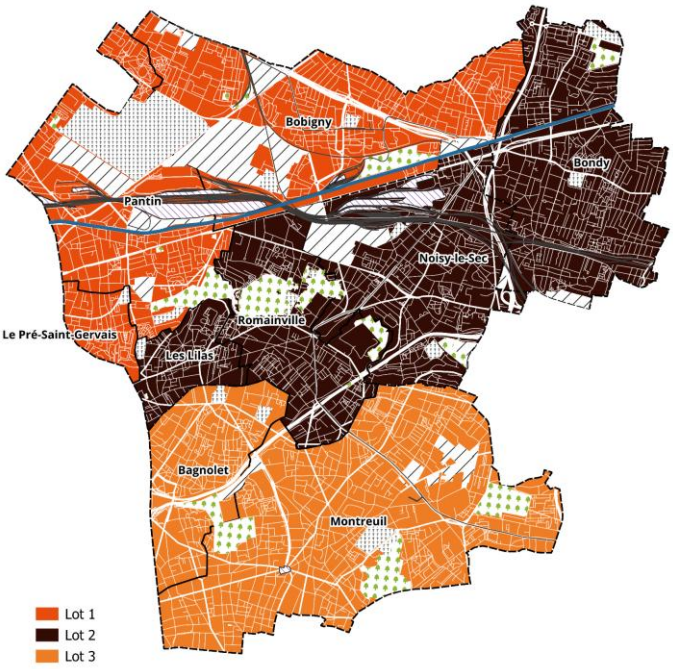


Figure 13 — Répartition des lots géographiques (Collecte en PAP) du marché de collecte



LA COLLECTE DES DÉCHETS DU QUOTIDIEN

Les fréquences de collecte varient selon les flux et sont harmonisées sur le territoire selon la typologie d'habitat.

Tableau 4 — Modes et fréquences de collecte par lot géographique/technique et par flux de déchets

	Ordures ménagères résiduelles	Emballages et papiers	Emballages en verre	Déchets Alimentaires
Lot 1	C1 à C3* / PAP	C1 à C2 / PAP	C0,5 / PAP	-
Lot 2	C1 à C3* / PAP	C1 à C2 / PAP	C0,5 / PAP	-
Lot 3	C1 à C4* / PAP	C1 à C2 / PAP	-	-
Lot 4	PAV	PAV	PAV	-
Lot 5	-	-	-	C1 / Bacs ou PAV

C0,5 = 1 passage toutes les 2 semaines
C1 = 1 passage/semaine (pavillonnaire, petits collectifs)
C2 = 2 passages/semaine (grands collectifs)
C3 = 3 passages/semaine (forte densité)
PAV = Point apport volontaire
PAP = Porte-à-porte (Bacs)

DÉCHETS ALIMENTAIRES (DA)

Avec la loi Grenelle 2 de 2010, les producteurs de déchets alimentaires **de plus de 10 tonnes par an ont l'obligation depuis 2016 de trier** et de procéder à une valorisation biologique de leurs déchets (pour un établissement scolaire, cela représente 400 repas/jour ou un marché alimentaire comprenant 25 étals).

Le code de l'environnement prévoit qu'au plus tard le 31 décembre 2023, cette obligation s'applique à tous les producteurs ou détenteurs de biodéchets, **y compris aux collectivités territoriales** dans le cadre du service public de gestion des déchets et aux établissements privés et publics qui génèrent des biodéchets (Article L541-21-1).

Conformément à la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC), dite loi anti-gaspillage, il est prévu que cette obligation fasse l'objet d'un renforcement progressif en vue de sa généralisation. **Elle s'applique dès le 1er janvier 2023 à tous les professionnels produisant plus de 5 tonnes par an de biodéchets**, avant d'être étendue à l'ensemble des acteurs professionnels, **sans seuil minimum, à la date du 1er janvier 2024** (Cf. Vers la généralisation du tri à la source des biodéchets).

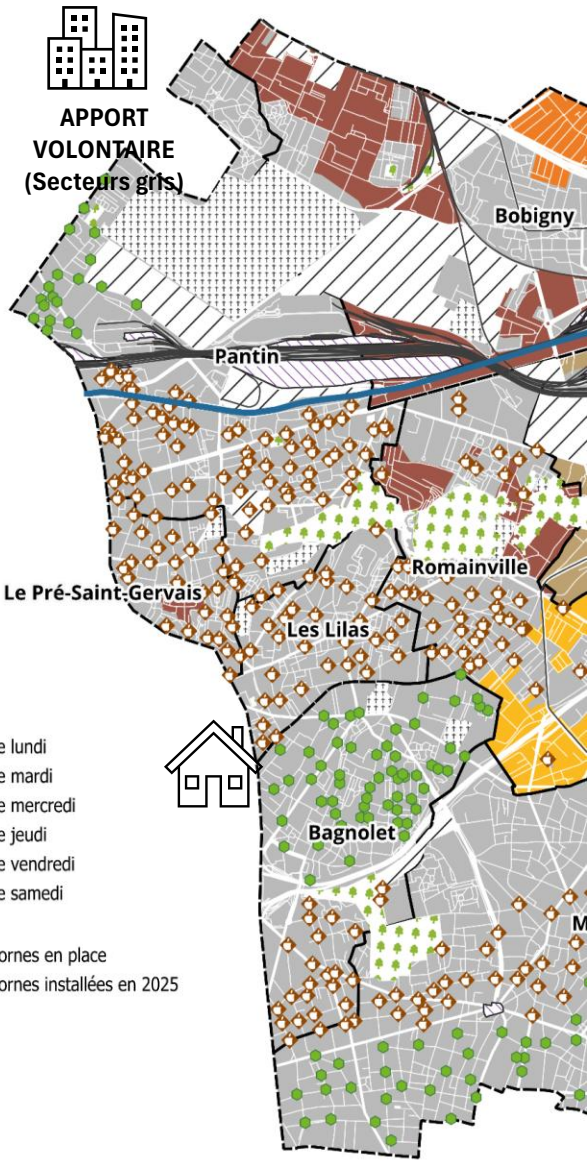


Figure 14 — Cartographie des jours et modes de collecte des déchets alimentaires par ville

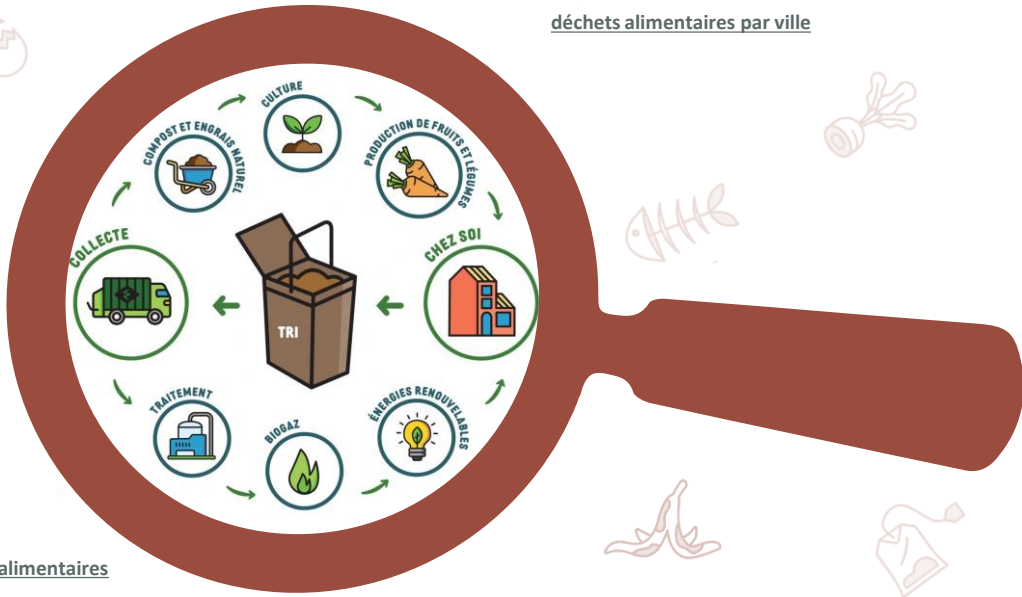
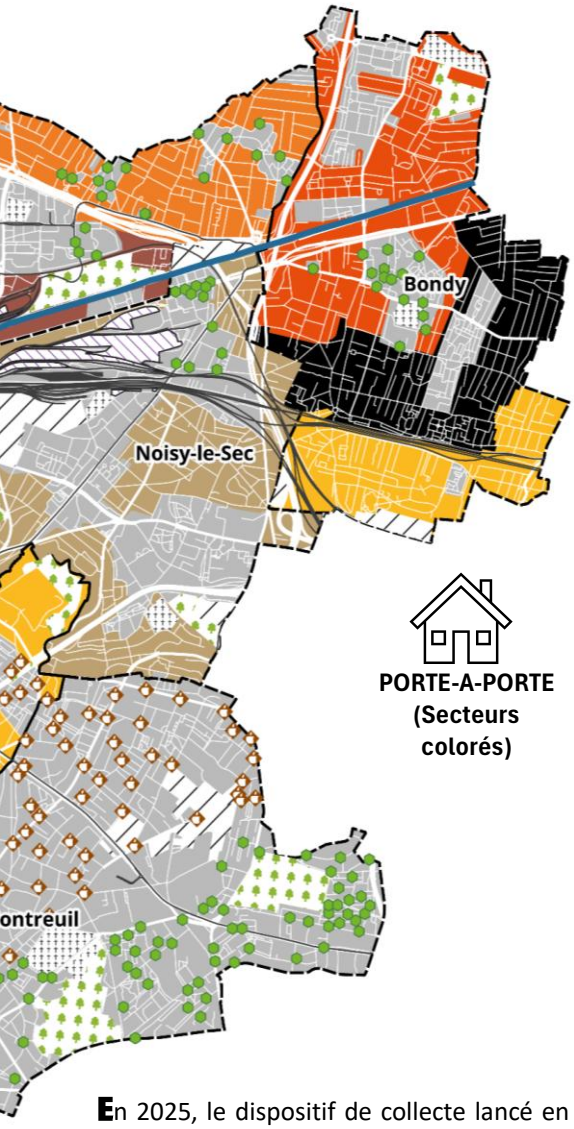


Figure 15 — Le cycle des déchets alimentaires



379 établissements professionnels collectés

En 2025, les établissements considérés comme gros producteurs de déchets alimentaires (écoles, marchés, maisons de retraite, cuisines centrales, etc.) sont intégralement pris en charge dans le cadre du lot 5 du marché de collecte.

Tableau 5 — Évolution du nombre d'établissements participants à la collecte des déchets alimentaires

	Evolution 2024 -2025	2023	2024	2025
Ecoles	**5%**	129	139	146
Collèges	**4%**	19	28	29
Lycées	**0%**	16	16	16
Marchés	**20%**	10	10	12
Autres établissements	**80%**	75	98	176
Total	**30%**	**249**	**291**	**379**

En 2025, le dispositif de collecte lancé en octobre 2023 se poursuit sans changement, en cohérence avec le plan « Zéro Déchet » visant à réduire la production de déchets et à favoriser leur valorisation.

Le lot confié à MOULINOT pour la collecte des déchets alimentaires comporte deux modes de collecte :

- **Collecte intégralement en bornes d'apport volontaire :**

  Bagnolet, Les Lilas, Montreuil et Pantin

- **Collecte en porte-à-porte pour les zones pavillonnaires et en apport volontaire pour les zones d'habitat collectif/centre-ville :**

  Bobigny, Bondy, Noisy-le-Sec, Le Pré Saint-Gervais, et Romainville.



Figure 16 — Consignes de tri des déchets alimentaires

LA COLLECTE DES DÉCHETS ASSIMILÉS

Les déchets produits par les commerçants, artisans, administrations ou petites entreprises — similaires en nature et en quantité à ceux des ménages — sont **collectés conjointement avec les déchets ménagers**.

Afin de mieux encadrer cette collecte spécifique et responsabiliser les professionnels, Est Ensemble a harmonisé **son dispositif de la redevance spéciale (RS)** sur les 9 villes du territoire, projet délibéré en conseil du territoire en 2021.

> **En outre, une collecte gratuite des cartons auprès des commerçants** a été lancée en janvier 2024 dans le cadre du nouveau marché de collecte.

LA COLLECTE DES CARTONS COMMERÇANTS

Dans la continuité des actions engagées, une nouvelle collecte a été lancée en janvier 2024. Elle vise les **cartons des commerçants** et est assurée par un groupement d'acteurs de l' **Économie Sociale et Solidaire (ESS)** , structuré autour de quatre opérateurs : **Lemon Aide, Carton Plein, ainsi que les Régies de Quartier du Blanc-Mesnil et de Montreuil**.



GRÂCE À VOUS,
UNE SECONDE VI







Figure 17 — Répartition des zones de collecte des cartons commerçants par prestataire

La collecte s'organise **par secteur avec des moyens adaptés** :

- **Carton Plein** intervient en **cyclo-logistique** (vélo-remorque) sur les villes de Bagnolet, des Lilas et du Pré Saint-Gervais ;
- **Lemon Aide** collecte les villes de Pantin, Bondy, Noisy-le-Sec et Romainville ;
- **La Régie de Quartiers de Montreuil** intervient sur la ville de Montreuil ;
- **La Régie de Quartier du Blanc-Mesnil** est quant à elle en charge de la collecte des cartons sur la ville de Bobigny.

L'ensemble des cartons collectés est dirigé vers le **site de tri mutualisé de Lemon Aide à Pantin** , où sont assurés :

- la **réception**,
- le **tri matière**,
- le **stockage tampon**,
- l'**évacuation des cartons non réemployables** vers des filières de recyclage,
- le **réemploi des cartons**.



Collecte en cyclo-logistique des cartons commerçants

LA REDEVANCE SPÉCIALE (RS) ÉVOLUE

En 2025, Est Ensemble fait évoluer son dispositif de Redevance Spéciale afin de mieux adapter le service public de gestion des déchets aux besoins des activités professionnelles, tout en intégrant les évolutions réglementaires et les enjeux environnementaux.

Cette évolution s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue du service rendu aux professionnels, avec pour objectifs de renforcer le tri, de favoriser la valorisation des déchets, de contribuer à la propreté du territoire et garantir l'équité dans le financement du service public.

UN NOUVEAU RÈGLEMENT TERRITORIAL

Par délibération du Conseil de territoire du **11 février 2025**, Est Ensemble a adopté un nouveau règlement territorial relatif à la Redevance Spéciale. Celui-ci est entré en vigueur le **1er juillet 2025** sur l'ensemble du territoire.

Ce règlement prévoit notamment :

- L'identification des usagers professionnels,
- La définition des modalités de dotation en bacs encadrées par des audits obligatoires,
- Les modalités d'assujettissement à la redevance spéciale selon les seuils définis par le règlement,
- La mise en place d'un audit systématique des professionnels utilisant le service public de collecte,
- L'établissement d'une fiche redevance spéciale intégrant une simulation du montant dû,
- La définition des règles de facturation prenant en compte la TEOM,
- La mise en place de la facturation des mises à disposition de bacs.

UNE FACTURATION ADAPTÉE

Depuis le **1er janvier 2025**, la facturation de la Redevance Spéciale est passée à un rythme semestriel. Les professionnels assujettis reçoivent désormais deux factures par an : l'une pour la période du **1er janvier au 30 juin**, et l'autre pour la période du **1er juillet au 31 décembre**.

UN DÉPLOIEMENT OPÉRATIONNEL

L'année 2025 marque également le déploiement opérationnel du nouveau modèle de Redevance Spéciale.

Dans ce cadre, plusieurs actions ont été menées sur le territoire : recensement des producteurs de déchets non ménagers, audits sur site, ajustement des dotations en bacs, fiabilisation de la base de données des professionnels et suivi des demandes via la plateforme de Gestion de la Relation Usagers (GRU).



ACCOMPAGNEMENT DES PROFESSIONNELS

Dans le cadre du nouveau modèle de Redevance Spéciale et du marché externalisé dédié à son déploiement, Est Ensemble accompagne les professionnels dans l'amélioration de la gestion de leurs déchets.

Cet accompagnement est assuré par le prestataire, en lien étroit avec les services d'Est Ensemble. Il vise à sensibiliser les professionnels aux bonnes pratiques de tri, à optimiser la séparation des flux et à réduire au maximum la production d'ordures ménagères résiduelles.

Cette démarche permet d'ajuster les dotations en bacs au plus près des besoins réels. Elle contribue ainsi à limiter les volumes collectés et à terme, à réduire la facture des professionnels concernés.

Pour compléter cet accompagnement, Est Ensemble met également à disposition des professionnels un guide dédié au tri de leurs déchets.



Figure 18 — Guide pratique du tri des déchets pour les professionnels

185
redevables
−11,5 % vs 2024

970
bacs OMr

677 K€
facturés
−2,2 % vs 2024

Tableau 6 — Répartition du nombre de redevables, nombre de bacs « Omr » et montants facturés par ville

Ville	Montant RS	Nombre de redevables	Nombre de bacs OMr
Bagnolet	115 318 €	35	175
Bobigny	65 766 €	19	108
Bondy	56 072 €	16	116
Le Pré-Saint-Gervais	20 081 €	7	20
Les Lilas	47 188 €	13	87
Montreuil	42 880 €	14	54
Noisy-le-Sec	25 281 €	8	45
Pantin	251 048 €	58	292
Romainville	53 101 €	15	73

LA COLLECTE DES DÉCHETS OCCASIONNELS

OBJETS ENCOMBRANTS (OE)

Depuis le 2 octobre 2023, la collecte des encombrants a été harmonisée sur toutes les villes du territoire, avec un passage tous les lundis matin, ceci afin de permettre une meilleure lisibilité du calendrier pour les usagers et de diminuer le nombre de dépôts sauvages.



Figure 19 — Supports de communication « Collecte des Encombrants »

Tableau 7 — Mode et fréquence de collecte des OE

Lot 1	C1 / Porte-à-porte
Lot 2	
Lot 3	

Les déchets acceptés dans **la collecte des encombrants** sont les suivants :

- Literie (matelas, sommiers…)
- Mobiliers (canapés, armoires, chaise…)
- Planches en bois
- Revêtement de sol (moquette, tapis…)

Les déchets ci-dessous sont à déposer en déchèteries :

- déchets d'équipements électriques et électroniques,
- déchets de travaux,
- déchets toxiques,
- déchets végétaux…

DÉCHETS VÉGÉTAUX

Les déchets végétaux doivent être présentés en sacs biodégradables ou en fagots cerclés avec une ficelle (pas en fer ou en plastique).
Les déchets acceptés dans **la collecte** sont les suivants :

- Tontes
- Tailles de haies et d'arbustes
- Résidus d'élagage
- Feuilles mortes
- Déchets floraux

Tableau 8 — Mode et fréquence de collecte des déchets végétaux

Lot 1	C0,5 à C1 (de mi-mars à fin décembre) / Porte-à-porte en zone pavillonnaire
Lot 2	
Lot 3	

COLLECTE DES DÉPÔTS SAUVAGES

Tous dépôts de déchets sur la voie publique en dehors des heures de collecte, hors des contenants prévus, ou de nature erronée sont considérés comme **des dépôts sauvages.**

Les déchets sont enlevés par des équipes dédiées (**Prestataires + Régie de collecte**).

Des contrôleurs accompagnent les brigades propreté des villes dans leurs enquêtes pour identifier les contrevenants.





Figure 20 — Collecte d'un dépôt sauvage sur le territoire d'Est Ensemble»

AMÉLIORATION CONTINUE : PRESTATIONS DE LA RÉGIE DE COLLECTE

La régie de collecte d'Est Ensemble a poursuivi sa démarche d'**amélioration continue** du service public. Les efforts se sont concentrés sur l'optimisation des processus de collecte des corbeilles de rue et de collecte des dépôts sauvages, notamment par un renforcement de la sectorisation des tournées le week-end et une réactivité accrue pour la prise en charge des déchets dangereux sur la voie publique.

Parallèlement, **le plan de verdissement de la flotte** se poursuit avec la commande en 2025 de **8 nouveaux véhicules électriques**, destinés à la collecte des corbeilles de rue. Ils seront réceptionnés en 2026.

Cette transition s'est traduite par une **baisse continue de la consommation de carburant** et des coûts associés au cours des trois dernières années.



Figure 21 — Bennes Ordures Ménagères (BOM) 26T électriques

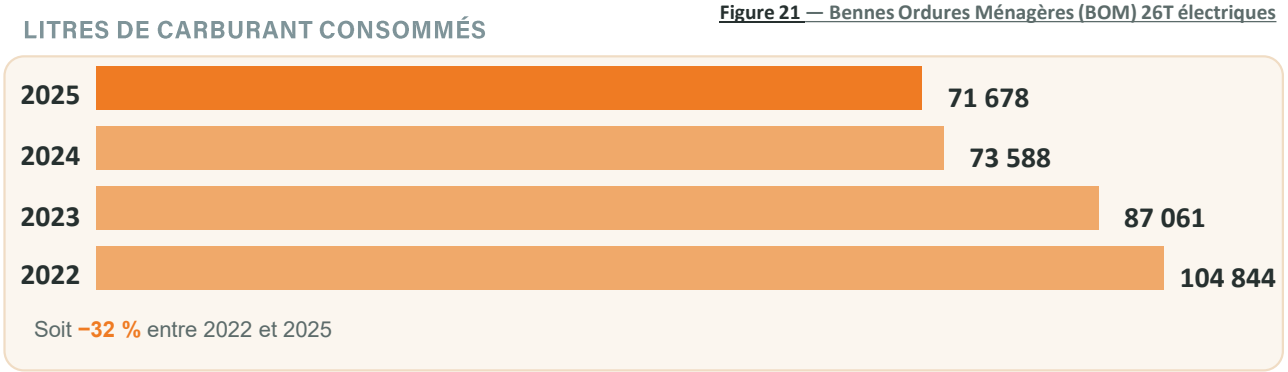


Figure 22 — L'évolution de la consommation de carburant de la régie (L)

Corbeilles de rue : Déploiement du tri hors foyer

Dans le cadre de la **loi AGEC**, qui prévoit la généralisation des dispositifs de tri dans l'espace public à partir de 2025, Est Ensemble a engagé une expérimentation à l'échelle de son territoire, en partenariat avec ses **neuf communes membres.**

Une phase d'études, conduite en 2024-2025, a permis d'identifier les sites prioritaires et les modalités de mise en œuvre.

Le déploiement a ensuite été engagé progressivement au second semestre 2025. Au total, **65 équipements de tri** ont été installés dans les neuf villes du territoire, principalement dans des parcs et des squares.

Cette première étape vise à accompagner le développement du **tri hors foyer** et à tester les conditions de sa généralisation.

Les premiers résultats sont encourageants. Ils confirment l'intérêt du dispositif et soutiennent la poursuite d'un déploiement à plus grande échelle dans les prochaines années.



Figure 23 — Parc de la Mare à la Veuve - Bondy



Figure 24 — Parc Henri Barbusse - Pantin

65 ÉQUIPEMENTS
INSTALLÉS

PARCS ET SQUARES MIEUX ÉQUIPÉS POUR TRIER
AU PLUS PRÈS DES USAGERS

DÉCHÈTERIES



DÉCHÈTERIES FIXES GÉRÉES PAR EST ENSEMBLE

BONDY

Adresse

84 Avenue du 14 juillet

Horaires

- **Lundi au samedi :** 9h-19h
- **Dimanche :** 9h-12h30
- **Fermée** le 1er janvier et le 1er mai

Local réemploi

Non

Accès professionnels

Non

MONTREUIL

Adresse

120-124 rue Pierre de Montreuil

Horaires

- **Lundi, mardi et jeudi :** 9h-18h
- **Mercredi et vendredi :** 13h-18h
- **Samedi :** 10h à 18h
- **Dimanche et jours fériés : 9h-13h**

Local réemploi

- **Lundi, mardi et jeudi : 10**h-17h
- **Samedi :** 9h à 17h

Accès professionnels

Non

AUTRES DÉCHÈTERIES ACCESSIBLES AUX HABITANTS DU TERRITOIRE

Les particuliers d'Est Ensemble peuvent également se rendre à la déchèterie gérée par le **SYCTOM**, 62 rue Anatole France, à Romainville.

Grâce à un partenariat avec **la ville de Paris**, tous les habitants d'Est Ensemble peuvent aussi profiter des espaces de tri municipaux de **la porte des Lilas** et de **la porte de Pantin**.

ROMAINVILLE

Adresse 62 rue Anatole France

Horaires

- **Du 1er oct. au 30 avr. : Lundi au samedi** 8h-19h45
- **Du 2mai au 30 septembre : Lundi au samedi** 8h-20h45
- **Dimanches et jours fériés** : 8h-16h45
- **Fermée** le 1er mai

PARIS

Adresse

- 11 rue Paul Meurice, Porte des Lilas
- 5 bis place de la Porte de Pantin

Horaires

- **Lundi au dimanche :** 9h30 -19h
- **Fermée** le 1er janvier et le 1er mai et 25 décembre

NOUVEAU MARCHÉ PUBLIC : SUIVI DE LA PERFORMANCE

Dans le cadre du renouvellement du marché d'exploitation de la **déchèterie de Montreuil**, Est Ensemble a intégré une clause de performance visant à renforcer le tri des déchets déposés sur site.

Cette évolution permet d'améliorer la valorisation des déchets collectés en déchèterie et contribue à l'atteinte des objectifs de performance du service public.

RÉVISION DE L'ACCÈS EN DÉCHÈTERIE

En 2025, Est Ensemble a mis en place un dispositif de contrôle d'accès par QR code dans les déchèteries de Bondy et de Montreuil, afin de simplifier l'accès des usagers et de sécuriser le fonctionnement des équipements. Ce dispositif repose sur la création d'un Compte Déchèterie, limité à un compte par foyer.

Les habitants peuvent désormais effectuer leur demande d'accès en ligne via la plateforme services.est-ensemble.fr, en déposant les justificatifs nécessaires : pièce d'identité, justificatif de domicile de moins de trois mois et, le cas échéant, carte grise du véhicule utilisé. Une fois la demande validée, un QR code valable un an est délivré à l'usager. Il doit être présenté à chaque passage en déchèterie, accompagné d'une pièce d'identité.



Figure 25 — Règlement intérieur des déchèteries territoriales

Un parcours adapté est également prévu pour les habitants ne disposant pas de véhicule personnel. Les justificatifs de domicile doivent être actualisés chaque année afin de maintenir l'accès aux déchèteries.

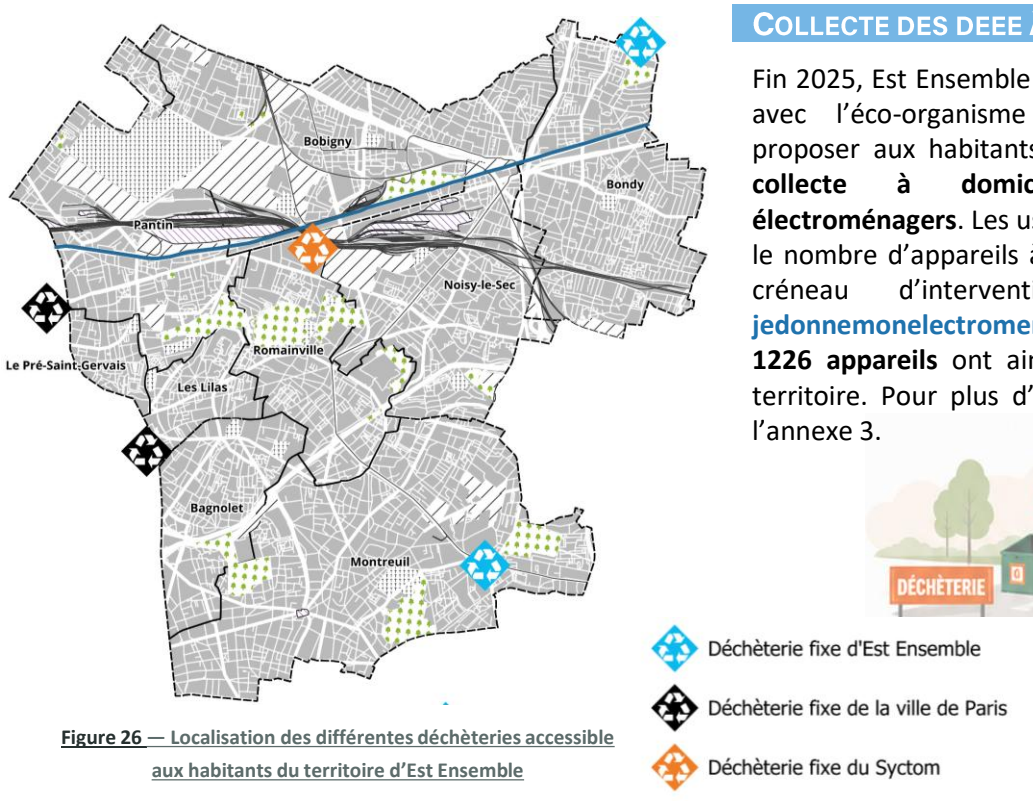


Figure 26 — Localisation des différentes déchèteries accessible aux habitants du territoire d'Est Ensemble

COLLECTE DES DEEE À DOMICILE

Fin 2025, Est Ensemble a signé une convention avec l'éco-organisme **Ecosystem** afin de proposer aux habitants un service **gratuit** de **collecte à domicile des appareils électroménagers**. Les usagers peuvent indiquer le nombre d'appareils à collecter et choisir un créneau d'intervention sur le site jedonnemonelectromenager.fr. En 2025, **1226 appareils** ont ainsi été collectés sur le territoire. Pour plus d'informations, consulter l'annexe 3.



Est Ensemble Grand Paris

Pour le climat et la justice sociale !



TOUT SAVOIR SUR LES DÉCHÈTERIES

RÉDUIRE TRIER AGIR

UN SERVICE GRATUIT RÉSERVÉ AUX PARTICULIERS

Les déchèteries de Bondy et de Montreuil gérées par Est Ensemble, ainsi que la déchèterie de Romainville, gérée par le Syctom, sont accessibles gratuitement et réservées aux particuliers résidant sur le territoire. Les déchèteries de la Porte de Pantin et de la Porte des Lilas, bien que gérées par la Ville de Paris, sont également accessibles gratuitement aux habitants d'Est Ensemble.

INFORMATIONS PRATIQUES

Munissez-vous d'une **pièce d'identité**, d'un **justificatif de domicile de moins de 3 mois** et de la **carte grise du véhicule**, ils vous seront demandés.

Accès interdit aux véhicules :
- professionnels
- non-immatriculés
- floqués / marqués
- utilitaires, camions plateau et poids lourds
- de plus de 1,90 m de hauteur

L'apport de déchets est limité par foyer à

2m³	30	4
par jour	apports par an	apports par mois

Le passage est également limité à :
- **1 m³ de gravats**
- **50 L de peintures, vernis et dérivés** dans des conditionnements de 25 L maximum

Les modalités sont soumises à l'appréciation de l'agent de déchèteries, selon le règlement des déchèteries.

LES PROFESSIONNELS NE SONT PAS AUTORISÉS À UTILISER LE SERVICE DE DÉCHÈTERIE TERRITORIAL.

Ils doivent se diriger vers des installations ouvertes aux professionnels. Les Produits et Matériaux issus de la Construction et du Bâtiment (PMCB) y sont désormais repris gratuitement dès lors que les déchets apportés sont triés.

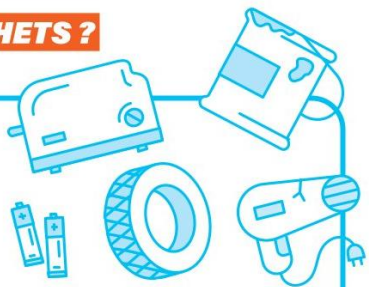
Trouvez votre point de reprise gratuite le plus proche sur le site de l'OCAB :
oca-batiment.org



POUR QUELS DÉCHETS ?

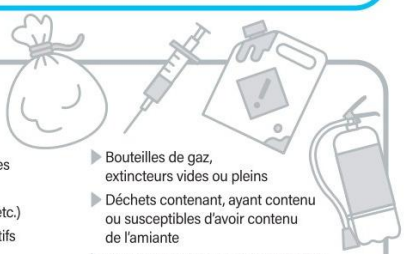
DÉCHETS ACCEPTÉS

- Déchets d'ameublement (matelas, sommiers, meubles, etc.)
- Textiles
- Gravats, plâtre
- Bois, cartons, verre, papier
- Radiographies
- Déchets de jardin et bois de taille
- Emballages ménagers
- Huiles de moteur usagées et leurs bidons
- Pneus de véhicules légers
- Déchets d'équipements électroniques et électroménagers (D3E)
- Déchets ménagers spéciaux (DMS) dans leur contenant d'origine : peintures, solvants, acides, bases, aérosols non vidés, produits d'entretien, produits phytosanitaires, néons et ampoules à économie d'énergie, piles et batteries



DÉCHETS REFUSÉS

- Déchets des professionnels
- Ordures ménagères
- Boues et matières de vidanges
- Cadavres d'animaux
- Déchets de soin (seringues, etc.)
- Produits explosifs ou radioactifs
- Plastiques agricoles
- Invendus de marché (légumes, fruits, etc.)
- Bouteilles de gaz, extincteurs vides ou pleins
- Déchets contenant, ayant contenu ou susceptibles d'avoir contenu de l'amiante
- Pneus jantés ou non de poids lourds
- Déchets non manipulables par 2 personnes



TOUT SAC MÊLANT DIFFÉRENTS TYPES DE DÉCHETS OU DES DÉCHETS NON IDENTIFIÉS SERA REFUSÉ PAR L'AGENT D'ACCUEIL.
La liste des déchets acceptés est susceptible d'être modifiée en fonction du développement de certaines filières de valorisation locales ou nationales.

5 DÉCHÈTERIES À VOTRE SERVICE !

DÉCHÈTERIE INTERCOMMUNALE DE BONDY
85, avenue du 14 juillet
93140 Bondy

Du lundi au samedi : 9h - 19h
Le dimanche : 9h - 12h
Les horaires restent inchangés les jours fériés
Fermeture les 1er janvier et 1er mai
Dernier accès 15 minutes avant la fermeture

DÉCHÈTERIE INTERCOMMUNALE DE MONTREUIL
120-124, rue Pierre de Montreuil
93100 Montreuil

Lundi, mardi et jeudi : 9h - 18h
Mercredi et vendredi : 13h - 18h
Samedi : 10h - 18h
Dimanche et jours fériés : 9h - 13h
Fermeture les 1er janvier et 1er mai
Dernier accès 15 minutes avant la fermeture

DÉCHÈTERIE DE ROMAINVILLE (SYCTOM)
62, rue Anatole France
93230 Romainville

Informations et horaires sur www.syctom-paris.fr

DÉCHÈTERIE DE LA PORTE DE PANTIN *
5bis, place de la Porte de Pantin
75019 Paris

Informations et horaires sur www.paris.fr

DÉCHÈTERIE DE LA PORTE DES LILAS *
11, rue Paul Meurice
75020 Paris

Informations et horaires sur www.paris.fr

* Déchèteries gérées par la Ville de Paris mais accessibles gratuitement pour les habitants d'Est Ensemble

Conception : agence Giboulées

UN DOUTE, UNE QUESTION ?

services.est-ensemble.fr
0805 055 055

MONTRI.FR
Télécharger dans l'App Store | DISPONIBLE SUR Google Play

EN SAVOIR +



RÉDUIRE TRIER AGIR

LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION

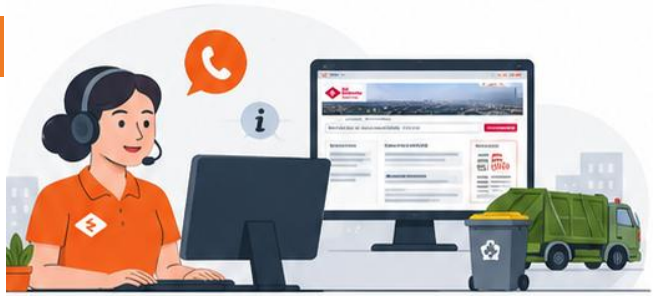
FLUX	EXUTOIRE
COLLECTE EN PORTE-À-PORTE (PAP) OU APPORT VOLONTAIRE (PAV)	
OMR	◆ Transfert SYCTOM · *Romainville — 93*
Emballages et papiers	◆ Tri SYCTOM · *Romainville — 93*
Verre	◆ COVED · *Noisy-le-Sec — 93* ◆ MINERIS · *Villeparisis — 77*
Déchets alimentaires	◆ Moulinot · *Stains — 93*
OE PAP	◆ SUEZ · *Pantin — 93* ◆ PAPREC · *La Courneuve — 93*
Déchets végétaux	◆ PSL · *Mitry-Compans — 77* ◆ Revival · *Noisy-le-Sec — 93*
DÉCHÈTERIES	
PMCB	◆ Filière REP
Tout venant	◆ SUEZ · *Pantin — 93*
Bois	◆ SUEZ · *Pantin — 93*
Éco-mobilier	◆ Filière REP
DEEE	◆ Filière REP
Déchets végétaux	◆ TEVA · *La Queue-en-Brie — 94*
Gravats	SLD · *Neuilly-Plaisance — 93*
Pneus	REP · *Claye-Souilly — 77*
Cartons	◆ Tri SYCTOM · *Romainville — 93*
Déchets dangereux	CHIMEREC · *Dugny — 93* · Filière REP (EcoDDS)
DÉPÔTS SAUVAGES (DS)	
Déchets banals	Derichebourg · *Noisy-le-Sec — 93* · PAPREC · *La Courneuve — 93*
Déchets dangereux	CHIMEREC · *Dugny — 93* · PICHETA · *Saint-Martin Dutertre — 95*
APPORT VOLONTAIRE TEXTILES (PAV)	
Textiles	◆ Le Relais Nord Est-IdF — 93 · Eco-textile

◆ Centre de tri ◆ Centre de traitement ◆ Centre de transfert

DESTINATION

Valorisation énergétique	
Valorisation matière	
Valorisation matière	
Valorisation énergétique (méthanisation)	
Valorisation matière	
Compost	
Valorisation matière	ISDND
ISDND	Valorisation matière
Valorisation matière	ISDND
Valorisation matière	
Valorisation matière	
Compost	
ISDI	Valorisation matière
Valorisation matière	
Valorisation matière	
Valorisation énergétique	ISDD
ISDND	
ISDD	
Réemploi et valorisation	

L'INFORMATION



TÉLÉ-ACCUEIL / PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE

Horaire

- Lundi au jeudi : de 8h30 à 18h00,
- Vendredi : de 8h30 à 17h00.
- L'appel est gratuit depuis un poste fixe ou mobile.

Evolution 2025

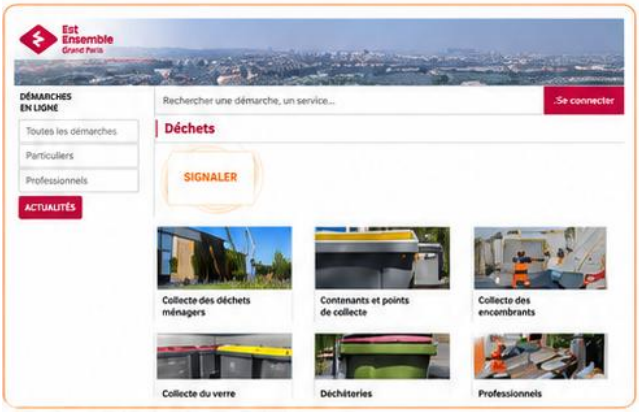
Depuis le 1er juillet 2025, le serveur vocal deux parcours d'appel distincts :

- **Choix 1** : destiné aux particuliers,
- **Choix 2 :** destiné aux professionnels.

Orientation des professionnels

Le parcours 2 oriente les usagers vers le télé-accueil de SULO, prestataire chargé du suivi des professionnels producteurs de déchets et de la gestion de la Redevance Spéciale.





2025
27 672
appels reçus

Durée moyenne d'un appel en 2025
4 min 39 s

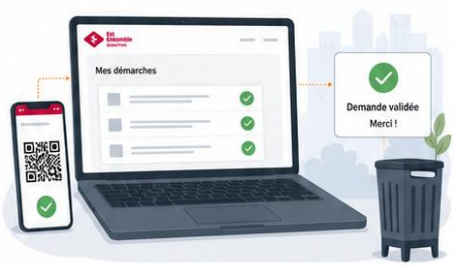
GESTION DE LA RELATION USAGER (GRU)

La plateforme de Gestion de la Relation Usager (GRU), mise en place en juin 2023, a poursuivi son évolution en 2025.

La plateforme a également été utilisée pour fluidifier les échanges entre les services techniques municipaux et Est Ensemble. Fin janvier 2025, une démarche dédiée aux interventions sur les corbeilles de rue a ainsi été déployée.

Par ailleurs, plusieurs démarches lancées en 2023 ont été actualisées afin de mieux correspondre à l'organisation des services et d'intégrer de nouvelles fonctionnalités à destination des usagers.

- La démarche « Gérer mes déchets professionnels » a ainsi fait l'objet d'une mise à jour complète en juillet 2025.
- L'accès aux déchèteries territoriales a également été dématérialisé en septembre 2025, avec la création des comptes Déchèterie



https://services.est-ensemble.fr/

BILAN 2025 DES DÉMARCHE USAGERS

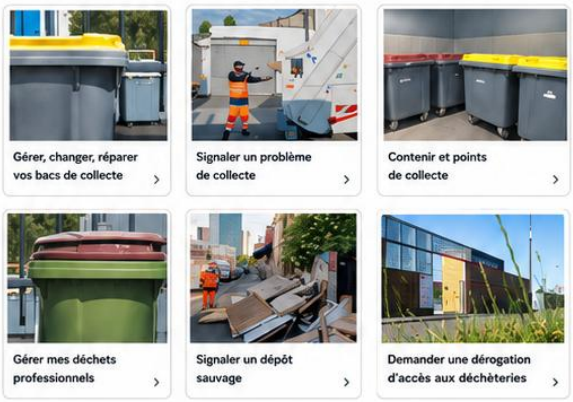
15 036 Demandes

14 019 Traitées

1 017 Erronées

Démarches les plus sollicités

1. Signaler un problème de collecte.....3 561
2. Signaler un dépôt sauvage.....2 611
3. Gestion des passages en déchèterie 1 358
4. Gérer mes déchets professionnels.....1 184
5. Demander une dérogation d'accès aux déchèteries.1 033



*** La démarche « Créer un compte déchèterie » génère automatiquement la création d'une demande sur ces autres démarches. De ce fait, le total de demandes sur « Créer mon compte » a été soustrait aux totaux des demandes annexes.*

MISE À JOUR DE LA DÉMARCHE « GÉRER MES DÉCHETS PROFESSIONNELS »

Dans le cadre du lancement du marché de suivi des professionnels et de la Redevance Spéciale, la démarche en ligne « Gérer mes déchets professionnels » a fait l'objet d'une mise à jour en juillet 2025.

- ✓ Cette interface constitue désormais un point d'entrée unique permettant aux professionnels de:
- ✓ Solliciter des informations sur la gestion des déchets et les outils de communication,
- ✓ Gérer leurs dotations en bacs de collecte,
- ✓ Interagir directement avec les services gestionnaires concernant leur facturation de la redevance spéciale.

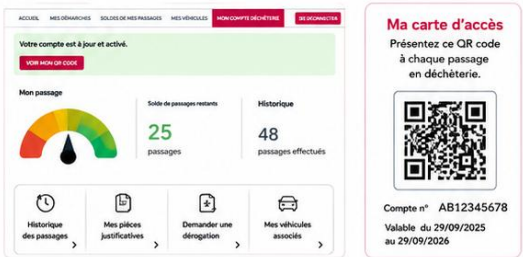


COMPTE DÉCHÈTERIE : QR CODE D'ACCÈS

Dans le cadre de la dématérialisation de l'accès aux déchèteries, Est Ensemble a créé un nouveau parcours dans la plateforme de Gestion de la Relation Usager (GRU). Celui-ci permet de centraliser les demandes d'accès, l'instruction des justificatifs et la délivrance du QR code valable un an.

Cette évolution a nécessité l'adaptation des formulaires en ligne, l'intégration d'un parcours spécifique pour les habitants sans véhicule personnel, ainsi que la mise en place de fonctionnalités de suivi pour les services instructeurs.

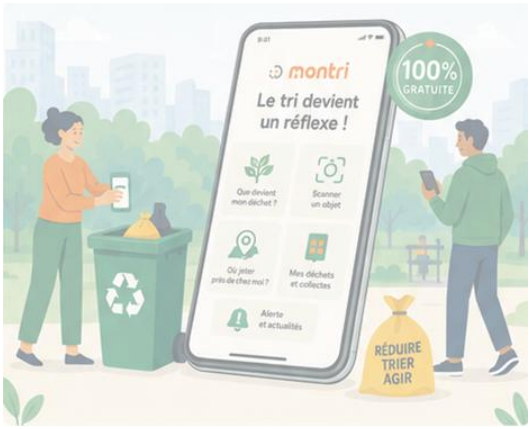
Elle contribue à simplifier l'accès en déchèterie, à fiabiliser le contrôle d'accès aux équipements et à améliorer le suivi administratif des droits d'accès.



APPLICATION « MONTRI »

Est Ensemble poursuit le développement d'**outils numériques** pour améliorer le tri des déchets et faciliter l'accès à l'information pour les usagers.

Le site web d'informations sur les déchets Géodéchets a été arrêté par le développeur au 1er mai 2025. L'information usager a donc été **redirigée vers Montri**.



MONTRI, UNE APPLICATION GRATUITE AU SERVICE DU TRI

ACCÈS SIMPLIFIÉ AUX SERVICES DÉCHETS
Un accès facilité aux services de gestion des déchets de la collectivité.

LOCALISATION DES POINTS DE COLLECTE
Localisez les points de collecte à proximité et les consignes associés.

SCANNER UN OBJET
Scannez un objet pour connaître instantanément les consignes de tri.

INFORMATIONS DÉTAILLÉES PAR TYPE DE DÉCHET
Mise en avant de toutes les solutions à disposition des usagers pour favoriser le tri et le réemploi.

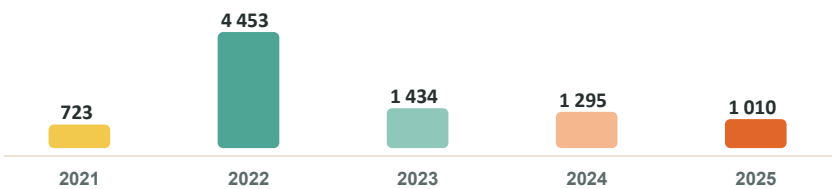
ALERTES ET INFORMATION EN TEMPS RÉEL
Recevez des alertes pour être informé de mesures exceptionnelles (fermeture d'une déchèterie, report de collecte, etc.).



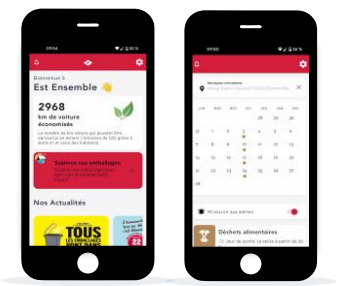
Figure 27 — Support de communication « Montri »

2 879
Utilisateurs actifs
Janvier – avril 2025

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE TÉLÉCHARGEMENTS DE L'APPLICATION



montri



Chiffres à date — Total à fin 2025

Nombre d'utilisateurs mobile
8 599
18 % d'utilisateurs actifs mensuels en moyenne
+387 vs. 2024

Nombre d'utilisateurs web
14 111
+11k vs. 2024

AUTRES OUTILS DE COMMUNICATION

La **direction de la Communication** d'Est Ensemble accompagne la diffusion et la visibilité des actions menées par la Direction de la Prévention et de la Valorisation des Déchets, auprès des usagers comme des partenaires institutionnels.

- Communication autour du tri des emballages **« Tous les emballages vont dans la poubelle jaune »** .
- Communication autour du tri du verre **« On se met au Verre ? »** .
- **Dépliants dédiés** aux collectes des déchets encombrants, aux déchèteries, au compostage et au tri des textiles.
- **Site internet et réseaux sociaux** : partage des actions, projets et conseils pratiques sur la réduction des déchets.



Figure 28 — Support de communication

« EST ENSEMBLE » SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

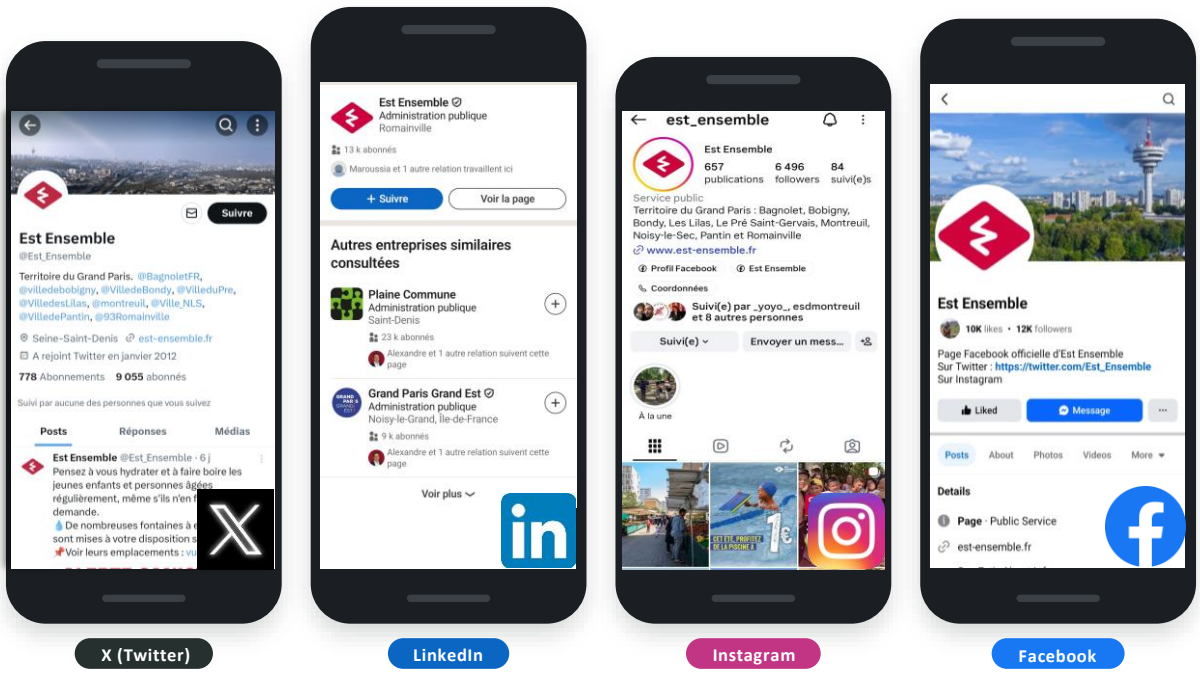


Figure 29 — « Est Ensemble » sur les réseaux sociaux

Réseau Compost Citoyen

UNE OPÉRATION INITIÉE PAR
LE RÉSEAU COMPOST CITOYEN

DES ATELIERS AUTOUR DU COMPOST DANS TOUTE LA FRANCE !

TOUS au COMPOST !

12ème ÉDITION

ENSEMBLE POUR NOURRIR LE SOL !



du 29 mars au 13 avril 2025

12e QUINZAINE NATIONALE DU COMPOSTAGE DE PROXIMITE

Est Ensemble Grand Paris

pour le climat et la justice sociale !

Bagnolet · Montreuil
Bondy · Le Pré Saint-Gervais
Les Lilas · Montreuil
Noisy-le-Sec · Pantin
Romainville

RETROUVEZ TOUTE LA PROGRAMMATION ICI
www.est-ensemble.fr/TAC2025

PARTIE 04

SENSIBILISATION ET PRÉVENTION



LA POLITIQUE DE LA PRÉVENTION ET DE SENSIBILISATION

Est Ensemble réaffirme sa volonté de **renforcer ses actions** en faveur de la prévention, de la sensibilisation, de la réduction et de la gestion des déchets.

Cette ambition en matière de réduction des déchets s'appuie notamment sur :

- **Le Plan Zéro Déchet,**
- **Une identité visuelle réaffirmée en 2025,**
- **La coordination des actions de sensibilisation, à travers :**
  - Des stands et actions en pied d'immeuble,
  - Du porte-à-porte,
  - Des actions à destination de la jeunesse.
- **Le déploiement du compostage,**
- **Le soutien aux structures porteuses de projets de réduction des déchets.**



Figure 30 — Exposition Les petites bêtes du compost



Figure 31 — Exemple de jeu produit dans le cadre d'un projet Fonds Zéro Déchet

PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DMA

2025 a marqué le démarrage de plusieurs des **22 actions concrètes** inscrites au nouveau **PLPDMA d'Est Ensemble** , à l'issue des ateliers de concertations réalisés en 2024 et au vote en Conseil de Territoire.

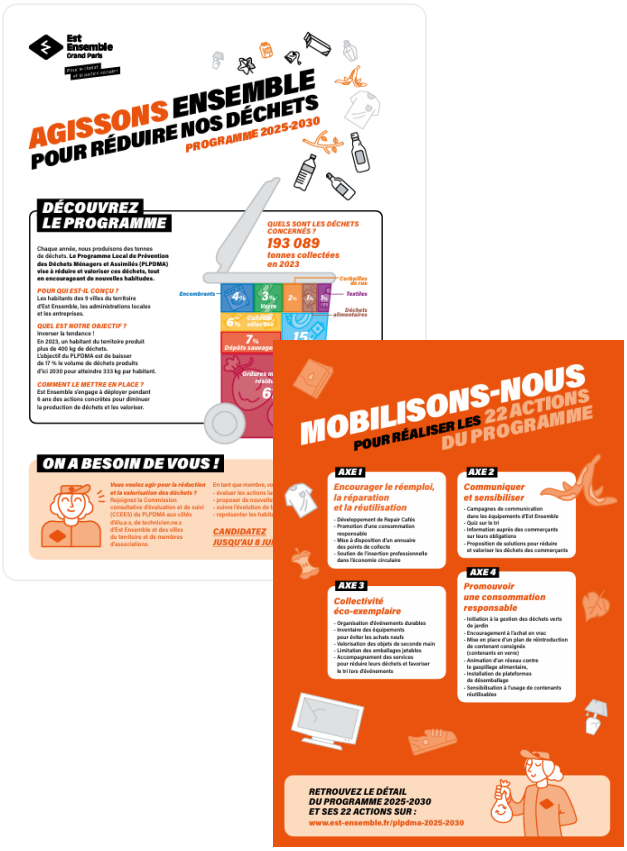


Figure 32 — Support d'information à destination des habitants pour promouvoir la participation à la CCES.

LES PREMIÈRES ACTIONS MISES EN ŒUVRE EN 2025

1. **Réemploi et points de collecte** — Mise à jour de l'application **MonTri** et création d'une page dédiée aux déchets spéciaux sur le site internet d'Est Ensemble.
2. **Sensibiliser et communiquer** — Diffusion massive de supports (guides du tri, guide des textiles, guide déchetterie, affiche *Encombrants*) dans les équipements du territoire (cinémas, conservatoires).
3. **Collectivité exemplaire** — Intégration de clauses environnementales dans les marchés publics (CCTP) et déploiement du SPASER (Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Écologiquement Responsables).
4. **Promouvoir une consommation responsable** — Succès des opérations Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD), « Tous au compost », « Fête du sol vivant » et « Fête de la récup ».

PLPDMA : chiffres clés et trajectoire

CHIFFRES CLÉS

- **6** ans de programmation
- **22** actions concrètes
- **4** axes prioritaires
- **1** comité annuel de suivi

TRAJECTOIRE 2024–2030

- **2024** — bilan du premier PLPDMA + consultation
- → **2025** — clôture du premier cycle + comité de suivi
- → **2026–2030** — déploiement progressif des actions

LE FONDS ZÉRO DÉCHET



En 2025, le **Fonds Zéro Déchet** d'Est Ensemble est reconduit avec une enveloppe de **550 000 €** . Ce fonds vise à soutenir des projets de réduction des déchets portés par des associations ou des structures de l'économie sociale et solidaire.

Dans le cadre de la désignation des lauréats, le **jury est composé d'au minimum trois élus** , en charge notamment de la prévention des déchets, de l'économie circulaire et de l'emploi.

Depuis 2024, les projets doivent s'inscrire dans l'une des **quatre thématiques** suivantes :

- La mise en œuvre du **PLPDMA** (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés).
- L'amélioration des **performances de la collecte sélective et du tri** .
- Le développement d'actions en lien avec l' **économie circulaire** .
- La promotion d'**actions innovantes de sensibilisation** , de lutte contre le gaspillage alimentaire et de valorisation des biodéchets.

Tableau 9 — Thématiques des projets retenus lors de l'appel à projet FZD 2025

Thématique	Nb de projets	Public ciblé
L'amélioration des performances des collectes sélectives et du tri	4	Grand public
La promotion d'actions innovantes de sensibilisation tout public (gaspillage alimentaire, valorisation des biodéchets)	11	Grand public
	2	Scolaire
Le développement d'actions en lien avec l'économie circulaire	6	Grand public

En 2025 :

2 jurys

23 projets lauréats

550 000 € de subvention

Les **actions de sensibilisation subventionnées** par le Fonds Zéro Déchet ont toutes vocation à éduquer les publics à la réduction des déchets ou, à défaut, à mieux trier les déchets produits.

Ce Fonds permet de soutenir le **réseau local d'associations** dans leur démarche de sensibilisation et de réduction des déchets.

LE RÉEMPLOI

SOUTIEN AUX STRUCTURES DU RÉEMPLOI

Est Ensemble **soutient le réemploi** afin de prolonger la durée de vie des objets et de réduire les déchets sur son territoire.

Cette démarche combine l' **accompagnement des structures spécialisées** , la sensibilisation des habitants et la mise en réseau des acteurs locaux.

Depuis plusieurs années, l'Appel à projets, puis le **Fonds Zéro Déchet** , ont contribué à l'implantation et au développement d'acteurs du réemploi. Ce soutien concerne l'ensemble du territoire, même s'il reste davantage présent dans certaines communes.
Est Ensemble anime également cette dynamique à travers les **Rencontres du réemploi** , qui réunissent structures locales et acteurs publics autour de temps d'échange.

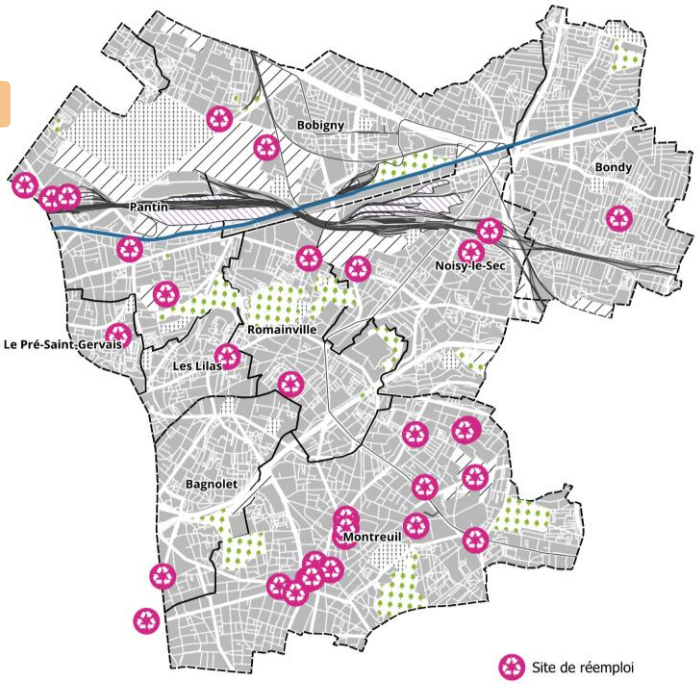


Figure 33 — Cartographie des structures de réemploi sur le territoire en 2025

24,2
TONNES COLLECTÉES

Tableau 10 — Répartition des apports au local de réemploi de la déchetterie de Montreuil par type

Type objet	% du poids déposé	T de sept 2023 à sept 2024
Textiles	**35%**	6,9
Livres, audio, vidéo	**23%**	4,5
Décorations	**16%**	3,2
DEEE	**7%**	1,3
Reste : articles de sport, jouets, articles bricolage & jardinage	**18%**	8,3

LOCAL DE RÉEMPLOI À LA DÉCHÈTERIE DE MONTREUIL

En 2025, l'espace réemploi, géré par **Les Valoristes** , poursuit son rôle de levier pour faire évoluer les comportements.

Si le tonnage collecté baisse, cette diminution suit celle de la fréquentation globale de la déchèterie. En revanche, les dépôts sont mieux ciblés et de meilleure qualité : au total, **23,8 tonnes d'objets, soit 98 % des dons** , ont été réemployées par les associations partenaires. Ce taux de réemploi était de 96 % en 2024.

Cette dynamique s'accompagne de **40 actions de sensibilisation** , notamment sur les marchés, touchant un large public (465 personnes, dont 151 enfants).

L'objectif reste de pérenniser ce flux pour donner une seconde vie aux objets.

Le dispositif contribue aussi à l'**insertion** , avec plus de deux salariés mobilisés sur le local réemploi, représentant près de **3 000 heures d'insertion** .

LA PRÉVENTION

LE COMPOSTAGE

Le compostage permet de **réduire les déchets organiques** tout en favorisant le retour au sol de la matière.

Depuis sa création, Est Ensemble accompagne cette pratique sur son territoire en proposant **gratuitement du matériel, un appui technique et un suivi des sites** dans la durée.



Figure 34 — Site de composte sur le territoire en 2025

TROIS SOLUTIONS DE COMPOSTAGE

Compostage partagé Pour s'adapter au contexte territorial (85 % d'habitat collectif).

Compostage individuel
Initiation de 2 h.

Compostage de jardin Pour les habitants qui disposent d'un espace extérieur privatif.

Lombricompostage Pour les habitants en appartement.

DÉPLOIEMENT DU COMPOSTAGE PARTAGÉ

- **Diagnostic préalable du site**
- **Formation d'au moins deux référents**
- **Mise à disposition de matériel**
- **Suivi du site pendant un an**

FORMATION ET SENSIBILISATION

Des formations proposées à différents niveaux :

- Compostage individuel (initiation de 2 h)
- Référent de site (1 journée de formation)
- Guide composteur (3 journées de formation)

CHIFFRES CLÉS 2025

34	184	204	85	21
Sites de compostage partagé ouverts	Composteurs individuels	Personnes formées au compostage individuel	Référents de sites formés	Guides composteurs formés

SUIVI, APPUI ET ANIMATION DU RÉSEAU

Est Ensemble assure le **suivi des sites dans la durée** , renouvelle le matériel si nécessaire et mobilise des outils ainsi que des prestations d'appui pour consolider le réseau de compostage de proximité.

Le dispositif s'appuie notamment sur des **visites de terrain**, l'outil **Logiprox**, la **filière broyat** et l'**animation du réseau**.



Figure 35 — Atelier « Tous au compost »

CHIFFRES CLÉS 2025

Sites ouverts 41
Sites archivés 22

soit

395 Sites partagés actifs

535 Visites de sites

200 Livraisons de broyat

VISITES DE SUIVI

Objectif : s'assurer du bon fonctionnement des sites dans le temps.

Proposer les **formations et des animations**.

Les visites sont assurées par les **maîtres composteurs d'Est Ensemble** , des prestataires mandatés et le SYCTOM.

LOGIPROX : OUTIL DE SUIVI

- ✓ Les **référents** renseignent les informations relatives à leur site et peuvent demander du broyat.
- ✓ Les **maîtres composteurs** suivent l'état des sites et renseignent le bilan des visites.
- ✓ L'outil **centralise les données** et permet d'estimer les tonnages détournés.

PRESTATIONS D'APPUI

Un marché d'accompagnement au déploiement du compostage et l'appui du SYCTOM viennent renforcer les interventions d'Est Ensemble.

Broyage à domicile
Pour les sites partagés souhaitant réduire leurs déchets verts et produire leur propre broyat.

Livraison au dernier kilomètre
Distribution de matière sèche au plus près des sites.

Compost mûr et exutoires
Accompagnement des sites ne disposant pas d'exutoire suffisant.

ENTRETIEN DES COMPOSTEURS

- → **5 pavillons de compostage** sont entretenus via des chantiers participatifs.
- → Pour les autres sites, un **marché de réparation des composteurs collectifs** a été mis en place.
- → Le bilan montre **deux limites principales** : une planification difficile entre prestataire et référent, et des réparations peu durables, avec un renouvellement souvent nécessaire sous 6 à 9 mois.
- → Est Ensemble poursuit donc la **remontée des demandes de SAV au Syctom** afin d'améliorer la qualité et la durabilité des équipements.

ANIMATION DU RÉSEAU ET TEMPS FORTS

Est Ensemble **anime régulièrement son réseau compostage** à travers des actions de sensibilisation, des rencontres entre référents, pendant les temps forts territoriaux et lors des événements nationaux.



Figure 36 — Visite du site vitrine de Lucie Aubrac, Les Lilas

« Tous au compost »

Mettre en lumière les **atouts du compostage**.

Lutte contre le **gaspillage alimentaire**.



« Compostage »

Deux fois par an, ces rencontres permettent aux **référents du compostage** d'échanger, de partager leurs retours de terrain et de mieux connaître les aides proposées.

En 2025, le **format visio en semaine** a permis de mobiliser de nouveaux participants.



« Nouveaux sites compostage »

Des occasions propices pour **rassembler les porteurs de projets, les participants et les élus** autour de cette initiative commune, renforçant ainsi le sentiment d'appartenance à une **démarche environnementale collective** .



LA SENSIBILISATION

La sensibilisation est un levier essentiel de changement des comportements. De la maternelle au lycée, Est Ensemble accompagne la **jeunesse** vers des habitudes de consommation durables, au service des objectifs du PLPDMA. L'offre, conçue pour être éducative et engageante, est adaptée à chaque âge et type d'établissement.

Pour le grand public, une sensibilisation est indispensable pour communiquer sur les évolutions liées aux déchets : **tri, mise à disposition d'équipements de collecte** . Ce public est particulièrement ciblé par les **stands** et le **porte-à-porte**.

JEUNESSE

860
actions de sensibilisation

16 921
personnes sensibilisées

Une offre d'interventions structurée — 860 actions réparties en 3 volets

Socle de Base
dès la GS / le CP

- Réduction, tri & recyclage — dès la GS
- Gaspillage alimentaire — dès le CP
- Propreté urbaine — dès le CP

595 actions

Animations Spéciales
éco-délégué·es, collège & lycée

- Compostage · Zéro déchet · Textile
- Emballages & plastique
- Gestion des déchets · DEEE

162 actions

Tri papiers & emballages
dans les écoles ou groupes scolaires

- Mise en place du tri dans les établissements scolaires
- Public : élèves, enseignant·es, agent·es d'entretien & restauration

103 actions

Tableau 11 — Animations par commune (2023 ➔ 2025)

Ville	2023	2024	2025
Bagnolet	104	94	**85**
Bobigny	161	119	**92**
Bondy	57	92	**100**
Le Pré St-Gervais	16	39	**55**
Les Lilas	61	6	**8**
Montreuil	162	151	**157**
Noisy-le-Sec	84	109	**152**
Pantin	100	101	**179**
Romainville	24	51	**32**
Total	**769**	**762**	**860**



Figure 37 — Affiche de sensibilisation au tri destinée au public scolaire : « Super-héroïne du tri »»

SORTIES D'ÉCOLE

Un nouveau format pour 2025

Format inédit testé en 2025, à mi-chemin entre l'intervention scolaire et le stand grand public : une sensibilisation est réalisée auprès des élèves **en classe d'abord**, puis **à la sortie de l'établissement** , pour toucher leurs parents. Des stands sont préparés avec les écoles, les parents d'élèves, les villes, le Syctom et les prestataires d'Est Ensemble.



Figure 38 — Le Village Zéro Déchet Scolaire 2025

3	123	147
Sorties d'école	adultes	scolaires

Montreuil — Odru & Pierre et Marie Curie

Noisy-le-Sec — Renoir



Figure 39 — Stands sortis d'école

GRAND PUBLIC

La sensibilisation récurrente, au plus près du grand public, est indispensable pour communiquer sur les évolutions liées aux déchets : **tri, mise à disposition d'équipements de collecte**. Ce public est particulièrement ciblé par les stands et le **porte-à-porte** .

Animations de sensibilisation

En 2025, la sensibilisation a été portée par plusieurs acteurs :

- les **Chargés de Sensibilisation et Contrôleurs de l'Espace Public** (CSCEP) ;
- les éco-animateurs et maîtres **composteurs** ;
- **des prestataires (Suez Rebond, Moulinot)** dont ceux mandatés par le **Syctom** (Pikavox et Pikagraine), notamment pour du porte-à-porte et de la communication engageante ;
- quelques **structures subventionnées** dans le cadre du Fonds Zéro Déchet, dont le projet comprenait une part de sensibilisation.



Figure 40 — Stands sortis d'école

Sensibilisations en porte-à-porte

Tout au long de l'année les **CSCEP** ont mené diverses actions d'information et de sensibilisation sur tout le territoire, visant à :

- Accompagner l'installation de **Points d'Apport Volontaire** (PAV) en complément ou en remplacement des bacs,
- Clarifier certaines **règles de collecte ou de tri** (rappel sur les déchets végétaux…),
- Promouvoir les **bons gestes de tri**.

Tableau 12 — Nombre de stands

Type d'animation	Nombre d'animations réalisées	Nombre d'adultes sensibilisés
Stands	79	2 450
Stands DA	139	8 760
Pieds d'immeubles	6	126
Total	**224**	**11 336**

Parmi ces stands, **35 ont été tenus par des éco-animateurs mandatés par le Syctom** , à la demande d'Est Ensemble.

Ces stands, majoritairement axés sur le tri, le compostage et le maintien du cadre de vie, ont permis de sensibiliser **469 adultes** .

Tableau 13 — Actions de sensibilisation en « porte-à-porte »

	Nombre de portes toquées	Nombre de personnes sensibilisées	Taux de participation
2025	15 201	9 510	**62 %**
2024	11 146	7 341	**65 %**
2023	2 944	1 711	**58 %**

Environ **40 % de ces portes-à-portes** ont été réalisés par le **Syctom**.

Animations de sensibilisation via un prestataire

Par ailleurs, Est Ensemble a renforcé ses équipes via un marché avec **SUEZ Rebond** , mandaté pour assurer une campagne de sensibilisation sur le terrain, notamment à Romainville et Pantin.

Entre le 16 juin et le 7 juillet 2025, **847 logements ont fait l'objet d'un porte-à-porte** pour **247 foyers sensibilisés** .

Le faible taux d'ouverture s'explique par une météo particulièrement clémente, les usagers étant peu chez eux aux horaires du porte-à-porte.

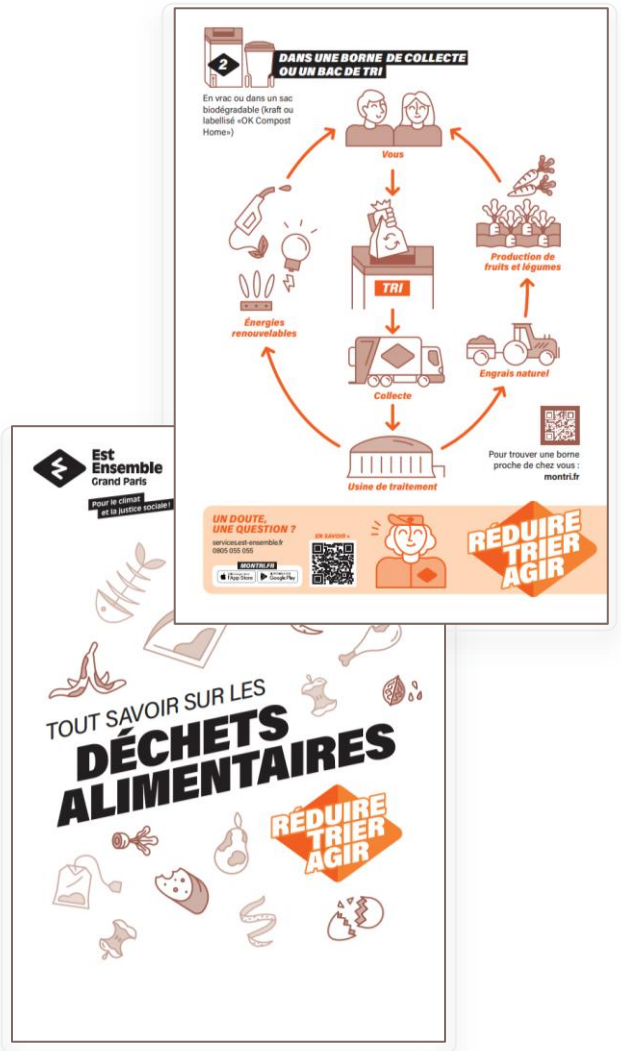


Figure 41 — Supports de sensibilisation sur les déchets alimentaires

LES ÉVÈNEMENTS

Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD)

La **SERD** est un événement annuel devenu incontournable pour sensibiliser différents publics à la réduction des déchets. En 2025, le thème portait sur les **DEEE** , déchets d'équipements électriques et électroniques.

Pour cette édition, le programme d'Est Ensemble a été enrichi et construit en concertation avec le réseau des bibliothèques de Montreuil. **Un village Zéro Déchet** étant prévu à la **bibliothèque Desnos** , le réseau a choisi le Zéro Déchet comme thème de son cycle d'automne. Une programmation particulièrement riche a ainsi été proposée.

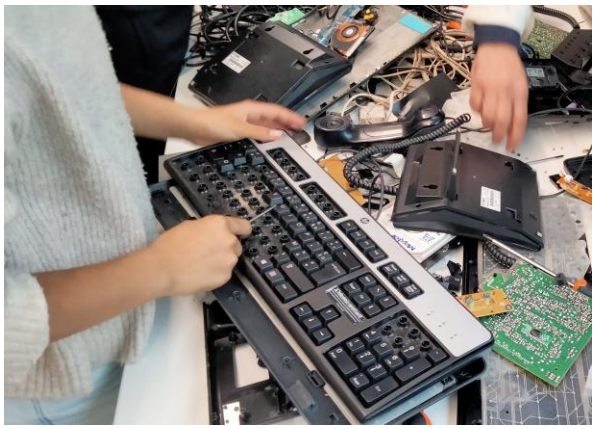


Figure 42 — Un des ateliers de la SERD, « DEEE »

897 personnes sensibilisées

27 actions menées pendant la SERD

- **2 Villages Zéro Déchet**, à **Montreuil** (Bibliothèque Robert Desnos) et à **Romainville** (**La Cité Maraîchère**), destinés au public scolaire le vendredi et au grand public le samedi. Un Village Zéro Déchet est un espace rassemblant **6 à 8 stands/ateliers** présentant chacun un aspect de la réduction des déchets ;



Figure 43 — Un des kits pédagogiques conçu pour la SERD

- une journée spéciale pour **4 classes de Noisy-le-Sec, centrée sur les DEEE** ;
- une intervention **DEEE** , créée pour la SERD et proposée à partir du CM1, venant renforcer l'offre de sensibilisation ;
- une **Fresque du Numérique** à destination des agent·es et élu·es des villes et d'Est Ensemble.



Figure 44 — Affiche de la SERD 2025



La SERD est aussi l'occasion de remettre l' **exemplarité** au cœur de la collectivité.

Sensibilisation innovante

Est Ensemble a été sollicité pour déployer un outil de communication innovante proposée par le **Syctom** : la **communication engageante**.

Lancée fin 2023 auprès de **14 000 foyers** de l'est de Noisy-le-Sec et du sud de Bondy, cette sensibilisation s'est tenue durant tout 2024 via différentes phases :

1. **Courrier d'information à l'usager**
2. **Mobilisation en face à face, chez l'usager**
3. **Adoption de gestes**
4. **Contacts téléphoniques avec les usagers**

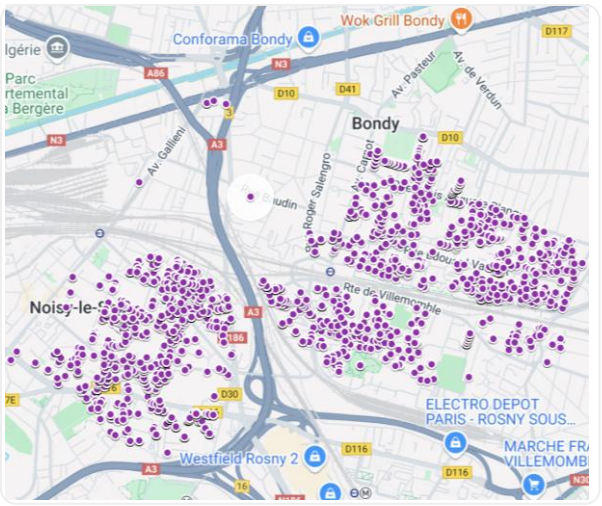


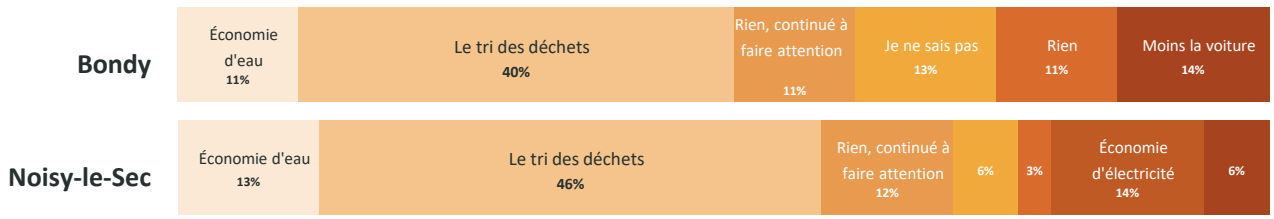
Figure 45 — Sensibilisation à la communication engageante sur le territoire

Indicateur	Noisy-le-Sec	Bondy
Foyers inscrits	1 434	1 176
Foyers avec n° de téléphone fourni	1 200 **(83 %)**	638 **(54 %)**
Appels passés	25 527	35 741
Accompagnements	1 665 · 741 foyers	685 · 290 foyers

416
réponses

À la question « *Quelle est la chose que vous avez réalisée dont vous êtes le plus fier ?* », **le tri des déchets** arrive en tête, devant les économies d'eau, d'électricité et la réduction de l'usage de la voiture.

RÉPARTITION DES RÉPONSES PAR TERRITOIRE



Noisy-le-Sec : 6 % je ne sais pas · 3 % rien · 6 % j'utilise moins la voiture

Maintenir l'implication des usagers dans la durée reste difficile : entre deux contacts, le taux de réponse diminue. En revanche, celles et ceux qui vont au bout du programme se déclarent **satisfait·es de la démarche**, de leurs actions et de leur implication.

SUPPORTS DE COMMUNICATION

En 2024, Est Ensemble, en collaboration avec la Direction de la communication, a engagé un chantier de **refonte et d'harmonisation des supports de communication et de sensibilisation** . Ces travaux ont abouti en 2025 avec la production d'une **nouvelle charte visuelle**, du slogan **« Réduire, trier, agir »** et la refonte de l'ensemble des supports de la DPVD.



Figure 46 — Les supports refondus avec la nouvelle charte « Réduire, trier, agir »

Est Ensemble
Grand Paris

Pour le climat et la justice sociale !

LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS, C'EST TOUS LES LUNDIS

À sortir le dimanche à partir de 20h.

IL EN FAUT PEU POUR TRIER MIEUX, VRAIMENT TRÈS PEU POUR TRIER MIEUX







RÉDUIRE TRIER AGIR

UN DOUTE, UNE QUESTION ?

services.est-ensemble.fr
0805 055 055

MONTRI.FR

Télécharger dans l'App Store | DISPONIBLE SUR Google Play

EN SAVOIR +



RÉDUIRE TRIER AGIR

PARTIE 05

Bilan des tonnages



REPÈRES

Voté en juin 2021, le « plan Zéro Déchet » a parmi ses principaux objectifs, de réduire de 20 % les quantités des déchets ultimes dans les déchets ménagers et assimilés entre 2021 et 2026.

L'année 2025 a été marquée par la poursuite du développement des collectes sélectives sur l'ensemble du territoire, conformément aux orientations fixées.

En 2025, le ratio de déchets ultimes produits par habitant est en baisse de **-13,7 %** par rapport à celui de 2021



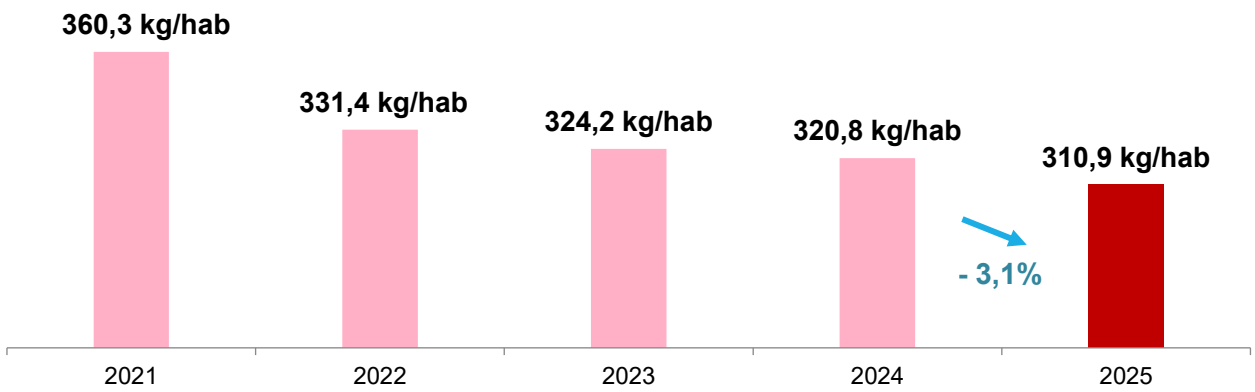


Figure 47 — Evolution de la production de déchets ultimes (en kg/hab.)

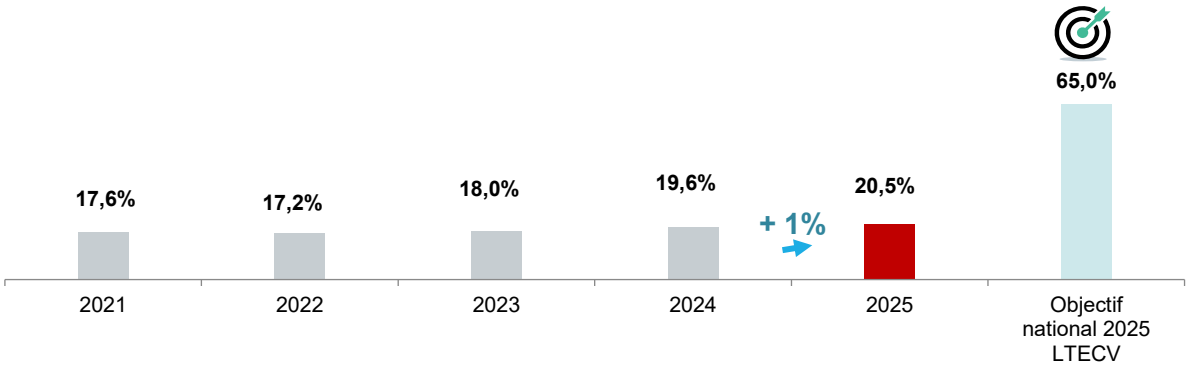


Figure 48 — Evolution du taux de valorisation des DMA (hors gravats) du Territoire

La loi anti-gaspillage est composée de 130 articles répartis sous six titres :

- Titre I : Objectifs stratégiques de gestion et de prévention de la production de déchets
- Titre II : Information du consommateur
- Titre III : Favoriser le réemploi et la réutilisation ainsi que l'économie de la fonctionnalité et servicielle dans le cadre de la lutte contre le gaspillage
- Titre IV : La responsabilité des producteurs
- Titre V : Lutte contre les dépôts sauvages
- Titre VI : Dispositions diverses

Est Ensemble a atteint un **taux de valorisation des DMA (EMB, V, Déchets alimentaires, Déchets verts, Déchèteries hors gravats, Encombrants, Textiles) de 20,5 %**, en progression de **+1 point** par rapport à 2024. Il s'agit du taux le plus élevé enregistré sur la dernière décennie, traduisant les effets des actions menées en faveur du tri à la source et de l'amélioration des filières de valorisation.

La production de déchets ménagers et assimilés (DMA) atteint 362 kg/hab. en 2025, contre 403,2 kg/hab. en 2024, soit une baisse de 10,2%.

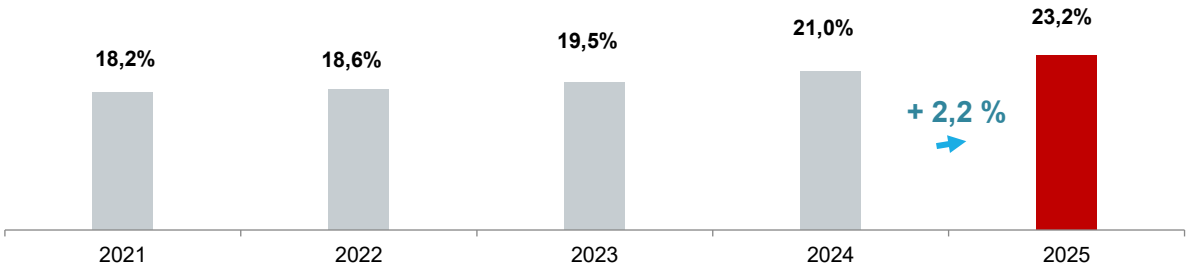


Figure 49 — Evolution du taux de valorisation des DMA + Déchèterie SYCTOM + Dépôts sauvages

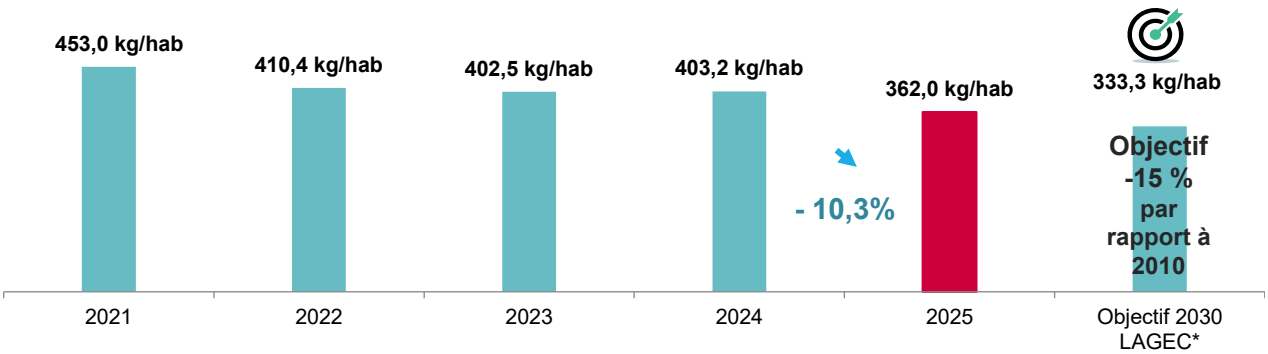


Figure 50 — Evolution de la production de DMA (OM, MM, Verre, OE, Déchèterie, DV, DA, Textile)

PRÉSENTATION DES TONNAGES TRAITÉS

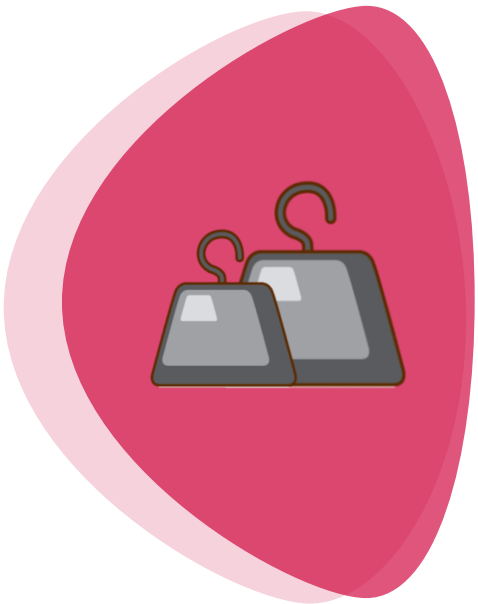
CHIFFRES CLÉS

190 133 tonnes/an

(- 17 892 t. par rapport à 2024 soit - 8,6%)

431 Kg/hab./an

(- 42,5 Kg/habitant par rapport à 2024 soit - 9 %)



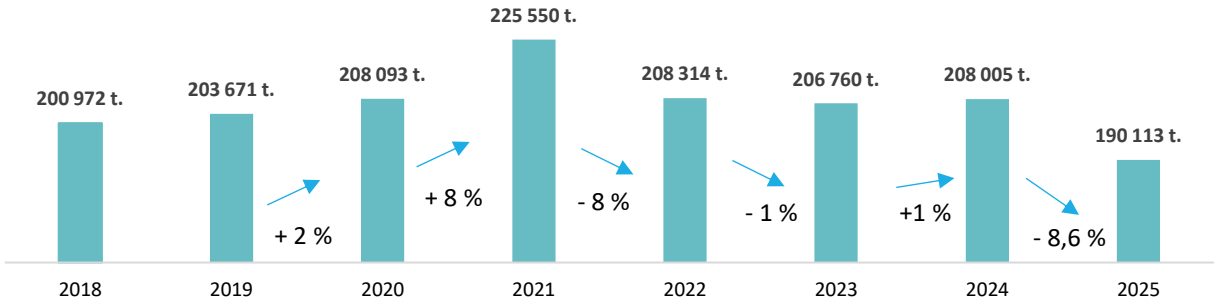


Figure 51 — Evolution des déchets municipaux du territoire

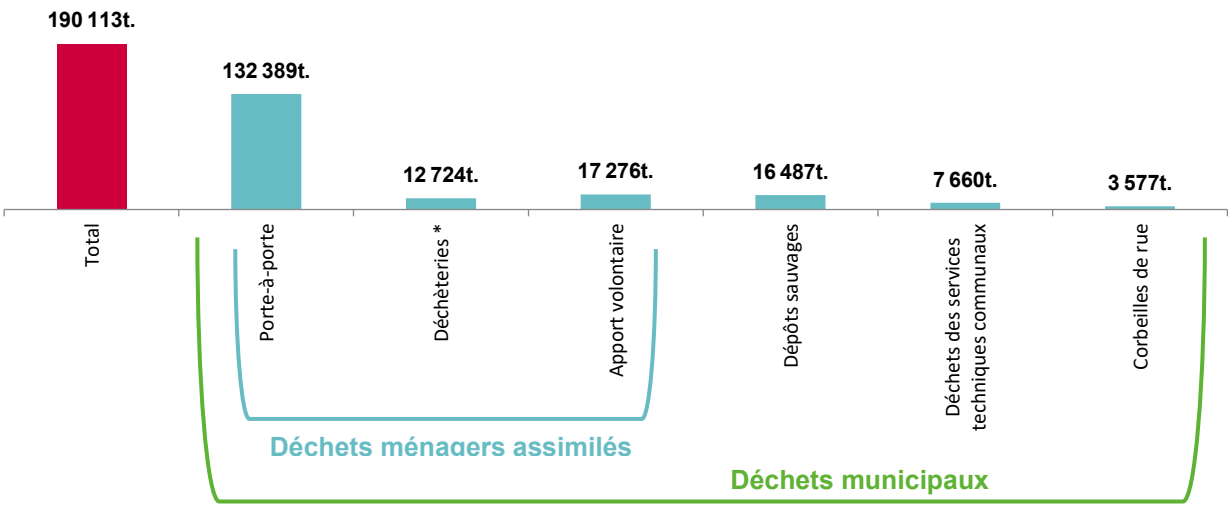


Figure 52 — Répartition des déchets collectés sur le territoire d'Est Ensemble par activité en 2025 (en tonnes)

* Les déchets des déchèteries comprennent celle de Romainville (2 821 tonnes) qui est gérée par le SYCTOM.

Les déchets déposés dans les déchèteries de la ville de Paris ne sont pas inclus faute d'informations sur les quantités apportées par les usagers d'Est Ensemble.

Bilan des tonnages des déchets collectés

Tableau 14 — Evolution des tonnages collectés

TYPE DE COLLECTE (en tonnes)	2021	2022	2023	2024	2025	Evol n-1
Total	**225 550 t.**	**208 314 t.**	**206 760 t.**	**208 005 t.**	**190 113 t.**	**-8,6 %**
Porte-à-porte	142 662 t.	135 576 t.	130 124 t.	131 815 t.	132 389 t.	**+0,4 %**
Déchèterie	42 989 t.	32 694 t.	34 340 t.	33 177 t.	12 724 t.	**-61,6 %**
Apport volontaire	13 721 t.	13 148 t.	15 202 t.	16 700 t.	17 276 t.	**+3,4 %**
Dépôts sauvages	10 313 t.	13 204 t.	1 4022 t.	14 041 t.	16 487 t.	**+17,4 %**
Déchets des communes	12 059 t.	9 832 t.	9 339 t.	8 543 t.	7 660 t.	**-10,3 %**
Corbeilles	3 806 t.	3 859 t.	3 733 t.	3 730 t.	3577 t.	**-4,1 %**

Tableau 15 — Evolution des tonnages collectés par flux

Tonnages collectés	2021	2022	2023	2024	2025	Evol n-1
Ordures ménagères résiduelles	126 437 t.	121 402 t.	117 219 t.	116 014 t.	115 962 t.	**-0,04 %**
Tout venant (Déchèterie)	19 020 t.	12 890 t.	14 846 t.	15 142 t.	4 315 t.	**-71,5 %**
Emballages et Papiers	11 634 t.	11 189 t.	11 726 t.	13 373 t.	13 739 t.	**+2,7 %**
Encombrants	9 662 t.	7 981 t.	8 313 t.	9 731 t.	10 322 t.	**+6,1%**
Dépôts Sauvages	10 313 t.	13 204 t.	14 022 t.	14 041 t.	16 487 t.	**+17,4 %**
Corbeilles de rue	3 806 t.	3 859 t.	3 733 t.	3 730 t.	3 577 t.	**-4,1 %**
Gravats (Déchèterie)	13 457 t.	12 275 t.	11 533 t.	10 187 t.	3 802 t.	**-62,7 %**
Verre	5 862 t.	5 482 t.	5 109 t.	5 418 t.	5 321 t.	**-1,8 %**
Bois (Déchèterie)	2 755 t.	1 086 t.	902 t.	766 t.	585 t.	**-23,6 %**
Déchets végétaux (Déchèterie/PàP)	1 815 t.	1 596 t.	1 507 t.	1 657 t.	1 373 t.	**-17,2%**
Déchets alimentaires	1 024 t.	1 164 t.	1 485 t.	2 369 t.	2 876 t.	**+21,4 %**
Textiles	460 t.	461 t.	466 t.	499 t.	401 t.	**-19,5 %**
Bennes éco mobilier (Déchèterie)	678 t.	1 126 t.	1 762 t.	1 651 t.	396 t.	**-76,0 %**
DEEE (Déchèterie)	132 t.	115 t.	118 t.	92 t.	65 t.	**-29,3 %**
Carton (Déchèterie)	138 t.	118 t.	83 t.	81 t.	40 t.	**-51,0 %**
Déchets dangereux (Déchèterie)	46 t.	161 t.	220 t.	71 t.	55 t.	**-23,1 %**
Pneus (Déchèterie)	40 t.	67 t.	44 t.	75 t.	82 t.	**+9,8 %**

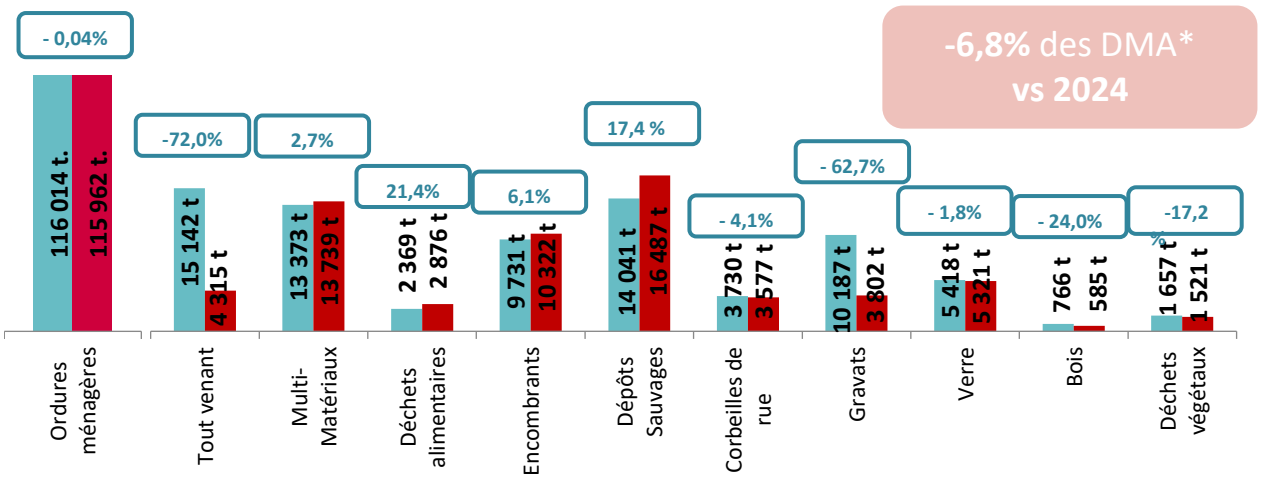


Figure 53 — Principaux flux de déchets collectés sur le territoire d'Est Ensemble en 2025 vs 2024 (en tonnes)
* Dépôts sauvages et corbeille de rue compris

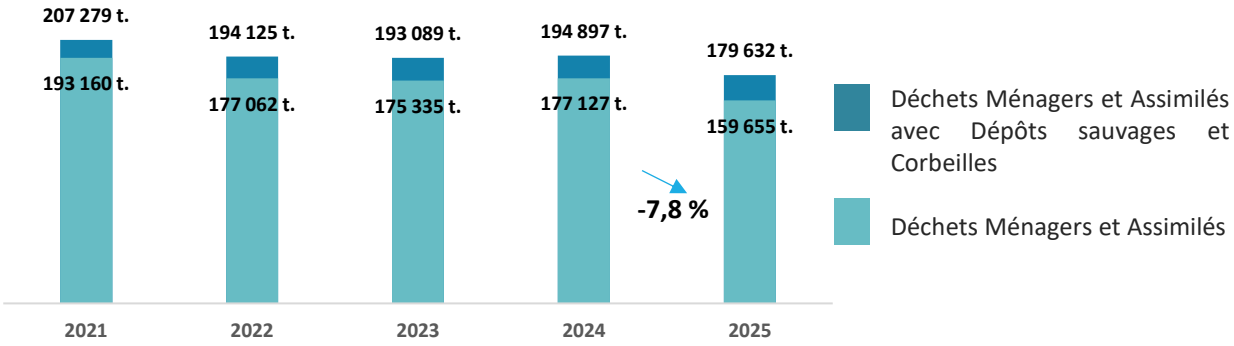


Figure 54 — Evolution du tonnage des déchets ménagers et assimilés, des dépôts sauvages et des corbeilles de rue sur le territoire (en tonnes) - (Hors tonnage déchèterie du SYCTOM)

Tableau 16 — Evolution du ratio par habitant des déchets ménagers, des dépôts sauvages et des corbeilles de rue sur le territoire (en tonnes) - (Hors tonnage déchèterie du SYCTOM)

Ratio par habitant	2021	2022	2023	2024	2025
DMA	453 kg/hab.	410 kg/hab.	403 kg/hab.	403 kg/hab.	362 kg/hab.
DMA + DS + CR	486 kg/hab.	450 kg/hab.	443 kg/hab.	444 kg/hab.	407 kg/hab.

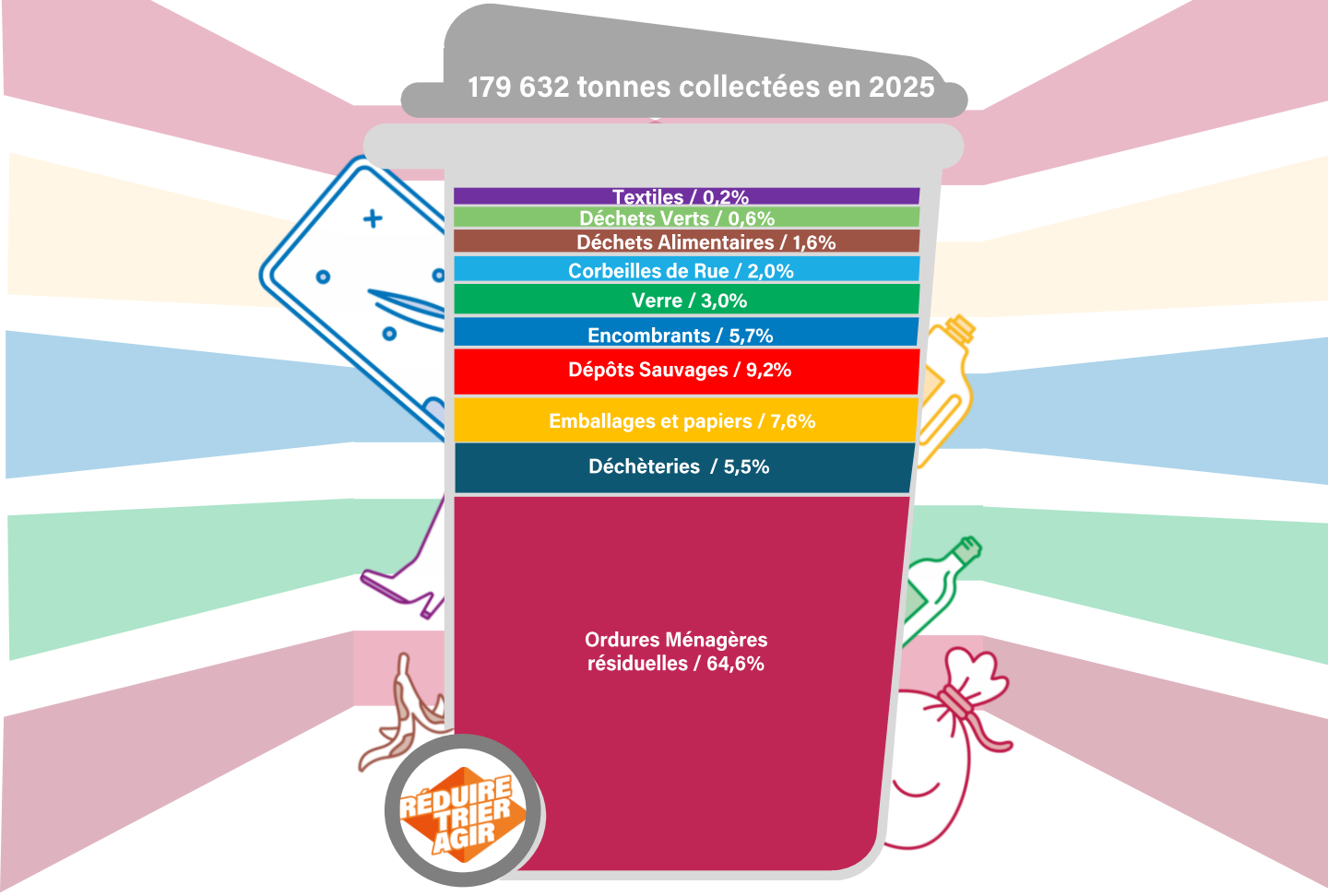


Figure 55 — Décomposition des DMA par flux

LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

La collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR) est assurée majoritairement en porte à porte, qui représente 90% des tonnages, contre 10% pour l'apport volontaire.

En 2025, la production moyenne d'OMR par habitant poursuit sa diminution pour s'établir à 263 kg/hab/an, soit **1 kg** de moins qu'en 2024 (–0,5%).

Cette évolution résulte principalement de la baisse des fréquences de collecte des OMR, mise en œuvre dans le cadre du nouveau marché, et **de l'extension de la collecte des déchets alimentaires à l'ensemble du territoire**, qui permet de détourner une part croissante de biodéchets du flux résiduel.

Elle est également favorisée par **l'augmentation des fréquences de collecte des flux recyclables** (emballages et papiers), qui contribue à transférer une partie des tonnages vers les filières de tri et de valorisation, ainsi que par le contexte inflationniste, susceptible d'amener certains ménages à modérer leur consommation et par conséquent, leur production de déchets.

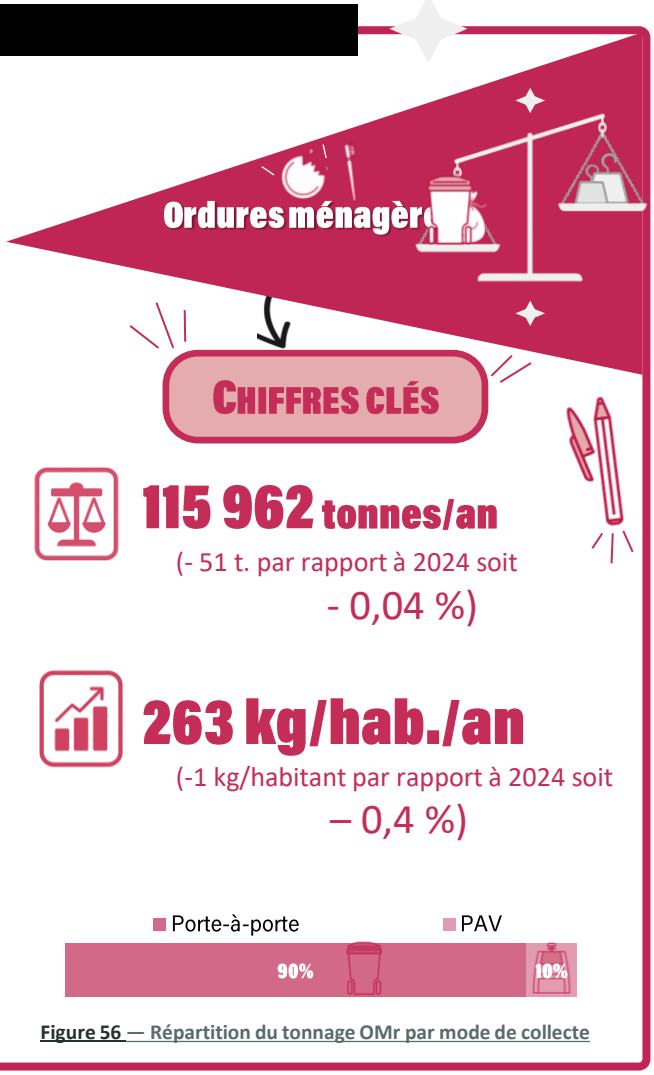
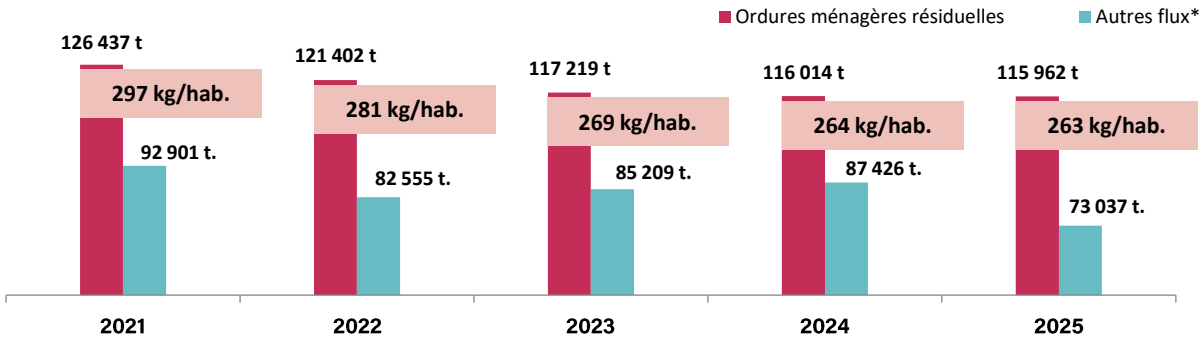


Figure 56 — Répartition du tonnage OMr par mode de collecte

Tableau 17 — Evolution de la population, du tonnage Omr et du ratio de production par habitant

	2021	2022	2023	2024	2025	Evol n-1
Population	426 389	431 444	435 582	439 276	441 048	+ 0,4 %
Ordures ménagères résiduelles (OMR)	126 437 t.	121 402 t.	117 219 t.	116 014	115 962	-0,04 %
Ratio par habitant	297 Kg/hab.	281 Kg/hab.	269 Kg/hab.	264 Kg/hab.	263 Kg/hab.	- 0,4 %



Autres flux : Verre, collecte sélective multi-matériaux, déchets alimentaires, déchèterie, objets encombrants, déchets végétaux, textile, dépôts sauvages, corbeilles, déchets des services des communes

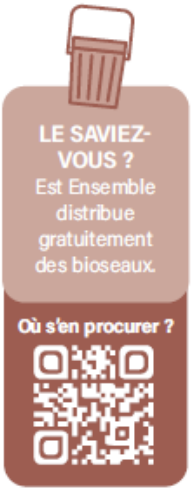
Figure 57 — Répartition entre les ordures ménagères résiduelles et les autres flux

La collecte des Déchets Alimentaires

En 2025, le déploiement de la collecte des déchets alimentaires se poursuit avec **219 nouvelles bornes** installées dans six villes, portant à **500** le nombre total de bornes mises en service.

Quatre villes sont désormais totalement desservies par le dispositif — **Bagnolet, Le Pré Saint-Gervais, Les Lilas et Romainville** — tandis que les autres restent partiellement couvertes, avec un complément de déploiement prévu en 2026.

Cette montée en puissance s'accompagne d'une sensibilisation adaptée, à travers la distribution de bioseaux, de consignes de tri, de boîtage et de stands d'information. Moulinot a ainsi animé **139 stands** et sensibilisé **8 760** adultes sur le territoire.



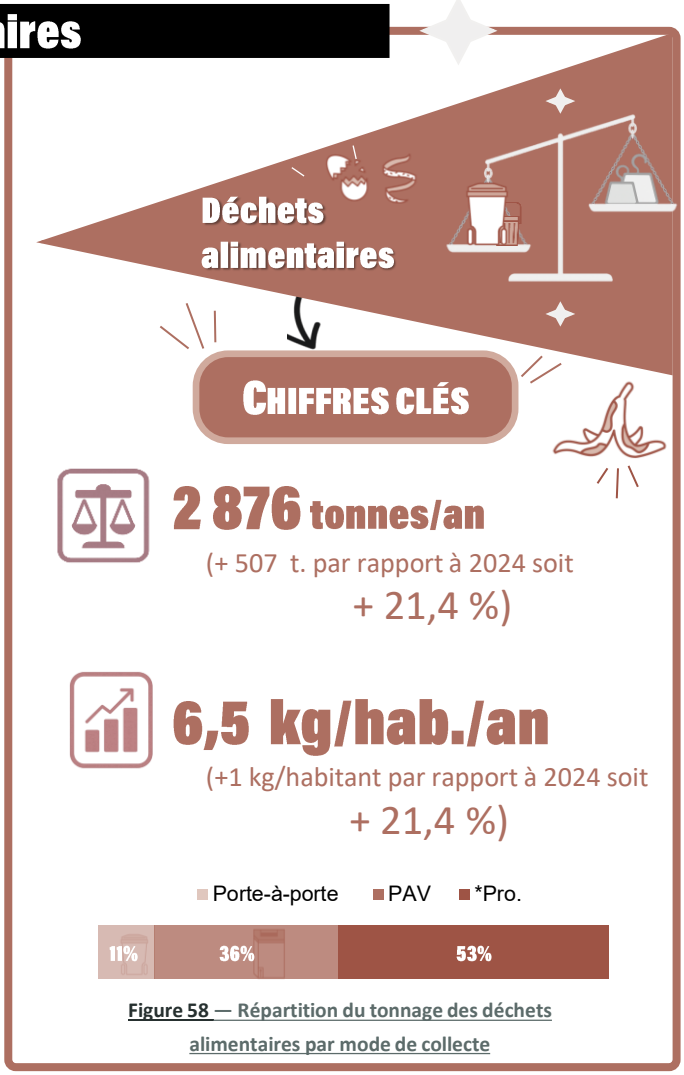


Figure 58 — Répartition du tonnage des déchets alimentaires par mode de collecte

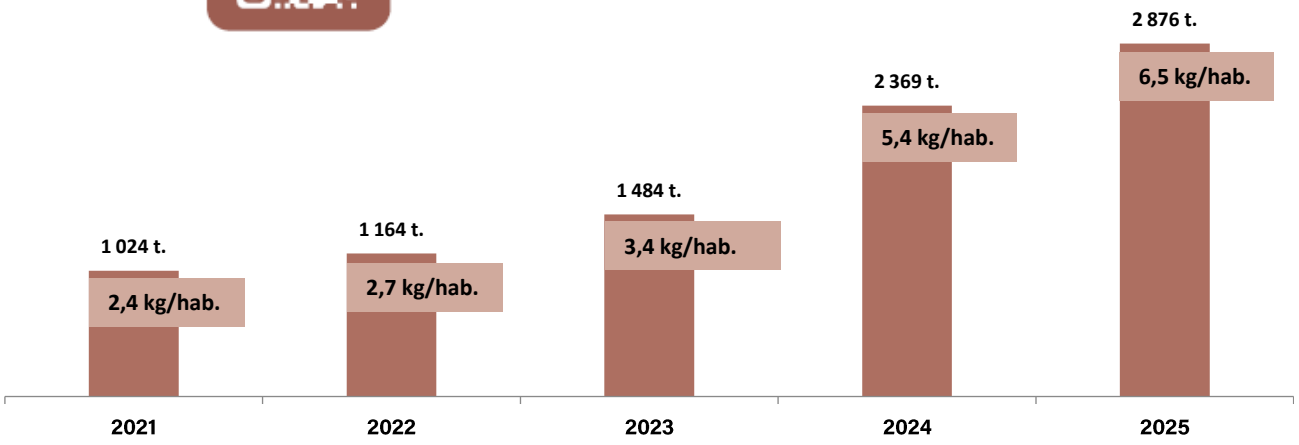


Figure 59 — Evolution du tonnage et du ratio par habitant des collectes déchets alimentaires

**Les Professionnels incluent plusieurs entités : écoles, collèges, lycées, marchés et autres établissements.*

La collecte sélective des Emballages et Papiers

En 2025, **13 738** tonnes d'Emballages et Papiers ont été collectées sur le territoire, soit une progression de +2,7 % par rapport à 2024 (+366 tonnes). Cela correspond à une moyenne de **31,1 kg/habitant/an**, en hausse de +0,8 kg/hab., soit +2,7%. La collecte reste très majoritairement réalisée en porte-à-porte (92%), contre 8% en apport volontaire.

Cette augmentation confirme les effets conjugués de la montée en puissance de la collecte sélective et de la réduction des fréquences de collecte des OMR, qui continue d'encourager les usagers à mieux trier.

Papiers et Emballages en carton, plastique et métal



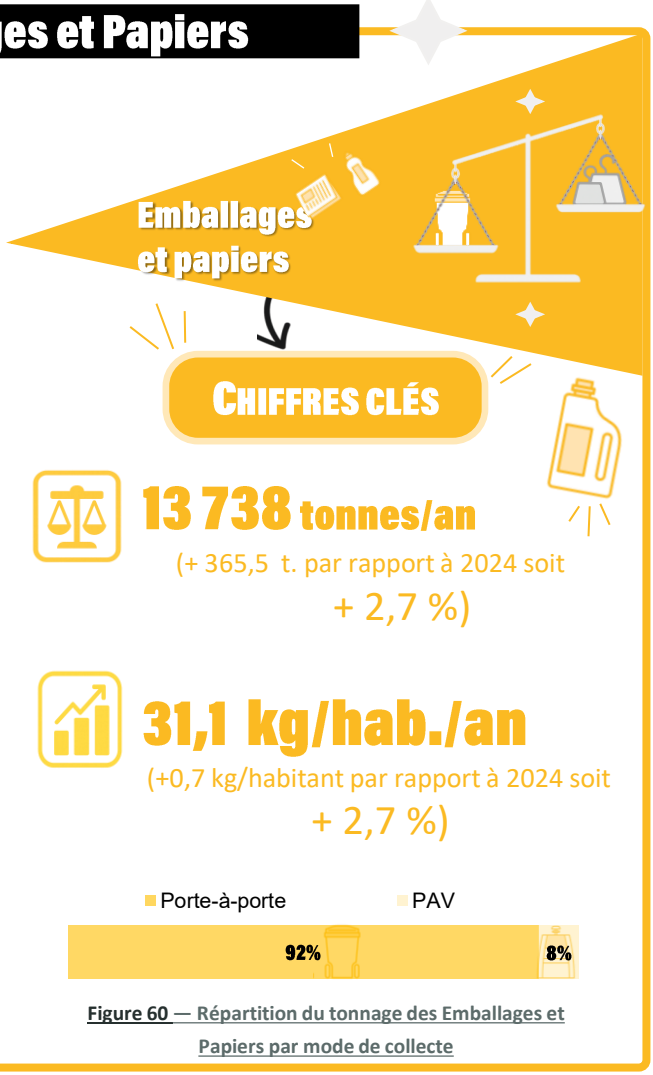


Figure 60 — Répartition du tonnage des Emballages et Papiers par mode de collecte

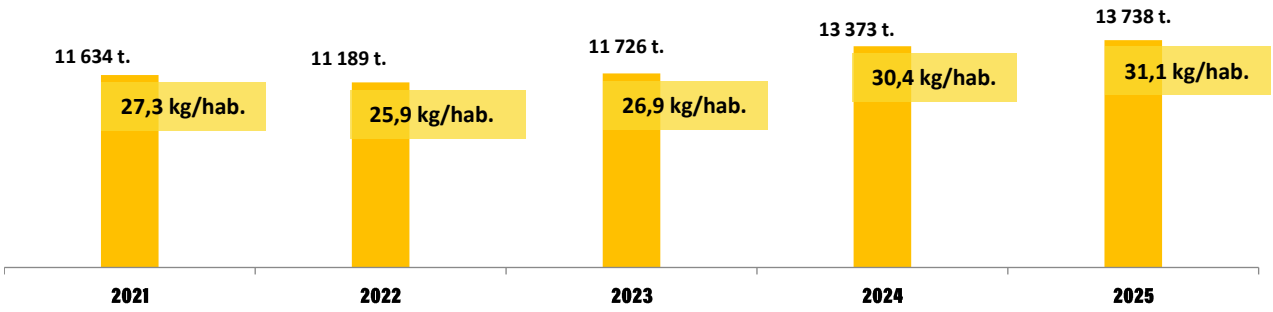
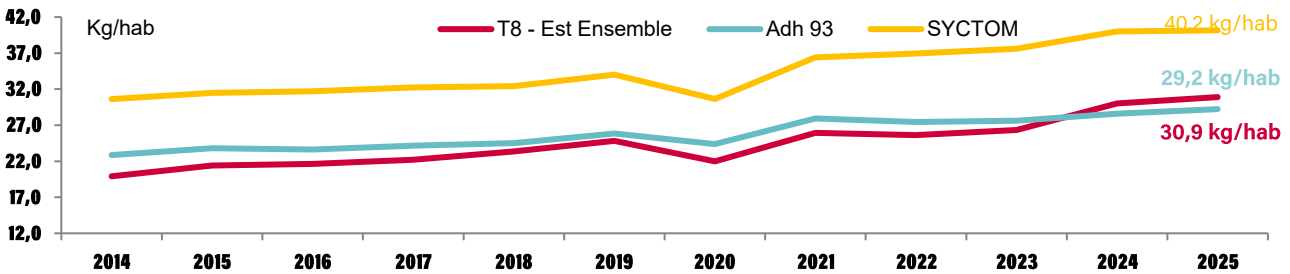


Figure 61 — Evolution du tonnage et du ratio par habitant des collectes des Emballages et Papiers



** Source SYCTOM - le calcul du ratio est réalisé sur la base des tonnages réceptionnés et acceptés*

Figure 62 — Performance de tri des Papiers et Emballages d'Est Ensemble

LA COLLECTE DES CARTONS COMMERÇANTS

En 2025, **62,5 tonnes** de cartons ont été collectées, soit **+37 % en un an** : une montée en puissance portée par Bobigny et Montreuil, qui concentrent à eux seuls **60 % du tonnage**.

9 % des cartons ont été réemployés, le reste a été recyclé.



Cartons commerçants

CHIFFRES CLÉS

62,5 tonnes/an

(+ 16,9 t. par rapport à 2024 soit + 37%)

9% réemployées

(+ *1,8* t. par rapport à 2024 soit +50 %)

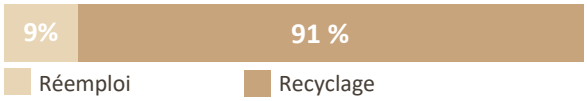


Figure 63 — Répartition du tonnage des cartons commerçants

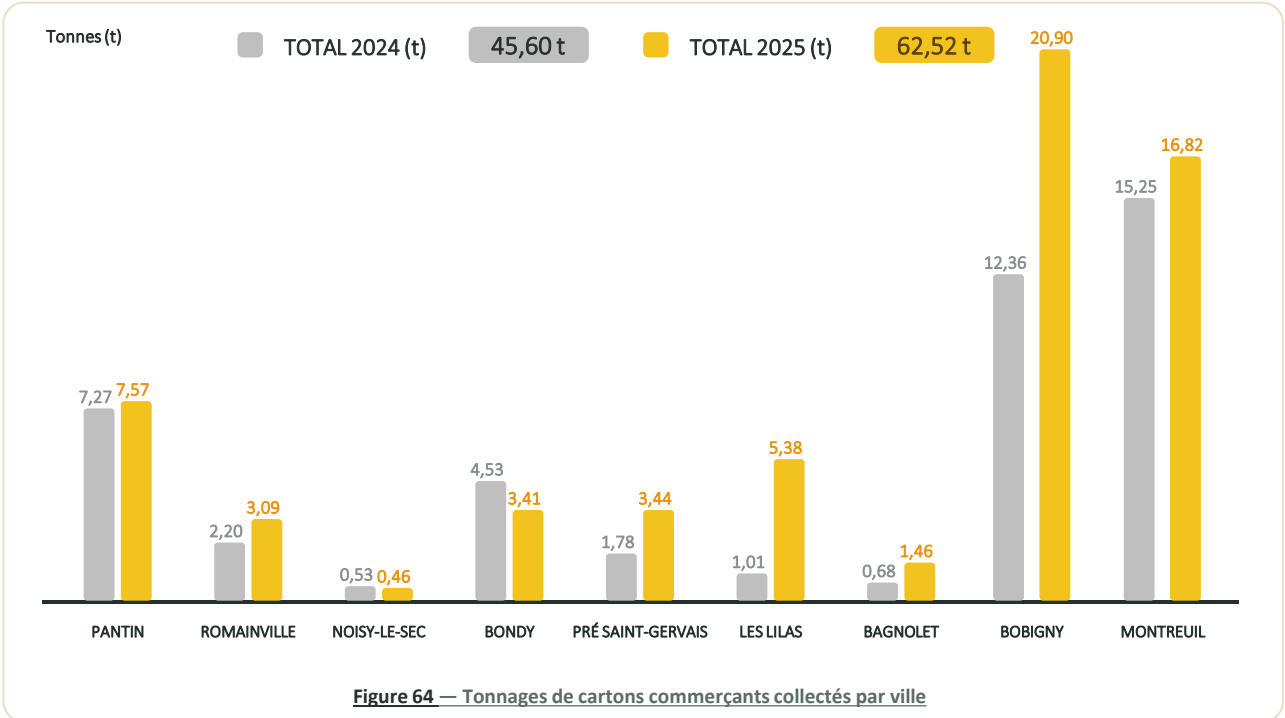


Figure 64 — Tonnages de cartons commerçants collectés par ville

La collecte du Verre

En 2025, la collecte de verre enregistre un léger recul, avec **5 321 tonnes** collectées, soit **-1,8 %** par rapport à 2024 (-96,6 tonnes), pour un ratio de **12,1 kg/habitant/an**. La collecte demeure majoritairement assurée en apport volontaire (69 %), contre **31 %** en porte-à-porte, en cohérence avec les caractéristiques d'habitat du territoire.

Ce niveau reste supérieur à celui de 2023 et s'inscrit dans une tendance régionale de fond : les tonnages de verre du Syctom reculent de 5,2 % entre 2018 et 2025, sous l'effet de la baisse de la consommation de boissons conditionnées en verre et de l'allègement des emballages.

La marge de progression reste réelle : 6 à 7 % des ordures ménagères résiduelles sont encore constituées de verre.

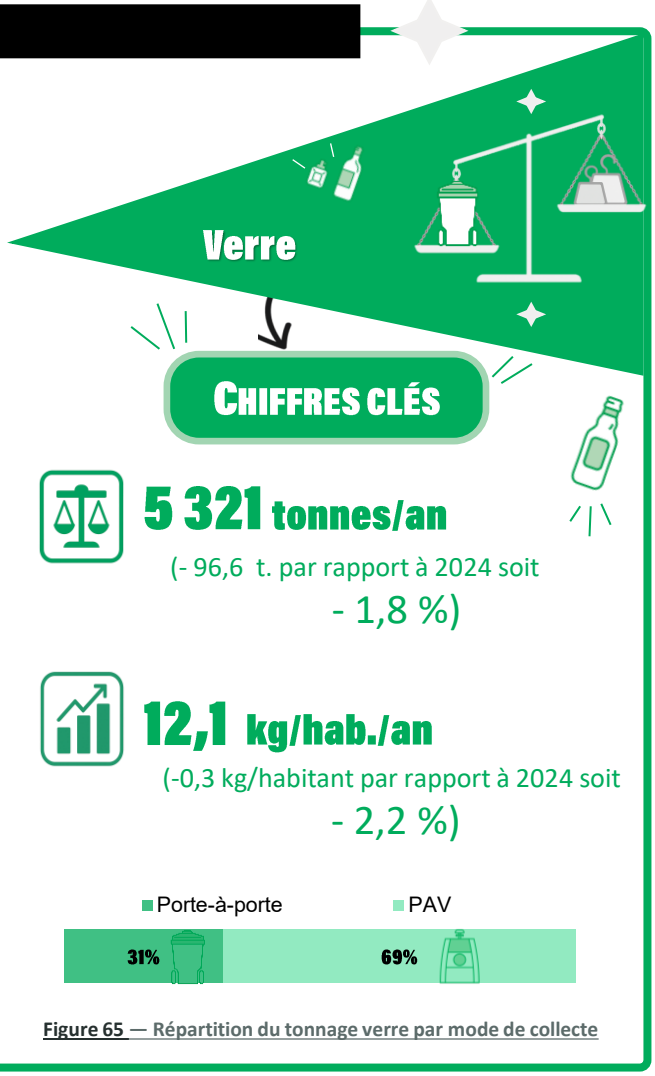


Figure 65 — Répartition du tonnage verre par mode de collecte

NE PAS JETER

- Vaisselle (verre, céramique, porcelaine) → Ordures ménagères
- Vitres, miroirs, verres brisés → Ordures ménagères
- Tous les types d'ampoules → Points de collecte des déchets électriques et électroniques ou déchèteries

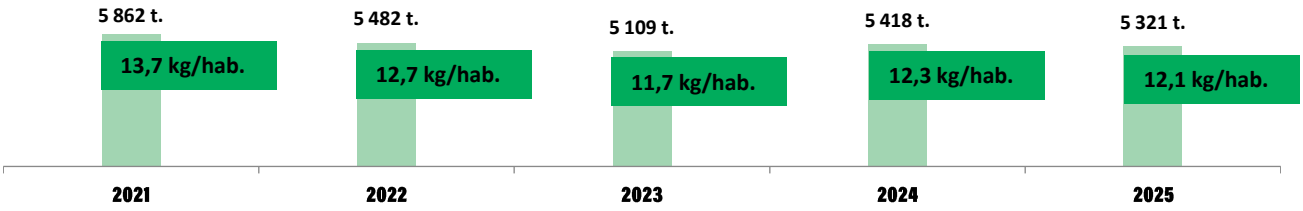
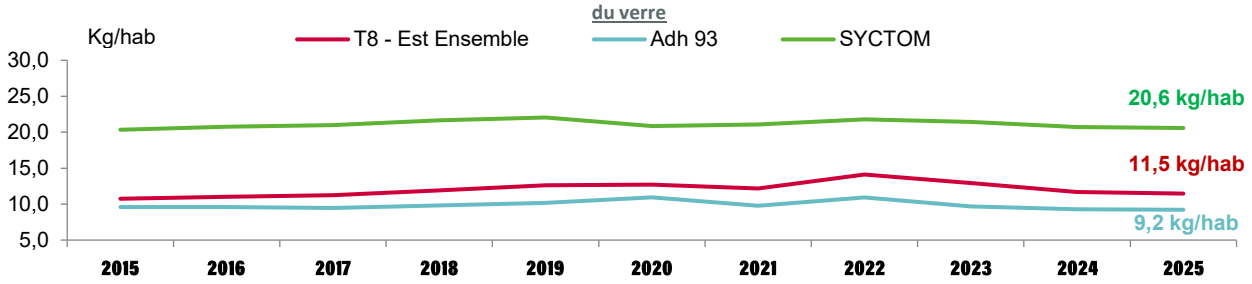


Figure 66 — Evolution du tonnage et du ratio par habitant des collectes du verre



** Source SYCTOM - Le calcul du ratio se fait sur la base des tonnages réceptionnés et acceptés. En 2024, le traitement du verre collecté lors du dernier trimestre n'a été réalisé qu'en début d'année 2025, la performance de tri affichée pour 2025 est majorée par rapport à la réalité .(Effet de stock)*

Figure 67 — Performance de tri du verre d'Est Ensemble

Les encombrants et les dépôts sauvages

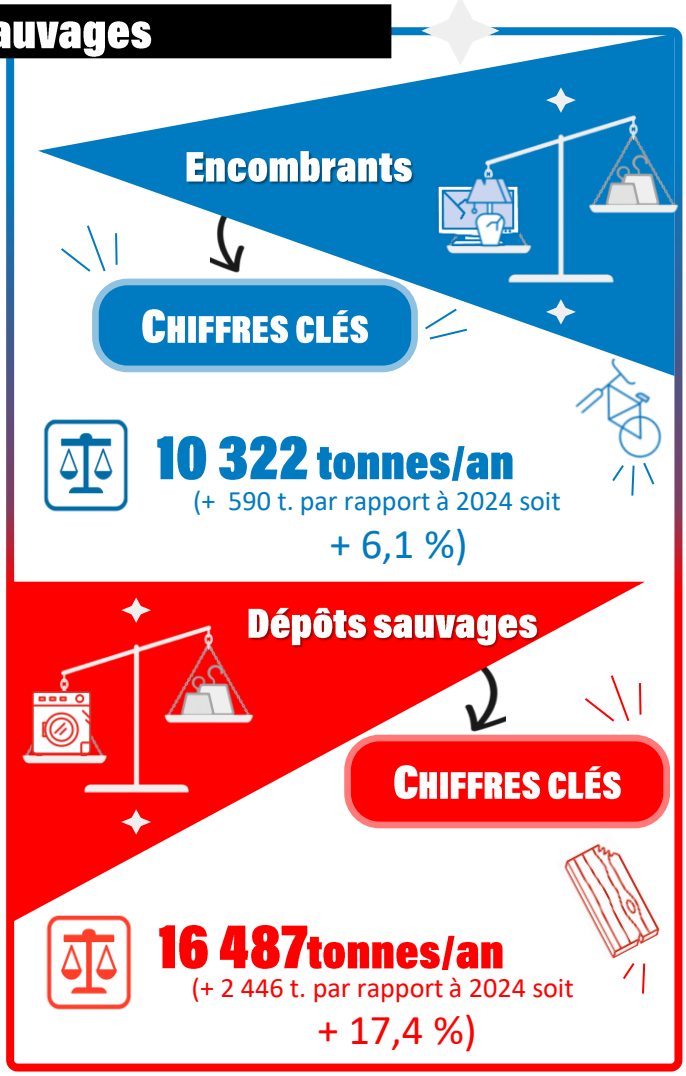
La gestion des encombrants et des dépôts sauvages reste un enjeu majeur pour le territoire. Ces deux flux, souvent liés, traduisent à la fois des dynamiques d'urbanisation, une pression démographique et des pratiques de dépôt encore perfectibles.

Depuis octobre 2023, la nouvelle organisation de la collecte des encombrants, assurée chaque lundi sur l'ensemble du territoire, visait notamment à limiter les dépôts sauvages.

Les résultats 2025 sont contrastés :

- La collecte des encombrants poursuit sa progression et atteint **10 322** tonnes, soit +6,1% par rapport à 2024 (+590 t).
- En revanche, les dépôts sauvages augmentent fortement pour s'établir à **16 487** tonnes, soit **+17,4%** (+2 446 t).

Cette hausse peut s'expliquer à la fois par une persistance du phénomène sur l'espace public et par une meilleure remontée des signalements, facilitée notamment par la plateforme en ligne mise à disposition par Est Ensemble et par la mobilisation des services techniques des villes du territoire.



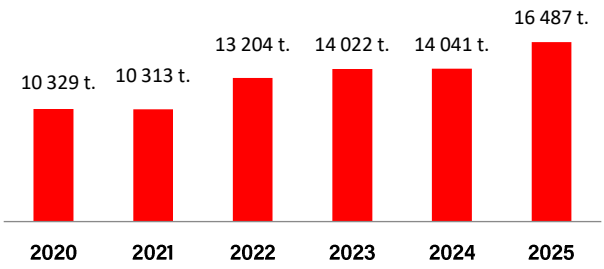


Figure 69 — Evolution du tonnage de dépôts sauvages

La collecte en porte-à-porte des encombrants est mise en place dans toutes les communes, les usagers peuvent également les apporter en déchèterie.

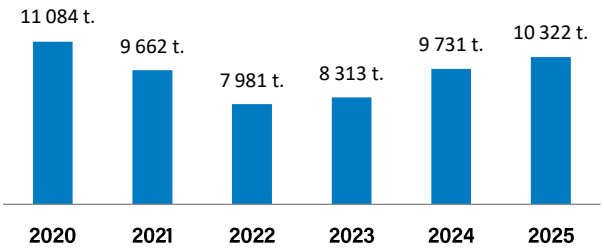


Figure 68 — Evolution du tonnage d'encombrants

Le tonnage global du flux (encombrants + dépôts sauvages + apports en déchèterie) s'établit à 31 123 t en 2025, soit une baisse de 20 % par rapport à 2024 (38 914 t).



Figure 70 — Répartition des tonnages encombrants au sens large

Les déchets végétaux

Sur notre territoire, il existe trois modes de collecte : en déchèterie, en porte-à-porte et en parc à sapins pendant la période des fêtes.

Les déchets végétaux peuvent être déposés toute l'année dans les déchèteries de Bondy et Montreuil.

Ils sont collectés une fois par semaine de mi-mars à fin décembre en porte à porte dans les zones majoritairement pavillonnaires. Cette collecte couvre à peu près 15 % du territoire.

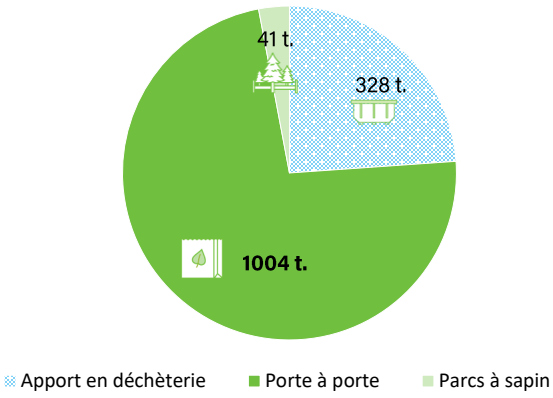


Figure 71 — Répartition des tonnages des déchets végétaux par mode de collecte

En 2025, la collecte des déchets végétaux a connu une baisse non négligeable avec **1 373** tonnes collectées, soit **-17,2%** par rapport à 2024. Le ratio atteint **3,1 kg/habitant/an**, en baisse de **-17,5%.**

Cette évolution marque une nouvelle baisse après la reprise observée en 2024, dans un contexte météorologique contraignant à la production de déchets végétaux.

Déchets végétaux

CHIFFRES CLÉS

1 373 tonnes/an

(- 284,6 t. par rapport à 2024 soit - 17,2%)

3,1 kg/hab./an

(-0,7 kg/habitant par rapport à 2024 soit - 17,5%)

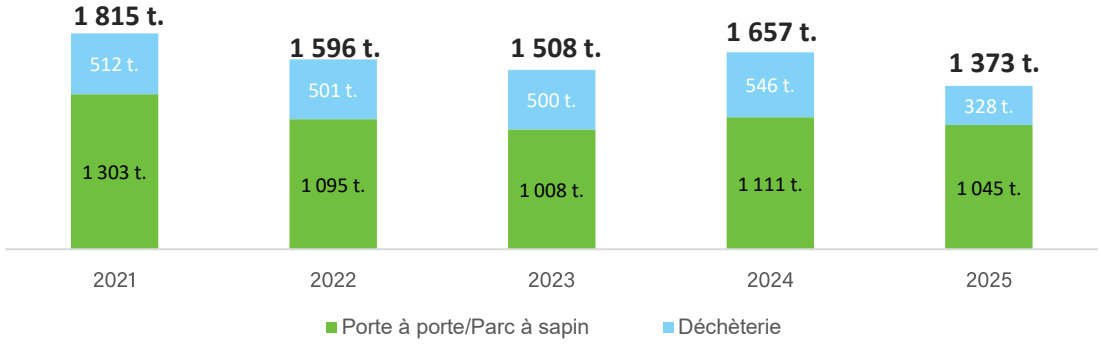


Figure 72 — Evolution annuelle des tonnages collectés de déchets végétaux

La collecte en déchèteries

12 488 tonnes de déchets ont été collectées en déchèteries, soit une forte baisse de **-62,4 %** par rapport à 2024, représentant **28,3 kg/habitant/an**.

Cette évolution traduit la mise en œuvre du nouveau règlement des déchèteries territoriales (Cf. page 32).

Le dispositif a été consolidé en septembre 2025 par la dématérialisation de l'accès, chaque foyer disposant d'un **Compte déchèterie** unique assorti d'un QR code valable un an.

Le renforcement du contrôle des accès et des conditions d'acceptation des déchets a permis de mieux réserver le service aux usagers autorisés et de limiter les apports ne relevant pas du service public. La structure de la baisse le confirme : elle porte d'abord sur les flux caractéristiques des apports de chantier — tout-venant (-71,5 %) et gravats (-62,7 %).

Le tri sur site a par ailleurs été renforcé, avec **98 % des dons réemployés** à l'espace réemploi de Montreuil, contre 96 % en 2024.

Déchèteries

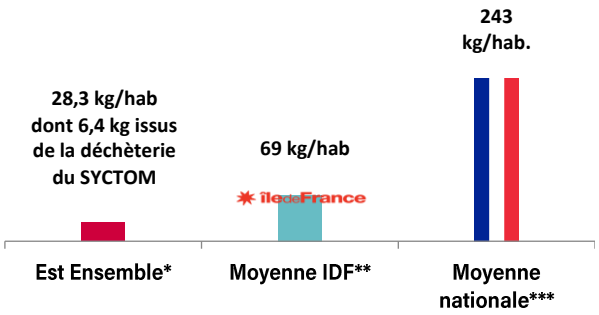
CHIFFRES CLÉS

12 488 tonnes/an

(- 20 686 t. par rapport à 2024 soit - 62,4 %)

28,3 kg/hab./an

(-47,2 kg/habitant par rapport à 2024 soit - 62,5 %)



Déchèterie d'Est Ensemble Fixe et mobile et déchèterie du SYCTOM à Romainville

**source: Enquête ORDIF - Les déchets ménagers & assimilés en Ile-de-France - données 2024

***source: Module statistique des indicateurs SINOE – données2021. *l'année 2019 est retenue comme année de référence, 2021 ayant été perturbée par un effet post-Covid*

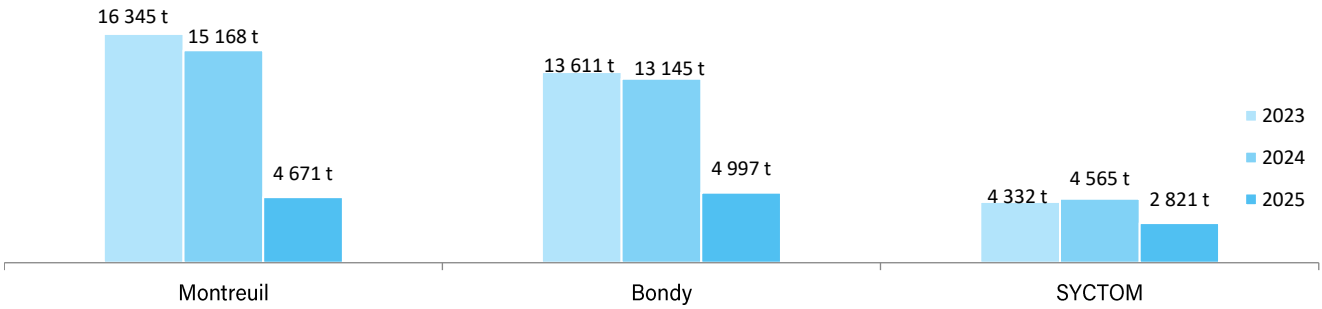


Figure 73 — Tonnage moyen collecté par habitant en déchèterie

Les tonnages de la déchèterie de **Bondy reculent de - 62 %,** ceux de **Montreuil de -69,2 %.**

La déchèterie de **Romainville (SYCTOM)** enregistre une baisse de **- 38 %.**

Tableau 18 — Détails des tonnages collectés dans les déchèteries fixes gérées par Est Ensemble

Flux de déchets acceptés par les déchèteries de Bondy et Montreuil	2021	2022	2023	2024	2025
Total Déchèterie Fixe	36 664 t.	28 247 t	29 955 t	28 588 t	9 668 t.
Déchèterie de Montreuil					
Tout venant	8 013 t	6 184 t	7 955 t	8 087 t	**2 192 t**
Pneus	40 t	54 t	32 t	44 t	**48 t**
Carton	138 t	118 t	83 t	78 t	**40 t**
Déchets végétaux	427 t	322 t	280 t	286 t	**186 t**
Gravats	9 494 t	5 841 t	6 494 t	5 622 t	**1 749**
Bois	1 782 t	819 t	484 t	315 t	**184 t**
Eco Mobilier	496 t	523 t	794 t	548 t	**193 t**
DEEE	76 t	69 t	64 t	53 t	**44 t**
Déchets dangereux	46 t	161 t	157 t	134 t	**37 t**
Sous-total Déchèterie Montreuil	20 511 t.	14 091 t	16 345 t	15 168 t	4 671 t
Déchèterie de Bondy					
Tout venant	10 904 t	6 622 t	6 861 t	6 667 t	**2 124 t**
Pneus	-	-	11 t	16 t	**35 t**
Déchets végétaux	85 t	179 t	217 t	252 t	**142 t**
Gravats	3 963 t	6 434 t	5 034 t	4 564 t	**2 053 t**
Bois	962 t	261 t	407 t	442 t	**401 t**
Eco Mobilier	182 t	603 t	968 t	1 103 t	**203 t**
DEEE	57 t	46 t	51 t	37 t	**21 t**
Déchets dangereux	-	36 t	60 t	63 t	**18 t**
Sous-total Déchèterie Bondy	16 152 t.	14 180 t	13 611 t	13 145 t	4997 t

La collecte des textiles

En 2025, **401,4** tonnes de textiles ont été collectées sur le territoire. Ce résultat s'inscrit dans le cadre d'un dispositif de collecte en apport volontaire structuré à l'échelle territoriale, reposant sur un réseau de **124 bornes** mises à disposition des usagers.

Par le tri des textiles, les habitants contribuent à la préservation des ressources naturelles tout en soutenant **des filières d'économie sociale et solidaire, créatrices d'emplois et porteuses d'enjeux d'insertion.**



Figure 74 — Evolution du tonnage des textiles

PERFORMANCE DE COLLECTE

Qualité de la collecte sélective des Emballages et Papiers

Le SYCTOM a réalisé 67 caractérisations en 2025 afin d'évaluer la qualité de la collecte sélective des Emballages et Papiers du territoire.

Le taux d'anomalie s'établit à 24,6%, soit une baisse de - 6,4 % par rapport à 2024.

CHIFFRES CLÉS

24,6% de refus de tri
(-6,4 % par rapport à 2024)

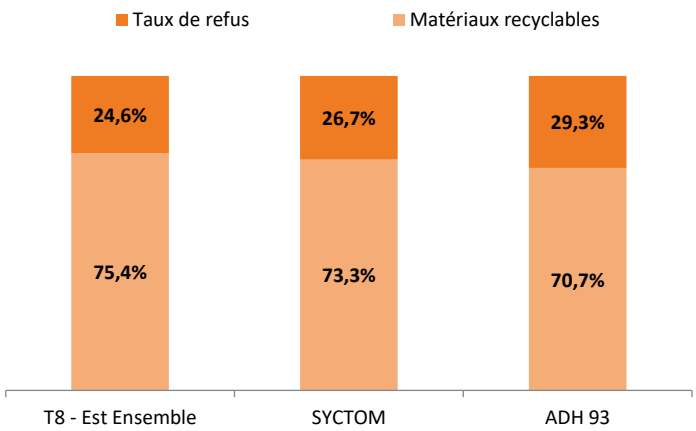


Figure 75 — Qualité du tri des collectes sélectives d'emballages et papiers (hors verre)

Tableau 19 — Résultats des caractérisations d'emballages et papiers réalisées par le SYCTOM pour l'année 2024

CARACTERISATION EST ENSEMBLE – 2025	
Emballages en plastiques	11,97%
Emballages en cartons	41,85%
Emballages en Acier	1,70%
Emballages en aluminium	0,85%
Emballages liquides alimentaires (ELA)	0,99%
Papiers graphiques	15,64%
Fine valorisables (Fibreux et plastiques < 65mm >20mm)	2,32%
TOTAL EMBALLAGES RECYCLABLES	**75,4 %**
Verre	0,96%
DEEE	0,51%
Plastiques non modifiables	1,67%
Papiers et cartons détrempés	0,38%
Fines < 65 mm	3,16%
Autres – assimilables OM	17,90%
TOTAL ANOMALIES y compris fines	**24,6 %**

Tableau 20 — Evolution du taux de refus (matériaux non recyclables) dans les emballages et papiers

Matériaux non recyclables	T8 - Est Ensemble	SYCTOM	ADH 93
2021	28,4%	26,5%	31,9%
2022	25,5%	23,5%	27,3%
2023	23,9%	24,8%	27,1%
2024	26,3%	25,3%	28,7%
2025	24,6%	26,6%	29,2%

Le taux de refus du tri s'établit à **24,6 % en 2025, contre 26,3 % en 2024.**

Cette évolution est d'autant plus notable qu'elle s'inscrit à contre-courant des tendances observées au niveau du SYCTOM et du département 93.

Ce résultat traduit les effets conjugués de plusieurs actions conduites tout au long de l'année :

- Le suivi renforcé des prestataires de collecte.
- Le contrôle de la qualité du contenu des bacs jaunes et l'application des procédures de refus de collecte.
- Les actions de sensibilisation et d'accompagnement des habitants

La valorisation matière

La collecte de déchets valorisables (hors gravats) atteint **32 573,6 tonnes**, soit **20,5 % des déchets ménagers et assimilés produits**, en progression de **+1 point** par rapport à 2024. Il s'agit du taux le plus élevé enregistré sur la dernière décennie.

Cette progression reflète les efforts conjoints de la DPVD d'Est Ensemble, des usagers et des opérateurs.

La progression du taux de valorisation n'est donc pas seulement quantitative : elle traduit aussi un meilleur rendement des tonnages déjà collectés. Le respect des consignes de collecte par les prestataires et les actions de sensibilisation conduites auprès des habitants tout au long de l'année 2025 y contribuent directement.

Elle repose enfin sur une orientation plus rigoureuse des déchets vers les filières adaptées. En déchèterie, le renforcement du tri sur site améliore le taux de captation des filières REP (mobilier, DEEE, PMCB). Le développement de la reprise des produits et matériaux du bâtiment et le nouveau service de collecte à domicile du gros électroménager élargissent encore ces débouchés.

Une part de cette progression tient également à la réduction des flux non valorisables, notamment du tout-venant, qui recule fortement en 2025.



Emballages Plastiques et Papiers (part avec refus CS incluse), Emballages Verre, Déchets Alimentaires, Déchets végétaux, Textiles, part valorisable des Objets Encombrants, part valorisable collectée en déchèteries Est Ensemble et SYCTOM (hors gravats)

Figure 76 — Taux de valorisation des déchets collectés sur le territoire

Emballages recyclables	Encombrants (59%)	Déchets alimentaires	Déchets verts	Déchets valorisables déchèterie SYCTOM	Bois	Textiles	Mobilier	PMCB - Plâtre	DEEE	Cartons	Huiles minérales	PMCB - Menuiseries Vitrées
58,7%	18,7%	8,9%	4,2%	4,2%	1,8%	1,2%	1,2%	0,6%	0,2%	0,1%	0,1%	0,1%

Tableau 21 — Typologie des flux valorisables collectés en 2025

PARTIE 06

Coût du service public



Les dépenses et recettes décrites ci-dessous regroupent l'ensemble des coûts affectables à la compétence gestion des déchets d'Est Ensemble. Sont incluses, en sus du périmètre déchets de la DPVD, les dépenses imputables des services supports :

- Direction des Ressources Humaines (coûts de personnel principalement),
- Direction des Bâtiments,
- Moyens Généraux,
- Direction des Services Informatiques,
- Direction des Assemblées des Affaires Juridiques.

Tableau 22 — Compte Financier Unique 2025 en € arrondis

	Compte Financier Unique 2025 en € TTC arrondis
Dépenses de Fonctionnement	68 842 826 €
Dépenses d'Investissement	2 977 728 €
Total dépenses	**71 820 554 €**
Recettes de Fonctionnement hors TEOM	2 560 633 €
Recette d'Investissement	749 528 €
Total recettes	**3 310 161 €**
Coût net compétence (A)	**68 510 393 €**
Recette TEOM (B)	**71 574 900 €**
Rapport (B)/(A)	**4,47 %**

Analyse de la répartition des dépenses de fonctionnement par poste de dépense

Tableau 23 — Comparaison du coût complet par poste entre 2024 et 2025

	Coûts par poste 2024 HT	Coûts par poste 2025 HT	Répartition en % 2025
Charges de structure	3 123 999,86 €	2 861 454,84 €	4,4%
Communication	490 720,98 €	434 171,53 €	0,7%
Prévention	1 019 216,58 €	1 200 850,54 €	1,9%
Pré-collecte	2 345 696,07 €	2 110 974,86 €	3,3%
Collecte	32 816 444,38 €	34 002 024,71 €	52,4%
Transfert/Transport	814 653,91 €	401 355,27 €	0,6%
Traitement des déchets non dangereux	22 362 150,14 €	23 632 711,92 €	36,4%
Tri et conditionnement	383 453,00 €	40 686,19 €	0,1%
Compostage	33 682,76 €	19 356,08 €	0,0%
Enlèvement et traitement des déchets dangereux	186 703,27 €	190 235,39 €	0,3%
Coûts complet total (€ HT)	**63 576 720,94 €**	**64 893 821,32 €**	**100%**

**Données issues de la matrice (provisoire) des coûts. Contrairement au Compte Financier Unique, celle-ci intègre les amortissements et les factures des prestations réalisées sur l'année. Pour mémoire, le CFU intègre les dépenses d'investissement et les dépenses facturées sur l'année. Les périmètres distincts du CFU et de la matrice des coûts expliquent les écarts affichés.*

Les dépenses globales passent de 63,6 M€ HT en 2024 à 64,9 M€ HT en 2025, soit une augmentation de 1,3 M€ (+2,1 %).

Cette évolution résulte principalement de la hausse des dépenses de collecte, de 1,19 M€ (+3,6 %), et de traitement des déchets non dangereux, de 1,27 M€ (+5,7 %).

Ces deux postes concentrent respectivement 52,4 % et 36,4 % des dépenses en 2025, soit 88,8 % du total.

Les dépenses de prévention augmentent également de 181 634 € (+17,8 %).

Ces hausses sont partiellement compensées par une diminution cumulée de 1,32 M€ sur les autres postes, notamment le transfert-transport (-413 299 €), le tri et conditionnement (-342 767 €), les charges de structure (-262 545 €) et la pré-collecte (-234 721 €). L'année 2025 se caractérise ainsi par une progression modérée des dépenses globales, accompagnée d'une concentration accrue des coûts sur la collecte et le traitement.

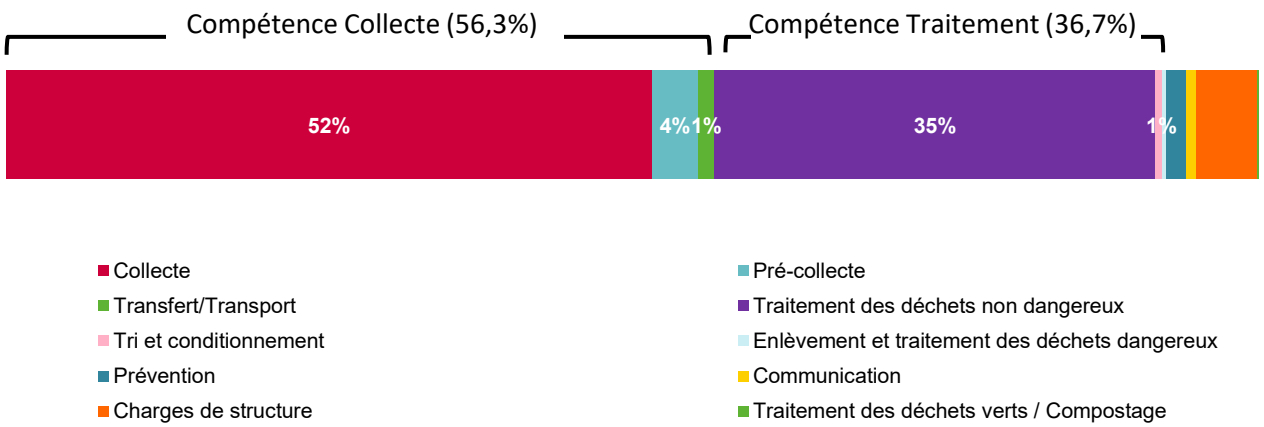


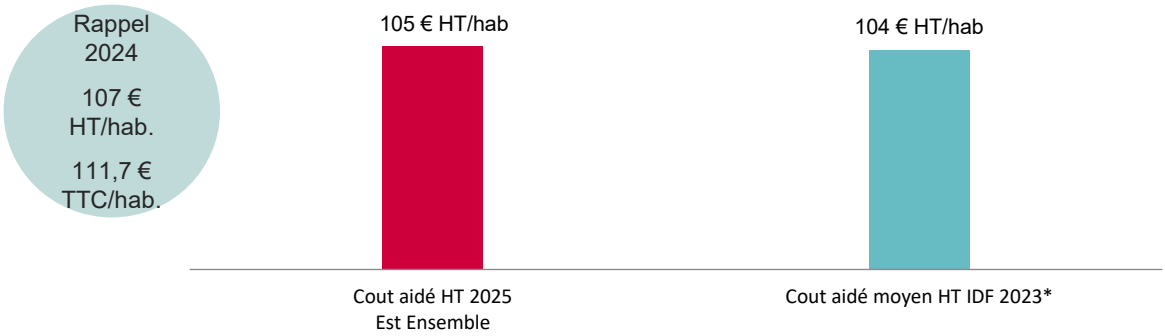
Figure 77 — Répartition des coûts 2025 par activité

Analyse de la répartition des coûts par flux des déchets municipaux

Tableau 24 — Répartition des coûts complet par flux de déchets collectés € HT

	Coûts complet 2024 € HT	Coûts complet 2025 € HT	Part par flux
Ordures Ménagères Résiduelles	28 855 321 €	29 018 772 €	44,7%
Déchets alimentaires	1 608 376 €	1 929 482 €	3,0%
Verre	1 204 489 €	1 386 605 €	2,1%
Emballages et Papiers	6 375 438 €	6 560 307 €	10,1%
Déchets des déchèteries (hors déchèteries de la ville de Paris)	4 362 163 €	2 736 549 €	4,2%
Flux spécifiques	5 137 436 €	5 388 267 €	8,3%
Dépôts sauvages	9 450 709 €	11 505 170 €	17,7%
Corbeille de rue	5 225 870 €	5 217 880 €	8,0%
Déchèterie de Paris	383 453 €	40 686 €	0,1%
Déchets des services municipaux	973 465 €	1 110 103 €	1,7%

Analyse des coûts de gestion des déchets ménagers par rapport à la population du territoire en 2025



Site internet de l'ORDIF – MARS 2026 : COÛTS : UNE DYNAMIQUE POUR MIEUX PILOTER SON SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS

N.B. : Ce coût comprend les flux d'OMR, de verre, d'emballages, des déchets alimentaires, des déchèteries, des déchets végétaux et des encombrants.

Figure 78 — Coûts de gestion des déchets ménagers par habitant

Analyse des coûts par tonne et type de flux collectés sur Est Ensemble en 2025

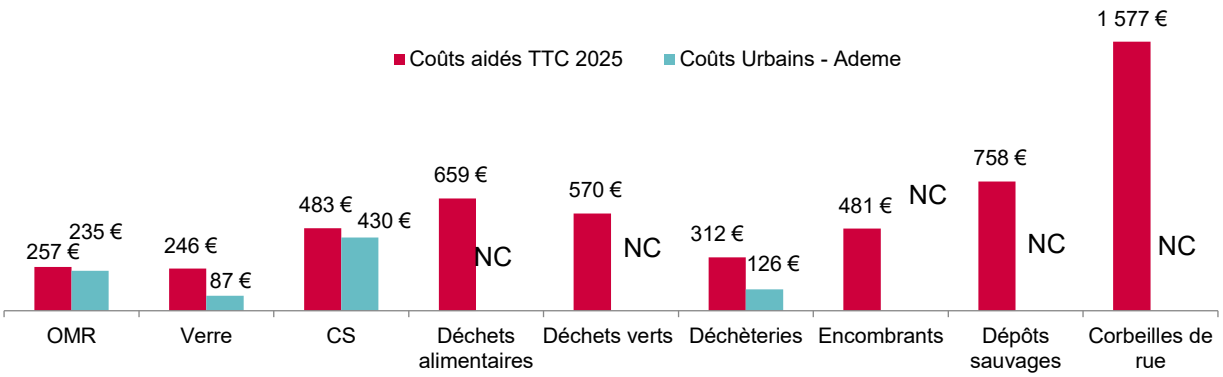


Figure 79 — Coûts de gestion des déchets ménagers par tonne collectée

NC : Non communiqué

Détails des coûts par tonne par flux et mode de collecte sur le territoire en 2025

Tableau 25 — Détails des coûts par flux et par tonne de déchets collectés

Coût aidé TTC	2024	2025
OMR	**259 €**	**260 €**
OM en porte à porte	257 €	257 €
OM en point d'apport volontaire (hors pneumatique)	236 €	231 €
OM en point d'apport volontaire pneumatique	610 €	1 693 €
Verre	**202 €**	**246 €**
Verre en porte à porte	474 €	589 €
Verre en apport volontaire	87 €	92 €
Collecte Sélective des Emballages et Papiers	**486 €**	**483 €**
Collecte Sélective en porte à porte	459 €	460 €
Collecte sélective en apport volontaire (hors pneumatique)	607 €	618 €
Collecte sélective par aspiration pneumatique	1 779 €	9 960 €
Déchets alimentaires	**630 €**	**659 €**
DA en porte à porte	1 781 €	1 494 €
DA pro	47 €	163 €
DA en point d'apport volontaire	1 475 €	660 €
Déchets des déchèteries	**212 €**	**312 €**
Déchets verts en porte à porte	**665 €**	**570 €**
Encombrants	**471 €**	**481 €**
Dépôts Sauvages	**742 €**	**758 €**
Corbeilles de rue	**1 521 €**	**1 577 €**

Le coût aidé correspond au coût restant à la charge de la collectivité (charges – recettes liées à l'activité déchets pour l'ensemble des flux), qui doit être financé, dans le cas de notre territoire, par la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) et la Redevance Spéciale.

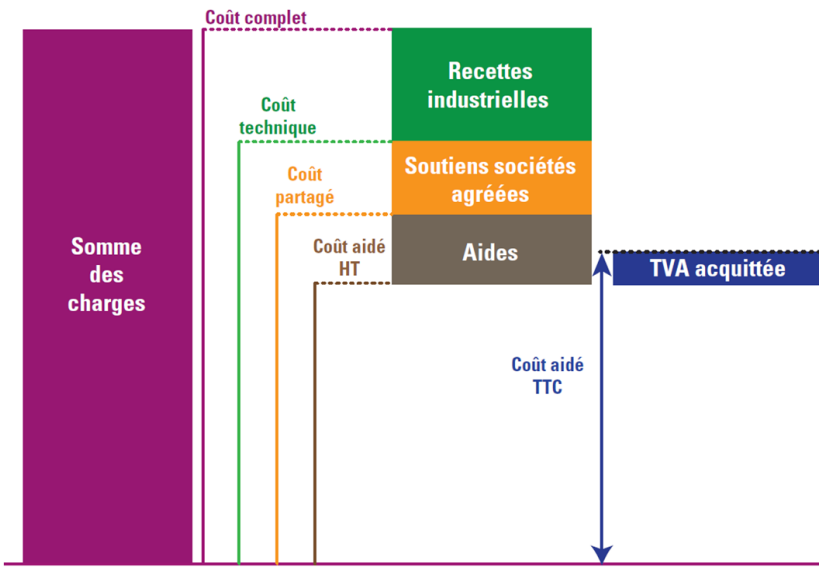


Figure 80 — Les différents types de coûts calculés dans la matrice - ADEME

En 2025, le coût complet total du service public de gestion des déchets atteint 64,89 M€ HT, contre 63,58 M€ en 2024, soit une hausse de 1,32 M€ (+2,1 %). Cette évolution résulte principalement de l'augmentation des coûts de collecte (+1,19 M€ ; +3,6 %) et de traitement des déchets non dangereux (+1,27 M€ ; +5,7 %), qui représentent respectivement 52,4 % et 36,4 % du total. La prévention progresse également de 0,18 M€ (+17,8 %). Ces hausses sont partiellement compensées par une baisse cumulée de 1,32 M€ sur les autres postes : transfert-transport (−0,41 M€), tri et conditionnement (−0,34 M€), charges de structure (−0,26 M€), pré-collecte (−0,23 M€), communication (−0,06 M€) et compostage (−0,01 M€).

Les ordures ménagères résiduelles demeurent le premier flux, avec **29,02 M€ HT**, soit **44,7 %** du coût complet total. Malgré des tonnages quasiment stables (−0,04 %), leur coût progresse légèrement de 0,6 %, principalement sous l'effet de la révision des prix du marché de collecte, qui a entraîné une hausse moyenne d'environ 2 % des tarifs.

Le coût de la collecte **des déchets alimentaires**, **diminue de 9,3 %,** passant de 1,61 M€ à **1,46 M€ HT**, alors que **les tonnages progressent de 21,4 %** pour atteindre 2 876 tonnes. Cette évolution intervient dans un contexte de poursuite du déploiement, avec 219 bornes supplémentaires en 2025.

Le coût du **verre augmente de 15,1 %,** de 1,20 M€ à **1,39 M€ HT**, **malgré une baisse de 1,8 % des tonnages**. Cette évolution relève donc d'un effet coût, lié notamment aux prix du marché de collecte et non d'une augmentation des quantités collectées.

Les emballages et papiers, enregistrent une hausse de 2,9 %, de 6,38 M€ à **6,56 M€ HT**, proche de celle **des tonnages (+2,7 %).**

Le coût des déchets des déchèteries diminue fortement, de 4,75 M€ à **2,78 M€ HT**, soit **−1,97 M€ (−41,5 %).** Cette évolution accompagne une baisse de plus de 60 % des tonnages, principalement sur le tout-venant et les gravats, dans le contexte du renforcement des contrôles d'accès.

Au sein de ce poste, le coût relatif aux déchèteries parisiennes chute de 89,4 %, passant de 383 453 € à 40 686 € HT. Cette diminution est cohérente avec l'interdiction, depuis le 1er janvier 2025, des dépôts de tout-venant et de gravats dans ces équipements.

Les flux spécifiques augmentent globalement de 250 831 € (+4,9 %).

Le coût **des encombrants progresse de 385 237 € (+8,7 %),** de 4,45 M€ à **4,83 M€ HT**, tandis que **les tonnages augmentent de 6,1 %,** de 9 731 à **10 322 tonnes**. Le coût complet passe ainsi d'environ 457 à 468 € HT/t, soit +2,4 %.

À l'inverse, le coût **des déchets verts collectés en porte-à-porte diminue de 134 406 € (−19,4 %),** de 691 492 € à **557 086 € HT**. Les tonnages correspondants reculent de 5,9 %.

Les dépôts sauvages enregistrent la principale hausse en valeur : leur coût passe de 9,45 M€ à 11,51 M€ HT, soit +2,05 M€ (+21,7 %). Cette progression accompagne une hausse de 17,4 % des tonnages, qui atteignent 16 487 tonnes, dans un contexte de persistance des dépôts sur l'espace public, d'évolution de leur signalement et d'augmentation des coûts de leur collecte et traitement.

Le coût des corbeilles de rue reste presque stable, passant de 5,23 M€ à **5,22 M€** HT, soit −0,2 %. La baisse de 4,1 % des tonnages n'entraîne pas de diminution équivalente du coût en raison d'une organisation reposant soit sur des prestations forfaitaires, soit sur une collecte en régie, dont les charges sont peu sensibles aux quantités collectées.

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

L'année 2025 confirme la transformation engagée par Est Ensemble en faveur d'un service public des déchets plus performant et mieux adapté aux évolutions réglementaires et aux besoins du territoire. Elle a notamment été marquée par l'installation de 219 nouvelles bornes de collecte des déchets alimentaires, le déploiement de l'expérimentation du tri hors foyer, l'évolution de la redevance spéciale, la sécurisation de l'accès aux déchèteries et l'achèvement de la transition de la collecte pneumatique à Romainville. Le lancement du nouveau PLPDMA, le développement du réemploi et le renforcement des actions de sensibilisation complètent cette dynamique.

Les résultats montrent néanmoins des évolutions contrastées. La collecte des déchets alimentaires progresse de 21,4 %, celle des emballages et papiers de 2,7 %. La forte diminution des tonnages apportés en déchèterie traduit les effets du renforcement des conditions d'accès et des contrôles. À l'inverse, la progression de 17,4 % des dépôts sauvages confirme la persistance d'un enjeu majeur pour la propreté de l'espace public et la maîtrise des coûts du service.

Sur le plan financier, le coût complet atteint **64,89 M€ HT**, en hausse de **1,32 M€ (+2,1 %).** Cette évolution, relativement contenue au regard des transformations engagées, repose principalement sur l'augmentation des coûts de collecte et de traitement. Elle recouvre toutefois des situations très différentes selon les flux : stabilité des OMR et des corbeilles de rue, baisse du coût des déchets alimentaires, des déchets verts et des déchèteries, mais hausse des coûts du verre, des emballages et papiers, des encombrants et surtout des dépôts sauvages. Ces derniers enregistrent la principale augmentation de l'année, avec **+2,05 M€ (+21,7 %)** et constituent un point de vigilance prioritaire.

Le cap fixé pour 2026 consiste à consolider les dispositifs engagés et à renforcer leur évaluation. Les priorités porteront sur la finalisation du déploiement de la collecte des déchets alimentaires, la consolidation du nouveau dispositif de redevance spéciale, le déploiement progressif des actions du PLPDMA. Une attention particulière devra être accordée à l'élaboration d'un plan d'action territorial contre les dépôts sauvages, associant prévention, coordination avec les villes, amélioration du signalement, contrôle et optimisation des modalités de collecte et de traitement.

Dans un contexte budgétaire contraint, l'enjeu sera ainsi de poursuivre l'amélioration du service tout en maîtrisant son coût, en s'appuyant sur des indicateurs fiables, une analyse fine des coûts par flux et une évaluation régulière des actions mises en œuvre. Cette démarche doit permettre à Est Ensemble de consolider un modèle de gestion des déchets plus sobre, plus équitable et plus résilient.

CAP 2026

01

Finalisation du déploiement tri des déchets alimentaires

02

Consolidation du nouveau dispositif de la redevance spéciale

03

Elaboration d'un plan d'action pour la lutte contre les dépôts sauvages

ANNEXE 1 : Glossaires

Liste des sigles et abréviations employés dans ce rapport.

ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
AGEC	Loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire
BOM	Benne à Ordures Ménagères
C0,5	Collecte 1 fois toutes les 2 semaines
C1	Collecte 1 fois par semaine
C2	Collecte 2 fois par semaine
CAEE	Communauté d'agglomération Est Ensemble
CET	Centre d'Enfouissement Technique
CPOM	Collecte Pneumatique des Ordures Ménagères
CS	Collecte sélective
CSCEP	Chargés de Sensibilisation et Contrôleurs de l'Espace Public
DA	Déchets Alimentaires
DAE	Déchets d'Activités Économiques (assimilables aux déchets ménagers)
DD	Déchets Dangereux (anciennement DMS : Déchets ménagers spéciaux)
DEA	Déchets d'Éléments d'Ameublement
DEEE	Déchets d'équipements électriques et électroniques
DMA	Déchets Ménagers et Assimilés
DPVD	Direction de la Prévention et de la Valorisation des Déchets
DS	Dépôts Sauvages
DV	Déchets Végétaux
ELA	Emballages Liquides Alimentaires
EMPAP	Emballages Ménagers et Papiers
EPCI	Établissement Public de Coopération Intercommunale
EPT	Établissement Public Territorial
EPTEE	Établissement Public Territorial Est Ensemble
ESS	L'Économie Sociale et Solidaire
GRU	Gestion de la Relation Usagers
ISDD	Installation de stockage de déchets dangereux
ISDI	Installations de stockage des déchets inertes
ISDND	Installation de stockage de déchets non dangereux
OE	Objets Encombrants
OMR	Ordures Ménagères Résiduelles
ORDIF	Observatoire Régional des Déchets d'Île-de-France
PàP	Collecte en Porte-à-porte
PAV	Points d'Apports Volontaires (PAVA aériens, PAVE enterrés)
PLPDMA	Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés
PMCB	Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment
REP	Responsabilité Élargie du Producteur
RS	Redevance Spéciale
SERD	Semaine Européenne de la Réduction des Déchets
SYCTOM	Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères
TEOM	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
TLC	Textiles, Linges de maison et Chaussures
VERRE	Emballages en Verre (bouteilles, pots et bocaux)

ANNEXE 2 : Évolutions du parc de points d'apport volontaire (PAV)

Tableau 26 — Installation et remplacement de points d'apport volontaire (PAVA/PAVE/CPOM)

	Installation				Total Installation	Suppression		
	OM	CS	V	DA		OM	CS	V
Bagnolet	1	1	8	60	**70**		1	3
Bobigny	8	5	5	20	**38**	11	8	4
Bondy	3			15	**18**			
Le Pré Saint-Gervais			8		**8**			
Les Lilas			1		**1**			1
Montreuil	14	10	3	92	**119**		5	9
Noisy-le-Sec			12	12	**24**			8
Pantin				17	**17**			
Romainville	51	41	18		**110**			
Est Ensemble	**77**	**57**	**55**	**216**	**405**	**11**	**14**	**25**

Tableau 27 — Répartition du nombre de points d'apport volontaire (PAVA/PAVE) par ville

Villes	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Bagnolet	77	89	126	142	158	161	178	178	205	**211**
Bobigny	48	77	84	84	84	81	83	112	146	**141**
Bondy	173	195	207	207	207	219	221	241	243	**246**
Le Pré Saint-Gervais	35	33	32	31	32	32	31	32	48	**56**
Les Lilas	25	23	24	45	45	45	44	50	51	**51**
Montreuil	404	394	405	428	438	447	457	457	510	**523**
Noisy-le-Sec	137	151	156	157	162	162	167	182	224	**228**
Romainville	123	140	144	144	146	151	156	161	161	**120**
Pantin							3	6	6	**3**
EST ENSEMBLE	1022	1102	1178	1238	1272	1298	1340	1419	1594	**1579**

La déchèterie une solution pour évacuer ses déchets encombrants et dangereux

Les déchèteries offrent des solutions pour les déchets non collectés par les services de ramassage en porte-à-porte. Elles permettent ainsi de recycler et valoriser nos déchets.

Les dépôts sauvages de déchets sur la voie publique (y compris devant la déchèterie) sont une infraction passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 3 000 € !

Deux solutions complémentaires :

• la déchèterie mobile

La déchèterie mobile est un service de proximité assuré par Est Ensemble en partenariat avec les villes. Cette installation ponctuelle permet une collecte des déchets au sein même des quartiers.

• le camion du Service Planète

Une collecte des déchets ménagers spéciaux (peintures, solvants, aérosols, batteries usagées...) est également proposée par le «Service Planète». Le camion Planète stationne dans toutes les villes de l'agglomération, à l'exception de Bondy et Montreuil, à des horaires fixes et réguliers.

Retrouvez les dates, horaires et emplacements des prochaines déchèteries mobiles et du Service Planète sur est-ensemble.fr.

Un geste pour l'environnement

Les déchets déposés en déchèterie fixes et mobiles sont **valorisés, recyclés** ou à défaut **traités** pour minimiser leur impact sur l'environnement.

Déchèterie de Montreuil

127, rue Pierre de Montreuil

Lundi - vendredi : 12h30 à 19h
Samedi : 10h à 19h
Dimanche et jours fériés : 9h à 13h

Déchèterie de Bondy

85, avenue du 14 juillet

Lundi - samedi : 9h30 à 12h - 14h à 18h
Dimanche : 9h30 à 12h30
Jours fériés : horaires inchangés

Fermeture de ces deux déchèteries les 1er janvier et 1er mai

Déchèterie de Romainville

62, rue Anatole France

Horaires d'hiver : 1er octobre au 31 avril
Du lundi au samedi : 8h à 19h45

Horaires d'été : 2 mai au 30 septembre
Du lundi au samedi : 8h à 20h45

Horaires des dimanches et jours fériés :
8h à 16h45

Fermeture le 1er mai

Guide pratique des déchèteries



Est Ensemble Grand Paris

Infos déchets
0 805 055 055
N° gratuit depuis un poste fixe ou mobile

Est Ensemble Grand Paris

Bagnolet / Bobigny / Bondy / Le Pré Saint-Gervais / Les Lilas / Montreuil / Noisy-le-Sec / Pantin / Romainville

Un service gratuit réservé aux particuliers

L'accès aux déchèteries gérées par Est Ensemble, entièrement gratuit, est réservé aux particuliers résidant sur les communes d'Est Ensemble : Bagnolet, Bobigny, Bondy, Le Pré Saint-Gervais, Les Lilas, Montreuil, Noisy-le-Sec, Pantin et Romainville.

La déchèterie du Syctom à Romainville est ouverte à tous les particuliers habitant l'une de ses 84 communes adhérentes.

N'oubliez pas de vous munir d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois et de la carte grise du véhicule, ils vous seront demandés.

Les professionnels doivent se diriger vers des déchèteries spécialisées. Plus d'informations en appelant le numéro Infos déchets : **0 805 055 055**.

Accès et règlement



L'accès est limité aux véhicules **< 1,90 m de hauteur et < 3,5 t** (sauf dérogation pour les déchèteries de Bondy et Montreuil)

L'apport de déchets est limité à **2m³** par jour et par foyer.

L'accès d'un usager à la déchèterie et l'admission des déchets sont du seul ressort des agents d'Est Ensemble ou du Syctom.

Accès des associations



Les associations peuvent formuler une demande d'accès en déchèterie par courrier à Est Ensemble pour les déchèteries de Bondy et Montreuil et au Syctom pour la déchèterie de Romainville. Pour connaître tous les éléments à indiquer dans ce courrier, consultez **est-ensemble.fr/decheteries**.

Pour quels déchets ?

Sont autorisés les déchets suivants :

- **Déchets d'ameublement** (matelas, sommiers...)
- **Déchets de bricolage / Gravats / Terre / Plâtre / Vitre**
- **Déchets des jardins / Bois de taille**
- **Bois / Cartons / Verre**
- **Emballages plastiques / Papier**
- **Huiles usagées / leurs bidons**
- **Déchets d'équipements électriques et électroniques** (D3E)
- **Métaux**
- **Déchets ménagers spéciaux** (DMS) dans leur contenant d'origine tels que: peintures, solvants, acides et bases, aérosols non vidés, produits d'entretien, produits phytosanitaires, néons, ampoules à économie d'énergie, piles et batteries.



Ne sont pas acceptés :



- **Déchets des professionnels**
- **Ordures ménagères**
- **Boue / matières de vidanges**
- **Textiles**
- **Déchets de soins** (seringues...)
- **Produits explosifs ou radioactifs**
- **Plastiques agricoles**
- **Invendus de marché** (légumes, fruits)
- **Déchets amiantés / Pneus jantés**
- **Bouteilles de gaz vides ou pleines / extincteurs**
- **Cadavres d'animaux**

La déchèterie de Romainville : cas particuliers

Les déchets acceptés par la déchèterie de Romainville sont les mêmes que dans les déchèteries communautaires (ci-contre), **sauf les déchets suivants qui sont refusés :**

- **Luminaires**
- **Pneumatiques**
- **Produits phytosanitaires**
- **Tubes néon + ampoules à économie d'énergie**

Peinture, solvant, colle et vernis sont acceptés mais en quantité limitée.

Pour la déchèterie de Romainville, l'accès est limité à :
- **1 passage** par jour pour les véhicules utilitaires ou avec remorque
- **2 passages** par jour pour un véhicule léger.

Déchet-tri :

Pour mieux **valoriser** vos déchets, **pensez à les trier** avant de vous présenter à la déchèterie. Par exemple, lors de travaux, vous pouvez séparer le gravas du plâtre, des déchets d'ameublement ou du bris de vitres. Cela permettra de mettre **chaque type de déchets** dans des **bennes dédiées** au lieu de jeter l'ensemble dans le « tout venant ».

Par ce simple geste, vous **contribuez au respect de l'environnement.**

Retrouvez le règlement intérieur des déchèteries de Bondy et de Montreuil sur le site internet d'Est Ensemble :
est-ensemble.fr/decheteries

et le règlement intérieur de la déchèterie de Romainville sur le site internet du Syctom :
syctom-paris.fr

ANNEXE 4 : Le traitement et la valorisation des déchets

Tableau 28 — Destination et mode de traitement par flux

Flux de déchets collectés	Gestion de la filière	Destination des déchets	Mode de traitement
Déchets collectés en PAP - PAV			
Ordures Ménagères Résiduelles	Installation SYCTOM	Centre de transfert de Romainville	Valorisation énergétique (incinération) ou stockage (enfouissement)
Emballages et Papiers	Installation SYCTOM	Centre de tri de Romainville	Tri puis valorisation matière
Déchets alimentaires	Contrat Est Ensemble	MOULINOT Stains - 93	Valorisation énergétique (méthanisation et
Emballages en Verre	Contrat Est Ensemble	Centre de transfert de COVED à Noisy-le-Sec ou MINERIS PATE à Villeparisis	Valorisation matière
Objets encombrants	Contrat SYCTOM	SUEZ Pantin - 93 / PAPREC la Courneuve - 93	Tri puis valorisation matière ou stockage (enfouissement)
Déchets d'Amiantes	Contrat EST Ensemble	SUEZ RR IWS MINERALS - 77270 Villeparisis / LA ROUTIERE DE L'EST PARISIEN - 77410 Claye-Souilly	ISDI
Dépôts sauvages	Contrat SYCTOM	Derichebourg à Noisy-le-Sec ou Paprec à la Courneuve	Tri puis valorisation matière ou stockage (enfouissement)
Déchets végétaux hors déchèterie	Contrat EST Ensemble	Compostage CVE à Chalifert ou PSL Mitry-Compans ou Biovivo Roissy	Compostage
Textiles	Hors Contrat	Le Relais 75 à Pantin / Le Relais Nord Est-IdF à Bobigny, Noisy, Montreuil, Bondy / Eco-textile à Bagnolet	Tri puis valorisation matière
Déchets collectés en Déchèteries			
Tout venant		SUEZ Pantin - 93	Tri du bois/carton/ferraille puis enfouissement
Pneus	Contrat Est Ensemble	REP Claye-Souilly 77	Valorisation matière
Carton	Installation SYCTOM	Centre de tri Romainville	Valorisation matière
Déchets végétaux	Contrat Est Ensemble	Centre de compostage TEVA — La Queue en Brie	Compostage
Gravats	Contrat Est Ensemble	SLB à Neuilly Plaisance	Valorisation/Remblai
Bois	Contrat Est Ensemble	SUEZ Pantin	Valorisation matière
Eco Mobilier	Contrat Est Ensemble	Filière REP*	Valorisation matière
D3E	Contrat Est Ensemble	Filière REP*	Valorisation matière
Déchets dangereux	Contrat Est Ensemble	CHIMIREC Dugny	Traitement spécifique
PMCB	Contrat Est Ensemble	Filière REP*	Valorisation matière

**Eco-organisme organisationnel — REP : Responsabilité Élargie des Producteurs*

ANNEXE 5 : FONDS ZÉRO DÉCHET

Tableau 29 — Porteurs de projets retenus dans le cadre de l'appel à projets 2021 ayant reçu un versement en 2025 *(projets en cours ou se terminant en 2025)*

Structures	Thématiques	Montant versé en 2025 (€)
Alchimistes	Réemploi	4 022,20 €

Tableau 30 — Porteurs de projets retenus dans le cadre du fonds zéro déchet 2022 ayant reçu un versement en 2025 *(projets en cours ou se terminant en 2025)*

Structures	Montant versé en 2025 (€)
CLEME	2 327,50 €
Cyclofficine de Pantin	4 500,00 €
E-graine	8 000,00 €
La Collecterie	9 500,00 €
Label Emmaus	6 000,00 €
Observatoire du Partage - BOM	2 700,00 €
Oh Cyclo	7 500,00 €
Récolte Urbaine	12 600,00 €

Tableau 31 — Porteurs de projets retenus dans le cadre du fonds zéro déchet 2023 ayant reçu un versement en 2025 *(projets en cours ou se terminant en 2025)*

Structures	Thématiques	Montant versé en 2025 (€)
Ca nous emballe	Éco-consommation	21 625 €
Les ressourcées	Réemploi	6 475 €
Les Petits Débrouillards	Réemploi	22 500,00 €
Fait-tout	Gaspillage alimentaire	5 500,00 €
FaSol	Réemploi	2 279 €
Oh Cyclo	Réemploi	7 200 €
Récolte Urbaine	Réemploi	8 750 €
Les Valoristes	Réemploi	35 000 €
Neptune	Réemploi	15 000 €
Association Les Fourmis vertes	Réemploi	8 500 €
Mejless	Réemploi	2 000 €
REFER - Dossier commun	Multi thématique	5 470 €
Emmaus Coup de Main - Dossier commun	Gaspillage alimentaire	5 211 €
La Collecterie - Dossier commun	Réemploi	9 035 €
La Grande Ourcq - dossier commun	Réemploi	5 211 €
La Recyclerie de la Noue - Dossier Commun	Réemploi	3 471 €
En toutes lettres	Réemploi	1 750 €
Oazart	Réemploi	5 000 €
Rebelles	Réemploi	10 000 €

Tableau 32 — Porteurs de projets retenus dans le cadre du fonds zéro déchet 2024 ayant reçu un versement en 2025 (projets en cours ou se terminant en 2025)

Structures	Thématiques	Montants versés en 2025
PAM EBE	Éco-consommation	25 000 €
Couleur d'Avenir	Multi thématique	10 000 €
LEO	Réemploi	19 900 €
Les Compagnons bâtisseurs	Éco-consommation	20 000,00 €
Les Curiosités	Multi thématique	6 460 €
Transonore	Multi thématique	10 000 €
Zero Waste Paris	Multi thématique	25 000 €

Tableau 33 — Porteurs de projets retenus dans le cadre du fonds zéro déchet 2025 *(projets démarrés en 2025)*

Structures	Thématiques	Montants versés en 2025 (€)
Pas Si Loin	amélioration des performances des collectes sélectives et du tri.	7 500,00 €
LA MARTIENNERIE	amélioration des performances des collectes sélectives et du tri.	5 000,00 €
Zero Waste Paris	amélioration des performances des collectes sélectives et du tri.	13 750,00 €
Observatoire du Partage –	amélioration des performances des collectes sélectives et du tri.	7 000,00 €
Emmaüs Défi	développement d'actions en lien avec l'économie circulaire	16 000,00 €
Envie Trappes en Yvelines	développement d'actions en lien avec l'économie circulaire	30 000,00 €
Neptune	développement d'actions en lien avec l'économie circulaire	25 000,00 €
3S Séjour Sportif Solidaire	développement d'actions en lien avec l'économie circulaire	25 000,00 €
Emmaüs coup de main	développement d'actions en lien avec l'économie circulaire	10 000,00 €
la collecterie	développement d'actions en lien avec l'économie circulaire	7 000,00 €
Les ressourcées	promotion d'actions innovantes de sensibilisation tout public (Gaspillage alimentaire, valorisation des biodéchets)	13 500,00 €
LA GRANDE OURCQ	promotion d'actions innovantes de sensibilisation tout public (Gaspillage alimentaire, valorisation des biodéchets)	7 500,00 €
So'Chay Assos	promotion d'actions innovantes de sensibilisation tout public (Gaspillage alimentaire, valorisation des biodéchets)	1 866,67 €
La Cyclofficine de Pantin	promotion d'actions innovantes de sensibilisation tout public (Gaspillage alimentaire, valorisation des biodéchets)	7 000,00 €
Culture(s) en herbe(s)	promotion d'actions innovantes de sensibilisation tout public (Gaspillage alimentaire, valorisation des biodéchets)	1 000,00 €
Sens de l'humus	promotion d'actions innovantes de sensibilisation tout public (Gaspillage alimentaire, valorisation des biodéchets)	7 000,00 €
AJDB	promotion d'actions innovantes de sensibilisation tout public (Gaspillage alimentaire, valorisation des biodéchets)	7 500,00 €
ALRA	promotion d'actions innovantes de sensibilisation tout public (Gaspillage alimentaire, valorisation des biodéchets)	5 000,00 €
Art en Partage	promotion d'actions innovantes de sensibilisation tout public (Gaspillage alimentaire, valorisation des biodéchets)	5 000,00 €
Aurore- Epicerie Solidaire	promotion d'actions innovantes de sensibilisation tout public (Gaspillage alimentaire, valorisation des biodéchets)	5 000,00 €
En Toutes Lettres	promotion d'actions innovantes de sensibilisation tout public (Gaspillage alimentaire, valorisation des biodéchets)	2 000,00 €
La Butinerie	promotion d'actions innovantes de sensibilisation tout public (Gaspillage alimentaire, valorisation des biodéchets)	6 000,00 €
LAB3S Sols Savoirs Saveurs	promotion d'actions innovantes de sensibilisation tout public (Gaspillage alimentaire, valorisation des biodéchets)	7 000,00 €

Tableau 34 — Nombre de composteurs déployés sur l'ensemble du territoire

	Type	2022	2023	2024	2025
Installation de sites partagés	Site de quartier	6	7	4	**6**
	Pieds d'immeuble	20	44	39	**34**
Distribution de matériel de compostage individuel	Composteurs / Lombricomposteurs individuels	379	400	346	**184**

ANNEXE 8 : Évolutions tonnages et ratios/habitant

Tableau 35 — Évolution des tonnages et des ratios de production/hab. des déchets ménagers et des tas sauvages sur le territoire

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Evol n-1
Population Insee	418 239 hab.	424 430 hab.	427 949 hab.	433 037 hab.	437 145 hab.	440 811 hab.	441 048 hab.	**0,05%**
Déchets ménagers et assimilés* + DS	184 930	189 957	200 686	187 596	186 399	187 188	173 354	**-7,39%**
Ratio de production (Kg/hab.)	442,2 kg/hab.	447,6 kg/hab.	468,9 kg/hab.	433,2 kg/hab.	426,4 kg/hab.	424,6 kg/hab.	393,05 kg/hab.	**-7,43%**

**Ordures ménagères résiduelles, collecte sélective hors verre, verre, objets encombrants et déchèterie Est Ensemble*

Tableau 36 — Évolution des ratios de production/hab. des déchets ménagers et des tas sauvages sur le territoire

Type de flux	Ratio de production 2024	Ratio de production 2025	Écart	Evol n-1
Population	**440 811**	**441 048**	**237**	**0,05%**
Ordures ménagères résiduelles	263,2 kg/hab.	262,9 kg/hab.	**-0,26 kg**	**-0,10%**
Multi-Matériaux	30,3 kg/hab.	31,1 kg/hab.	**0,81 kg**	**2,68%**
Verre	12,3 kg/hab.	12,1 kg/hab.	**-0,23 kg**	**-1,84%**
Encombrants	22,08 kg/hab.	23,4 kg/hab.	**1,33 kg**	**6,01%**
Déchets verts PAP	2,5 kg/hab.	2,3 kg/hab.	**-0,15 kg**	**-6%**
Dépôts Sauvages	31,85 kg/hab.	41,05 kg/hab.	**9,20 kg**	**28,89%**

Tableau 37 — Évolution des tonnages collectés dans les déchèteries fixes gérées par Est Ensemble (hors SYCTOM)

Flux de déchets acceptés par les déchèteries de Bondy et Montreuil	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Evol n-1
Tout venant	12 399 t.	14 679 t.	18 916 t.	12 806 t.	14 816 t.	15 127 t.	4 315 t.	**-71%**
Pneus	31 t.	28 t.	40 t.	67 t.	44 t.	75 t.	82 t.	**10%**
Carton	120	94 t.	138 t.	118 t.	83 t.	81 t.	40 t.	**-51%**
Déchets végétaux	519 t.	387 t.	512 t.	501 t.	498 t.	546 t.	328 t.	**-40%**
Gravats	9 742 t.	9 163 t.	13 457 t.	12 275 t.	11 529 t.	10 187 t.	3 802 t.	**-63%**
Bois	1 735 t.	1 894 t.	2 745 t.	1 080 t.	892 t.	759 t.	585 t.	**-23%**
Eco Mobilier	890 t.	213 t.	678 t.	1 126 t.	1 762 t.	1 651 t.	396 t.	**-76%**
DEEE	153 t.	144 t.	132 t.	115 t.	116 t.	91 t.	65 t.	**-29%**
Déchets dangereux	45 t.	42 t.	46 t.	161 t.	217 t.	71 t.	55 t.	**-22%**
TOTAL DECHETERIES	**25 632 t.**	**26 642 t.**	**36 664 t.**	**28 247 t.**	**29 955 t.**	**28 588 t.**	**9 668 t.**	**-66,2%**

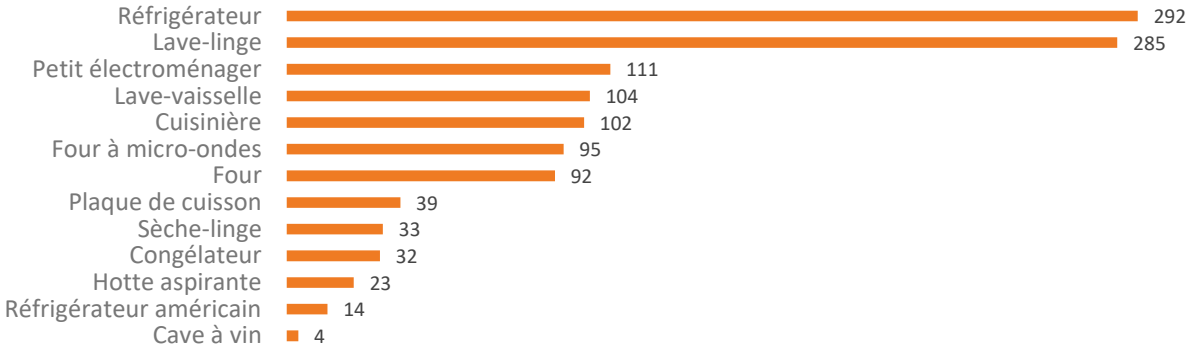


Figure 81 — Répartition des appareils collectés par catégorie en 2025

Tableau 38 — Résultats des collectes de DEEE par commune en 2025

Code postal	Ville	Collectes réalisées	Collectes en échec	Taux de chute
93100	MONTREUIL	196	7	3,4 %
93500	PANTIN	151	4	2,6 %
93170	BAGNOLET	91	4	4,2 %
93130	NOISY-LE-SEC	74	5	6,3 %
93140	BONDY	62	4	6,1 %
93230	ROMAINVILLE	62	2	3,1 %
93310	LE PRÉ-SAINT-GERVAIS	57	1	1,7 %
93260	LES LILAS	52	4	7,1 %
93000	BOBIGNY	42	4	8,7 %

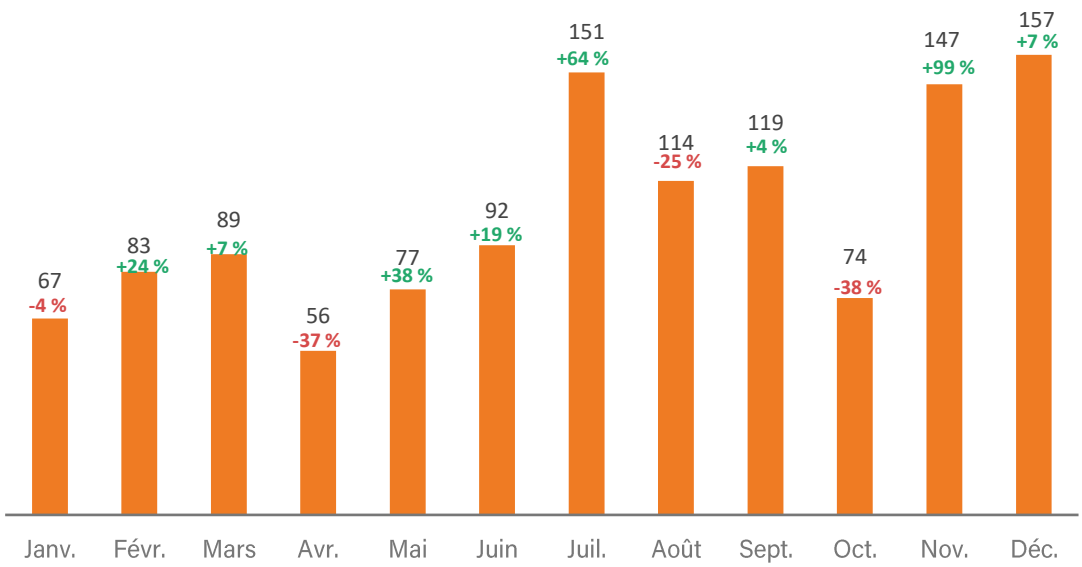


Figure 82— Évolution mensuelle des collectes de DEEE en 2025

EST ENSEMBLE

ÉDITION 2025

RÉDUIRE, TRIER, AGIR.

Direction de la Prévention et de la Valorisation des Déchets
— Établissement Public Territorial Est Ensemble.

100 avenue Gaston Roussel — 93232 Romainville Cedex est-ensemble.fr · services.est-ensemble.fr · application MonTri

Publié le 23/10/2026